A Serge Antoine, président-fondateur du Comité 21 Qui a toute sa vie transmis aux jeunes le désir d'un développement durable maquette17-12.qxd 17/12/07 16:05 Page 4

« Sans rêves, pas de courage. Sans courage, pas d'actes » Wim Wenders, réalisateur allemand onsacré par l'Agenda 21 – plan d'actions pour le 21^e siècle du Sommet de la Terre de Rio en 1992 –, le développement durable est longtemps resté l'apanage des militants et des chercheurs. Il est aujourd'hui l'affaire de tous. Un récent sondage auprès du grand public montre une inquiétude forte des Français sur l'accélération des dérèglements climatiques (canicules, inondations), sur les impacts de l'alimentation sur la santé ou sur les inégalités en France et dans le monde...

Les jeunes d'aujourd'hui, citoyens de demain, sont à l'avant-garde des changements à entreprendre. Fortement mobilisés sur la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté quand les moyens leur en sont donnés, **les jeunes – enfants, adolescents, étudiants – ont l'avenir entre leurs mains, sous réserve que les adultes montrent l'exemple et les accompagnent dans ce formidable défi :** tourner la page du 20^e siècle et construire un monde plus responsable, plus équitable, plus humain...

Les mutations sont en marche. Dans de nombreuses collectivités, communes, départements ou régions, des conseils des jeunes participent à la vie de leur territoire. Le ministère de l'Education nationale a renforcé la place de l'environnement et du développement durable dans les programmes scolaires et accompagne des établissements pilotes. De nombreux jeunes participent activement aux campagnes pour l'environnement et la solidarité proposées par les pouvoirs publics ou par les associations.

Le Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable, apporte sa pierre à l'édifice, en soutenant depuis 2004 les démarches d'Agenda 21 d'établissements scolaires, de l'école au campus universitaire.

Inscrit dans le cadre du projet d'établissement, l'Agenda 21 scolaire contribue à l'apprentissage de nouveaux modes de décision et de relations aux autres et au monde, dans un esprit de découverte, de responsabilité et de solidarité. En amenant les jeunes à s'engager concrètement, l'Agenda 21 ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative. Il investit concrètement les nouveaux enjeux qui s'imposent à tous : exclusion, changements climatiques, raréfaction des ressources non renouvelables...

L'Agenda 21 scolaire mobilise les nombreux acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son devenir : élèves et parents, communauté éducative et représentants de l'Etat, collectivités territoriales, associations et entreprises qui interviennent sur les sites... Il alimente l'action pédagogique de l'équipe enseignante en l'appuyant sur des réalisations concrètes au sein de l'établissement.

Cette initiative, placée sous le haut patronage du ministre de l'Education nationale, a rencontré une forte adhésion de la communauté éducative, élèves, enseignants, académies. Ce guide, qui propose une méthodologie en la matière, est illustré de nombreux retours d'expériences et témoignages des animateurs de ces Agenda 21 scolaires. Nous espérons que cet ouvrage donnera à beaucoup d'autres établissements le désir de mobiliser les jeunes et leurs partenaires pour le développement durable.

Anne-Marie Sacquet, directrice générale du Comité 21

Sommaire

1. Un 21° siècle à construire ensemble	9
L' Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21° siècle	11
Un état des lieux alarmant	11
L'Agenda 21 : un projet planétaire et un plan d'actions	15
Et maintenant, à l'action !	17
→ L'éducation au développement durable	19
La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable	19
L'Education à l'environnement pour un dévelop- pement durable (EEDD)	20

2. Méthodologie		
→ L' Agenda 21 scolaire, principes et acteurs	2	
L'Agenda 21, une démarche citoyenne et un cadre pédagogique pour l'établissement • Engager l'établissement dans une démarche de progrès • Contribuer au développement durable, aux niveaux local et planétaire	2	
Quels principes pour la démarche? • La transparence et le partage de l'information • La responsabilité, individuelle et collective • La concertation • La prise en compte du long terme et l'ancrage dans la durée • La transversalité	2	
Qui est concerné ? • Les acteurs de l'Agenda 21 • Les partenaires de l'Agenda 21	29	
→ L' Agenda 21 scolaire, comment ça marche ?	4!	
Impulser la démarche Donner du sens au projet d'établissement Mobiliser les financements	46	
 Organiser le pilotage Constituer un comité de pilotage Dynamiser les initiatives existantes 	50	

Réaliser le diagnostic partagé L'état des lieux Le diagnostic du vécu et des attentes	53	3. Citoyen du monde,citoyen dans ma ville→ S'engager dans le débat citoyen	8 ₁
Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21 scolaire	61	→ Passer à l'action	85
 Quels objectifs se fixer ? Qui choisit ? Comment organiser la concertation ? Comment rédiger et lancer l'Agenda 21 		→ Faire passer le message	87
Elaborer et mettre en oeuvre le premier plan d'actions	65		
Evaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions	69		
→ L' Agenda 21 scolaire, en France, en Europe et dans le monde : travailler en réseau		Pour en savoir plus	88
	72	Le développement durable en France	89
En France	73	Répertoire d'associations	94
En Europe	75	Quelques manifestations références pour	
Les programmes et campagnes de la Commission Européenne pour l'éducation au développement durable		l'Agenda 21 scolaire	95
	78	Bibliographie et sitographie	96
Dans le monde	80	Index	102

« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. »

Principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio

Un 21^e siècle construire en Semble

- 11 > L'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21° siècle
- 19 > L'éducation au développement durable

u siècle dernier, le développement des industries et des communications a considérablement amélioré le confort matériel dans les pays occidentaux. A partir de l'après-guerre, on encourage les consommateurs à s'équiper de produits toujours plus nombreux. On produit et on consomme avec appétit, parfois avec frénésie, sans prendre en compte la dégradation de plus en plus visible de la planète, malgré les avertissements répétés des experts. Pendant ce temps, de nombreuses régions du monde restent à l'écart du développement. Le bien-être côtoie des conditions de vie indignes. Ces inégalités provoquent des tensions, les pays du Sud étant plus que jamais dans l'Histoire informés des écarts de développement entre les régions de la planète.

Aux Etats-Unis, pour équiper 50 millions de consommateurs, il a fallu 38 ans pour la télévision, 13 ans pour la radio, seulement 4 ans pour Internet. En moins d'un siècle, le nombre d'objets qui nous entourent a plus que décuplé: une famille de quatre personnes qui possédait entre 150 et 200 objets en possède aujourd'hui 2 000 à 3 000². Un repas parcourt en moyenne 3 000 km avant d'arriver dans l'assiette, un blue-jean 65 000.

A la fin du 20° siècle, on constate les dégâts : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les hommes courent le risque de détruire leur planète. Partout dans le monde, des citoyens plaident pour inverser la tendance d'un développement inégalitaire et prédateur des ressources naturelles. En 1992 à Rio de Janeiro, des milliers de dirigeants et d'associations réunis au Sommet de la Terre proposent un plan d'actions pour le 21° siècle : l'Agenda 21.

Cet Agenda 21 appelle toute la communauté internationale à un changement radical des modes de vie et des échanges entre les continents. Il propose un développement durable, qui garantisse à tous les habitants de la Terre, sans laissés-pour-compte, le bien-être et la dignité, tout en préservant la planète pour les générations futures. Apprendre ou réapprendre la relation avec notre Terre et la solidarité entre les peuples, entre les générations, voilà le défi!

Réussir cette mutation relève d'abord de la responsabilité des Etats et des instances internationales (l'Organisation des Nations Unies et toutes ses Agences, en particulier l'Organisation Mondiale du Commerce). Les gouvernements ont les capacités de soutenir les technologies propres, d'interdire les substances et les activités toxiques pour la santé et pour l'environnement, d'organiser les règles de répartition des richesses. Les entreprises, en particulier les multinationales, ont elles aussi à intégrer des critères de responsabilité pour protéger l'environnement, réduire les risques et les pollutions et pour assurer la protection des droits humains, y compris dans les pays du Sud. Les collectivités

doivent organiser les services aux citoyens (logement, transports, aménagement urbain) en intégrant les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux, apparus dans les cinquante dernières années.

Le développement durable est aussi l'affaire de tous les citoyens. Chacun de nos gestes, chacun de nos achats, chacun de nos choix de vie et de nos choix d'électeurs, a un impact, aux niveaux local et planétaire, sur les autres et sur la nature. Après une longue période d'inconscience ou d'ignorance, les initiatives se multiplient pour gouverner, pour produire et pour consommer autrement. Portées par des pays et des villes du monde, par une nouvelle génération de citoyens et d'entrepreneurs, par des associations, par des jeunes, elles ouvrent la voie d'un monde nouveau, plus responsable et plus humain. Construisons ensemble le 21° siècle!

² Thierry Kazazian, « Il y aura l'âge des choses légères », 2003, Victoires Editions, page 43.

L'Agenda 21 de Rio, programme d'actions pour le 21^e siècle

n 1992, plus de 170 chefs d'Etat et de gouvernements, des milliers d'associations, de villes, de peuples du monde entier se réunissent à Rio pour un Sommet mondial de la Terre. Ce Sommet a été préparé pendant plus de deux ans, sous l'impulsion du Programme des Nations Unies pour l'Environnement³, par des scientifiques, des associations, des citoyens et des gouvernements des cinq continents. Il dresse un constat alarmant de l'état de la planète et des inégalités entre les peuples. Les gouvernements adoptent l'Agenda 21, plan d'actions pour le 21^e siècle. L'Agenda 21 vise à construire un avenir plus respectueux de la planète et de ses habitants et invite toutes les forces vives de la planète à agir : les Etats, la communauté scientifique, les collectivités locales, les consommateurs, les entreprises et les syndicats, les associations, les jeunes...

UN ÉTAT DES LIEUX ALARMANT

Au Sommet de la Terre, pour la 1^{ère} fois au niveau international, les défis essentiels pour les équilibres planétaires sont abordés simultanément :

→ 1^{er} défi : la dégradation écologique de la planète

Déforestation, désertification, dérèglements climatiques, disparition d'espèces végétales et animales et d'espaces indispensables à l'équilibre des écosystèmes et à la vie sur terre, pollutions de l'air, des ressources en eau et des sols, le 20° siècle nous a légué une planète à bout de souffle.

La température moyenne mondiale au cours du 21° siècle pourrait augmenter de 2 à 6°C, entraînant des menaces directes sur 25 % des espèces, une aggravation des dérèglements climatiques - cyclones, tempêtes, incendies -, la fonte des glaces et la montée des eaux. Ces dérèglements risquent d'entraîner la disparition de nombreuses régions insulaires ou littorales et l'exil de 50 millions de personnes. En Alaska, Canada, Groenland et

Russie, la fonte des glaces bouleverse le mode de vie traditionnel de 155 000 Inuits. D'après l'Union mondiale pour la nature⁴, le nombre d'ours blancs diminuera de 30% d'ici 45 ans en raison de la disparition de leur écosystème.

Les techniques intensives de pêche ont épuisé ou exploité à leur limite plus de 70% des stocks de pêche. Certaines espèces, telles que le cabillaud, ont été interdites de pêche, faute de pouvoir se reproduire. La perte de biodiversité est évidente : 1 mammifère sur 4, 1 oiseau sur 8 et 1 poisson sur 3 sont menacés d'extinction. Si ce phénomène n'est pas endigué, la moitié des espèces de la Terre disparaîtra au 21^e siècle. Chaque année, 10 millions d'hectares de forêts disparaissent. Cette surexploitation compromet les équilibres climatiques (les forêts contribuent à stocker les émissions de CO2) et détruit un patrimoine biologique, des espèces végétales et animales, indispensable aux habitants de ces forêts et aux équilibres écologiques.

La croissance de la consommation s'accompagne d'une augmentation exponentielle de la production de déchets domestiques. Aux Etats-Unis, 99% des matériaux utilisés dans la production des marchandises sont mis au rebus dans les six

3Créé en 1972, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est la plus haute autorité environnementale au sein de l'ONU. Il est chargé de promouvoir et d'encourager la coopération pour la protection de l'environnement mondial. Son siège se situe à Naïrobi au Kenya, dont la Division Technologie, Industrie et Economie est basée à Paris.

4International Union for the Conservation of Nature (UICN)

semaines qui suivent la vente. L'élimination de ces déchets devient un casse-tête local et mondial. Il faut 1 seconde pour fabriquer un sac jetable et de 100 à 400 ans pour sa dégradation dans la nature.

La dégradation de la planète s'est amorcée à la fin du 19e avec l'industrialisation dans les pays occidentaux. Elle s'accélère fortement au 20° siècle, avec la course à l'équipement et aux produits nouveaux. Pour fournir tous ces produits aux pays riches et aux pays émergents, on exploite les gisements de ressources naturelles au Nord et au Sud : forêts tropicales, océans, fleuves et rivières,



Nicolas Hulot. président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

« Que chacun devienne l'avocat de la vie!»

Il est grand temps que la prise de conscience se traduise dans les actes, individuels et collectifs. Le défi écologique, c'est une occasion magnifique de redonner du sens au progrès ; c'est aussi une occasion unique de consacrer deux nouvelles formes de solidarité : la solidarité avec l'ensemble des êtres vivants et la solidarité avec les générations futures. Faisons jaillir ce nouveau monde, respectueux du vivant sous toutes ses formes, et que chacun devienne l'avocat de la vie.

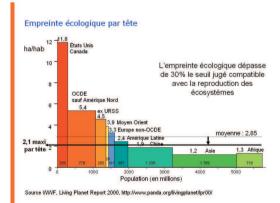
Extrait de l'éditorial du Petit Livre Vert pour la Terre - www.fnh.org

espèces végétales et animales. La demande explose, les ressources s'épuisent, le climat se dérègle...

Un autre facteur contribue à l'essoufflement de la planète : la pauvreté dans les pavs en développement. La grande majorité des peuples a pour seule source de revenus l'exploitation des ressources naturelles : les forêts, les terres, les mers... Ouand il n'existe pas d'autre moyen de subsistance, la forêt est défrichée, même sur des sols pauvres, pour apporter à la famille de quoi se nourrir. Dans les régions arides ou semi-arides, telles que l'Afrique sub-saharienne, ces pratiques conduisent à la désertification.

Les écosystèmes de la planète ne sont pas les seuls à être mis en danger. Les hommes sont directement victimes des catastrophes industrielles (explosions de produits chimiques) et des dérèglements climatiques (canicules, inondations...). Les pesticides dans les produits alimentaires, les matériaux toxiques dans les bâtiments, les émissions des





(i) à savoir

L'empreinte écologique mesure la pression qu'exerce l'homme sur la nature

L'empreinte écologique évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets.

Imaginez que vous êtes un Robinson Crusöé isolé sur une île déserte : quelle devrait être la taille de votre île (terre, lagon et mer accessible compris) pour répondre dans la durée à vos besoins en nourriture, chauffage, matériaux de construction, air pur, eau potable, absorption de déchets?

Si le mode de vie de notre naufragé exerce une pression trop forte sur son île (s'il fait par exemple des grands feux de camp tous les soirs), c'est-àdire si son empreinte écologique est supérieure à la taille de son île, sa survie risque d'être compromise à plus ou moins long terme...

Si tout le monde consommait comme un Américain, il faudrait 6,81 planètes pour subvenir aux besoins de toute la population ; il en faudrait 4,5 si tous les êtres humains consommaient comme un Européen de l'ouest.

www.wwf.fr/empreinte_ecologique/

transports provoquent des pollutions « diffuses », qui contaminent l'eau, l'air, les sols, mais aussi les hommes.

La question est posée : comment mettre un frein à ces modes de vie prédateurs de ressources et d'énergie et dangereux pour les hommes ? Peut-on produire, consommer, vivre autrement ? Comment mieux piloter le vaisseau Terre ?

→ 2° défi : la pauvreté et les inégalités

« La pauvreté est la plus grande source de pollution. » Indira Gandhi

Dans leur grande majorité, les populations des pays du Sud restent à l'écart de ce développement. La pauvreté fait chaque semaine plus de morts que le tsunami. 1,6 milliard d'habitants de la planète n'ont toujours pas accès à l'électricité. 2,6 milliards ne possèdent pas d'installations sanitaires de base et 2 millions d'enfants meurent chaque année, victimes de l'eau contaminée.

Les Etats-Unis, soit 6% de la population mondiale, consomment à eux seuls près de 30% des ressources de la planète. La fortune des 225 personnes les plus riches du monde est égale aux revenus de 2,5 milliards d'habitants des pays les plus pauvres. On compte davantage d'automobiles à Los Angeles et dans sa banlieue qu'en Inde, Chine, Indonésie et Bengladesh réunis. Mais ce sont avant tout les biens essentiels à la santé, à la vie et à la dignité qui manquent : l'eau potable, l'énergie, les soins et les médica-

ments, l'éducation, la liberté d'information et d'expression...

Dans les pays industrialisés, une famille consomme en moyenne 640 litres d'eau par jour, pendant que certaines populations d'Afrique ne disposent que de 20 litres! Encore faut-il aller la chercher au point de distribution le plus proche, parfois à plus de 5 heures. Parallèlement, 20% de la consommation mondiale d'eau part en fuite.... Le gaspillage côtoie la pénurie.

L'accès à la santé et aux médicaments conditionne l'espérance de vie : au Japon, elle est de 75 ans, en Sierra Leone en Afrique de 28,6 ans. Chaque année, 17 millions d'hommes meurent de maladies infectieuses et 90% de cette mortalité touche les pays en développement. Le virus du VIH-Sida a fait 42 millions de morts en 2004, dont 75% en Afrique, faute de capacités de prévention et de traitements, l'accès aux médicaments étant régi par les lois du commerce. Dans le monde, 2,2 millions d'enfants vivent avec le VIH, 15 millions d'enfants ont perdu leur mère et/ou leur père à cause du sida. Chaque jour, plus de 5000 jeunes de 15 à 24 ans sont infectés par le VIH, près de 2000 nouveauxnés sont contaminés à leur naissance et 1400 enfants de moins de 15 ans meurent d'une maladie opportuniste du sida⁵.

L'accès à l'éducation conditionne la hausse des revenus, les capacités de protection des droits individuels et la participation à la vie démocratique. Partout dans le monde, au Nord comme au Sud, l'analphabétisme provoque l'exclusion et aggrave la pauvreté. Aujourd'hui, 20% de la population mondiale de plus de 15 ans

Jacques Hintzy, président de l'UNICEF France

99

gna



Unicef / O Guesnin

« Construire un monde digne des enfants »

A Rio, la cause des enfants dans le monde a fait de grands pas. Ce Sommet a notamment soutenu la Convention internationale relative aux droits de l'enfant⁶ en incitant les Etats à la ratifier et à se mobiliser pour assurer la survie, la protection et le développement de l'enfant. Il a également largement renforcé l'approche pour le développement durable axée sur l'être humain, en faisant des enfants les principaux bénéficiaires de la lutte contre la pauvreté. Mais, surtout, le Sommet a rappelé que les jeunes étaient les propriétaires de plein droit de la Terre et, de ce fait, les protagonistes du développement durable. En incitant les adultes à soutenir la créativité et l'énergie des jeunes, ce Sommet nous a rappelé combien leur participation était essentielle et nécessaire pour construire un monde digne des enfants.

⁶www.justice.gouv.fr/textfond/enfant.htm

⁵L'OMS, l'ONUSIDA, le Fond mondial de lutte contre le sida et l'Unicef ont lancé une campagne mondiale « enfance et sida » en octobre 2005

est analphabète. 115 millions d'enfants, à 97% originaires des pays en développement n'ont jamais été scolarisés. 246 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, soit 1 enfant sur 4 dans le monde. 40 millions d'enfants dans le monde subissent chaque année des agressions ou des abus sexuels.

Dans de nombreux pays, les femmes ne disposent pas des droits fondamentaux. Plusieurs pays, comme l'Arabie saoudite et le Yémen, ne reconnaissent pas le droit de vote des femmes et interdisent le recours à la contraception et à l'avortement. En Europe, les violences domestiques sont la première cause de blessures ou de mort des femmes de 15 à 44 ans.

Les répressions exercées à l'encontre de la presse concernent un tiers de la population mondiale, privant les citoyens de l'accès à l'information, de la liberté d'expression, de la participation à la vie politique.

Autre conséquence d'un développement exclusivement consacré à la production en masse : les populations indigènes et les ethnies minoritaires sont victimes de la dégradation de leurs espaces naturels et de l'uniformisation des modes de vie. Le patrimoine humain, la diversité des cultures et des langues sont eux aussi menacés.

C'est le 2^{ème} grand défi posé au Sommet de la Terre: construire d'autres critères de développement pour garantir à tous les mêmes chances d'accéder aux droits fondamentaux et au bien-être. Comment réduire le fossé aui se creuse entre pays riches et pays pauvres ? Comment désamorcer les tensions sociales et environnementales créées par les inégalités?

🛈 à savoir

L'Indicateur de Développement Humain

L'indicateur du développement humain (IDH) mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base : santé et longévité (mesurées d'après l'espérance de vie à la naissance), savoir (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et **niveau** de vie (mesuré par le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars US). Plus le chiffre représentant cet indice est faible, plus le niveau de développement du pays est élevé. Alors que l'IDH de la Suède est de 1, celui du Niger, le plus faible du monde, atteint 177. Les pays de l'Europe occidentale possèdent généralement un IDH inférieur à 20. Celui de la France est de 16 7.

'Rapport mondial sur le développement humain 2005, PNUD, http://hdr.undp.org

(i) à savoir

Quelques chiffres sur les besoins, les dépenses publiques, les

consommations... Dépenses publiques pour les besoins essentiels

Prodiguer les soins médicaux de première nécessité dans un pays à faible revenu coûte entre 23 et 31 euros par habitant ; dans la majorité des pays africains, elle est en moyenne inférieure à 5 euros par habitant⁸.

5,5 milliards d'euros par an sont nécessaires pour assurer l'accès à l'éducation. On y consacre environ 1,17 milliard d'euros par anº.

8,7 milliards d'euros permettraient de diminuer de moitié la proportion des gens qui n'ont pas accès à l'eau potable ni à des moyens d'assainissement de base". On y consacre aujourd'hui 5 milliards d'euros¹².

Quelques marchés dans le monde

878 milliards d'euros, soit 135 euros par habitant ont été dépensés en 2005 pour l'armement9.

On dépense chaque année 11 milliards d'euros pour les croisières en mer ; 12 milliards d'euros pour les cosmétiques ; 13 milliards d'euros pour les aliments des animaux domestiques (en Europe et aux Etats-Unis)¹³.

Les coût de la malaria, maladie due aux vecteurs liés à l'eau, s'élève en Afrique à 9,5 millions d'euros par an, et ralentit la croissance économique des pays d'Afrique de 1,3% par an14.

Rapport mondial sur le développement humain 2005, PNUD, http://hdr.undp.org, p.67 %www.populationdata.net/mondialisation/armement-monde-2005.php - 42k *Education Pour Tous, Rapport mondial de suivi 2005 de l'UNESCO, chapitre 6

"www.who.int/mediacentre/news/releases/2005/pr23/fr/index.html

%www.worldwatch.org/pubs/sow/2004 et http://hdr.undp.org/reports/global/2003/français %www.worldwatch.org/pubs/sow/2004 et http://hdr.undp.org/reports/global/2003/français %www.wateryear2003.org/fr/ev.php-URL_ID=1600&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html "www.banquemondiale.org/

L'AGENDA 21: **UN PROJET PLANÉTAIRE** ET UN PLAN D'ACTIONS

→ Les décisions prises au Sommet de la Terre de Rio

Le Sommet de la Terre de Rio a abouti à plusieurs engagements:

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

Elle réunit 27 principes définissant les droits et les responsabilités des Etats. Le principe 21 insiste sur le rôle essentiel des jeunes.

- L' Agenda 21, plan d'actions pour le 21^e siècle. Il propose en 40 chapitres à la fois des principes et des actions, sur l'éducation, la consommation, la participation des citoyens aux choix qui engagent l'avenir. L' Agenda 21 est le document de référence de la Commission du développement durable des Nations Unies qui évalue régulièrement sa mise en œuvre dans le monde. Ce plan d'actions constitue la base des Agenda 21 mis en place par les Etats, les collectivités, les écoles...
- La Convention sur les changements climatiques engage les gouvernements à revenir d'ici la fin du 20° siècle aux « niveaux antérieurs » d'émissions de gaz à effet de serre. Cette convention a abouti, après de multiples négociations internationales, à l'adoption du Protocole de Kyoto en décembre 1997. C'est une grande victoire. Le protocole

fixe des objectifs de réduction progressive sur le long terme (5% de réduction des émissions par rapport au niveau de celles de 1990 pour une première période de 5 ans -2008-2012).

- La Déclaration de principes pour une gestion écologiquement viable des forêts mondiales encourage tous les pays, en particulier les pays développés, à entreprendre des efforts pour reboiser, conserver et exploiter raisonnablement leurs forêts.
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification traite des problèmes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement dans les zones rurales, d'Afrique en particulier, et souligne la nécessité d'une approche intégrée de la lutte contre la désertification.
- La Convention sur la biodiversité biologique encourage tous les pays à stopper la destruction des espèces biologiques, des habitats naturels et des écosystèmes.

i à savoir

Deux principes de la Déclaration de Rio

Principe 1: « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Principe 21: « Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur. »

www.un.org/french/events/riog2/rio-

→ Les Objectifs du Millénaire

A l'entrée dans le 3^e millénaire, en 2000 à New York (Etats-Unis), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'une des plus importantes agences des Nations Unies, lance les Objectifs du Millénaire. Ils résument parfaitement les défis déjà énoncés à Rio et définissent des objectifs datés et chiffrés (la plupart à l'horizon 2015) pour assurer une vie décente à tous. Cette Déclaration du Millénaire vise à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin et à faire une place centrale aux pauvres et aux droits de l'homme. Afin de suivre les progrès accomplis, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont défini un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables.

Extraits			
1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim	 Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim 		
2 - Assurer l'éducation primaire pour tous	• Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires		
3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	•Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard		
4 - Réduire la mortalité infantile	•Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans		
5 - Améliorer la santé maternelle	•Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle		
6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	•Stopper la propagation du VIH/sida •Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies		
7 - Assurer un environnement durable	 Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable et à l'assainissement Améliorer la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant en habitat insalubre 		
8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	 Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire [] Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement [] En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous 		

→ 10 ans après Rio, le Sommet ET MAINTENANT. de Johannesburg

En août 2002, l'Organisation des Nations Unies a dressé un bilan des actions mises en œuvre depuis le Sommet de la Terre. Les résultats sont jugés décevants ; peu de gouvernements ont mis en place des Agenda 21 et les impacts environnementaux des pays émergeants, en Chine en particulier, n'ont pas été suffisamment compensés par la réduction des pollutions dans les pays riches. Mais on constate une forte présence des villes du monde entier, en particulier des villes françaises, très actives à Johannesburg et un changement profond de l'opinion, convaincue de l'urgence des changements à opérer. Le Sommet de Johannesburg aboutit à un plan d'actions, rappelant les Objectifs du Millénaire pour la lutte contre la pauvreté et pour la protection de l'environnement mondial. Il fixe aussi des objectifs pour développer la part des énergies renouvelables dans la fourniture d'énergie, pour renforcer l'étiquetage des produits chimiques, pour éliminer les pratiques de pêches illégales ou destructrices de la biodiversité des océans. C'est aussi le Sommet de Johannesburg qui recommande l'adoption d'une décennie pour l'Education au développement durable (cf. partie L'éducation au développement durable).

À L'ACTION!

Comment dans le même temps réduire l'empreinte écologique des activités humaines et permettre à tous, au Sud et au Nord, une vie digne ? Voilà en résumé le défi posé à l'ensemble des habitants de la planète.

Le principe de solidarité prend avec ce double objectif tout son poids. Pour les pays occidentaux, ils se traduisent concrètement par la création de modes de production et de consommation innovants, moins consommateurs de ressources et d'énergie et moins inégalitaires.

Ce changement ne signifie pas sacrifier notre bien-être. Il suppose de préférer la solidarité à l'accumulation de produits : solidarité avec la nature, avec les peuples du monde, avec les générations futures. Le futur, qui nous imposera des restrictions de consommations avec la crise du pétrole et les changements climatiques, nous promet aussi l'accès aux savoirs, l'accès aux cultures... Une société allégée, certes, mais ouverte sur le monde. L'ère de l'échange et de la créativité...

Depuis le Sommet de la Terre, l'Agenda 21 a été appliqué par les gouvernements (Agenda 21 national ou stratégie nationale de développement durable), par les collectivités (Agenda 21 local, départemental, régional), par les entreprises (stratégie pour le développement durable). Et il peut aussi être mis en œuvre par tout organisme collectif, fédération professionnelle ou sportive, établissement public, établissement scolaire...

Les Etats ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques qui protègent la santé des citoyens et l'environnement, garantissent à tous des conditions de vie dignes, favorisent un développement économique responsable, développent les connaissances et les compétences, contribuent à la protection des plus démunis. En France, la stratégie nationale de développement durable, adoptée en 2003, introduit le principe d'éco-responsabilité. L'Etat s'engage à montrer l'exemple, avec des objectifs de qualité environnementale à atteindre d'ici 2008 pour ses administrations¹⁵:

- Transport : 20% de véhicules propres, dont 5 % fonctionnant à l'électricité
- Energie: 10% d'économies
- Eau : 20% d'économies
- Papier : 60% de recyclage
- HQE16: 20% des nouvelles constructions

Mais l'Etat ne peut faire seul... Chacune des catégories de la société doit prendre sa part pour le développement durable : les collectivités, les entreprises, les consommateurs, les associations et les citoyens. Il s'agit aussi de travailler en bonne intelligence : agir maintenant et agir ensemble.

Les citoyens détiennent les clés du monde à construire. Et nombre d'entre eux ont pris la mesure des changements à adopter. Selon un sondage réalisé par l'Institut LH2 en novembre 2005, 71% des Français se disent inquiets des changements climatiques et prêts à s'engager personnellement, sous réserve que l'Etat fasse respecter les lois en vigueur et apporte des solutions concrètes¹⁷. Il s'agit aussi de réarmer le citoyen face au marché, face à l'institution, face à l'expert, face à ses propres respon-

⁵ Brochure « administration éco-responsable, enjeux et actions » www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/IMG/Eco-responsable2.pdf

¹⁶ Haute qualité environnementale des bâtiments.

[&]quot;Extrait des Actes des 10 ans du Comité 21. Edition juillet 2006. www.comite21.org



Hubert Reeves, astrophysicien, président de la Ligue ROC

« La démocratie élective est à enrichir de la démocratie participative... »

Le Sommet de la Terre, c'est une décision d'importance majeure prenant en compte l'intérêt des générations à venir et proposant une plate-forme d'« Actions pour le 21e siècle ». C'est une facon de dépasser le temps trop court des mandats électifs : les « Agenda 21 » engagent au-delà des échéances électorales... C'est une nouvelle étape dans la création - toujours à parfaire - de la démocratie : les Agenda 21 gagnent à être le résultat de l'ouverture de la démocratie élective à la démocratie participative... Affaire à suivre!

sabilités. Tyrannie du dernier cri, surenchère des équipements, obsolescence programmée des produits, promotion du prêt à consommer et tout jetable, sous la pression efficace de la publicité, le citoyen disparaît derrière le consommateur. A lui de reprendre le pouvoir, aux acteurs du développement durable de promouvoir et de créer les moyens d'une consommation responsable. Enfin, chaque citoyen dans sa ville, chaque électeur peut être force de proposition auprès des décideurs politiques.

Le développement durable nous invite à réinventer nos modes de vie : choisir des énergies propres pour l'habitat et les déplacements ; privilégier la marche ou le vélo pour les petits trajets ; consommer les fruits et légumes locaux et de saison pour éviter les transports et les consommations d'énergie inutiles; pour les produits venus d'ailleurs (café et thé, par exemple), sélectionner les produits du commerce équitable ; acheter des produits biologiques pour l'alimentation et le jardinage et éviter la contamination des sols et de l'eau par les produits chimiques ; préférer au tout jetable des éco-produits (qui consomment moins de matières et d'énergie), des produits recyclés, recyclables ou réparables ; choisir les produits en vrac ou rechargeables pour éviter la prolifération des emballages ; récupérer l'eau de pluie pour arroser le jardin ou laver la voiture, et économiser les ressources en eau ; au travail, organiser des réunions téléphoniques ou des téléconférences pour éviter les trajets en voiture ou en avion...

Le développement durable nous propose aussi de partager. Nombre d'équipements ménagers ou professionnels ne sont utilisés qu'une infime partie de leur durée de vie. Une perceuse électrique d'une durée de vie moyenne de 10 ans est utilisée 30 minutes par an¹⁸. Pourquoi ne pas les partager ou les louer, réduisant ainsi considérablement la production d'énergie et de matières ?

Partager, c'est aussi recourir aux transports collectifs et ainsi alléger le poids de la voiture sur la ville. 60% des déplacements en ville se font en voiture particulière, 27% à pied, 9% en transport en commun, 2% en vélo et 2% en deux-roues motorisés (source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, ADEME). Quand la voiture est indispensable aux trajets quotidiens pour le travail, on peut aussi organiser l'auto-partage!

Le développement durable nous incite aussi à prendre une part active aux décisions et à l'action, individuelle et collective. Au 20e siècle, le pouvoir était partagé entre l'Etat et le marché. La décentralisation, en marche sur les cinq continents, permet aux collectivités locales de créer des liens entre les citoyens et l'action publique. Le droit a renforcé les pouvoirs des citoyens d'accéder à l'information sur l'environnement, de participer aux choix d'aménagement. Le développement durable nous encourage à exercer notre rôle de citoyen. Il nous invite à travailler en réseau pour unir nos énergies et nos compétences. Responsabilité, participation, concertation, démocratie participative, créativité, le développement durable est tout autant un changement de culture qu'un changement de techniques.

^{**}Thierry Kazazian, « Il y aura l'âge des choses légères », Victoires Editions, page 43.

L'éducation au développement durable

(i) à savoir

Chapitre 36 de l'Agenda 21 de Rio : promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation

Avec, le cas échéant, l'aide d'organisations non gouvernementales, y compris des organisations féminines et des organisations de groupes autochtones, les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir toute une gamme de programmes d'éducation pour les adultes en vue d'assurer une formation continue en matière d'environnement et de développement, compte tenu particulièrement des problèmes locaux, dans le cadre d'activités menées dans les écoles élémentaires et secondaires. Ces autorités, ainsi que les milieux professionnels, devraient encourager les écoles commerciales, professionnelles et agricoles à inclure ces disciplines dans leurs programmes d'enseignement. Les nations pourraient inclure la notion de développement durable dans leurs programmes d'éducation et de formation. Les programmes de l'enseignement universitaire supérieur devraient comprendre des cours destinés spécifiquement à perfectionner les décideurs.

« Si tu as un projet à 1 an, plante une graine, si tu as un projet à 10 ans, plante un arbre, si tu as un projet pour une vie, éduque tes enfants. » Proverbe africain

e texte de l'Agenda 21 propose de nombreuses recommandations pour introduire les enjeux du développement durable à l'école et dans toutes les filières de formation professionnelle. L'éducation doit aider les jeunes à décrypter les choix scientifiques, techniques, économiques, politiques à travers l'apprentissage des enjeux du développement durable et un exercice renouvelé de la citoyenneté.

LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TON FOR SUSTAINAND TO BENEVICE OF OUR PARTY OF THE PROPERTY OF

En 1977, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) organise la 1ère conférence internationale sur l'éducation à l'environnement à Tbilissi

(Géorgie). Cette dynamique est renforcée en 2002, avec l'adoption de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) par l'Assemblée générale des Nations Unies, portant sur la période 2005-2014. Il s'agit de promouvoir l'intégration des questions du développement durable dans les politiques, stratégies, plans nationaux d'éducation de tous les pays.

(i) à savoir

La Décennie définit en ces termes l'éducation pour un développement durable

L'éducation pour un développement durable, c'est apprendre à :

- respecter, reconnaître la valeur et les richesses provenant du passé, tout en les préservant
- apprécier les merveilles de la Terre et de tous les peuples
- vivre dans un monde où chacun ait de quoi se nourrir pour une vie saine et productive
- évaluer, entretenir et améliorer l'état de notre planète
- construire et apprécier un monde meilleur, plus sécurisant, plus équitable
- être des citoyens concernés et responsables, exerçant leurs droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et global.

http://portal.unesco.org/education/fr /ev.phpURL_ID=27279&URL_DO=DO TOPIC&URL_SECTION=201.html L'UNESCO propose des outils et des actions pédagogiques pour atteindre ces objectifs. On peut citer en particulier :

- « Teaching and Learning for a Sustainable Future » : programme multimédia de formation des enseignants conçu avec « Education international », fédération mondiale d'éducateurs.

www.unesco.org/education/tlsf



- « Youthxchange »: kit d'information des jeunes sur la consommation responsable (alimentation, énergies, transports, TIC, tourisme...). Mis en place par le Pro-

gramme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNESCO en 2000, il analyse les modes de vie actuels, faits et chiffres à l'appui, et propose des pistes de progrès, élaborées avec des groupes de jeunes. Le kit comprend un guide (traduit en 15 langues, dont en français) et un site Internet qui mettent en évidence les relations entre la consommation, l'environnement, l'éthique, l'économie. Pour vous procurer le guide: sc@unep.fr. On peut aussi consulter le site (en anglais), dont une version française sera disponible en 2007.

www.youthxchange.net

En France, un Comité national de la décennie a été créé en octobre 2005 pour mettre en réseau les acteurs français de l'Education au développement durable et émettre des propositions.

L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

→ Dans l'enseignement général et technologique

En 2003 et 2004, le ministère de l'éducation nationale expérimente l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans 84 établissements (40 écoles, 22 collèges et 22 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel), répartis dans 10 Académies (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Dijon,

initiative in the second of th

Un exemple de programme national d'éducation au développement durable : Sustainable schools program en Australie

Ce programme a été créé par le Gouvernement australien en 2001. Il propose de renforcer l'apprentissage aux questions environnementales avec la création par l'ensemble de la communauté scolaire d'un plan de gestion durable de l'établissement et des bâtiments scolaires : énergie, déchets, eau, biodiversité, paysages, produits et matériels. Un budget de 2 millions de dollars australiens a été affecté sur une période de 4 ans à ce programme.

www.deh.gov.au/education/sustainable-schools

Guadeloupe, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers et Rouen).

La circulaire du 15 juillet 2004 annonce la généralisation de cette éducation à partir de la rentrée scolaire 2004-2005. Elle conseille la construction de partenariats, ouvrant l'école vers l'extérieur. L'Education à l'Environnement pour un Développement Durable fait désormais partie intégrante de la formation initiale des élèves, tout au long de leur scolarité, dans le cadre des

enseignements généraux, technologiques et professionnels.

La circulaire du 29 mars 2007 lance le plan triennal en faveur de l'éducation au développement durable 2007-2010 et insiste sur le développement de démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires.

En 2004, la « Charte de l'environnement » est promulguée. L'article 8 indique que « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs » définis dans la Charte.

www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/affiche charte environnement.pdf

L'EEDD est l'occasion de profonds changements : un pilotage plus participatif, un décloisonnement entre l'administratif et le pédagogique,

initiative

Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) et développement durable

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fixe pour objectifs la maîtrise par l'ensemble des jeunes des technologies de l'information et de la communication.

5 domaines d'intervention :

- 1. Une intégration plus forte dans le cursus de l'élève à la fois dans le domaine des programmes et des examens
- 2. La formulation et la mobilisation accrues des enseignants et de l'encadrement
- 3. Un partenariat renforcé avec les collectivités territoriales
- 4. La structuration de la distribution et des accès des ressources numériques pédagogiques pour les enseignants et élèves
- 5. L'aménagement numérique du territoire avec un effort particulier pour assurer des connexions haut débit dans les petites communes et leurs écoles

www.educnet.education.fr

(i) à savoir

« Pistes pour la mise en œuvre de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) »

Extrait du document publié par le Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Direction de l'enseignement scolaire. Bureau de la valorisation des

L'école ou l'établissement : un système complexe à étudier

De la maternelle au lycée, l'établissement devient le lieu d'investigation, de découvertes, de rencontres, à la fois objet d'étude et lieu de mise en œuvre du développement durable... Les élèves s'aperçoivent que leur établissement, leur école est un " système " avec ses composantes minérales, vivantes, humaines, ses déchets, ses besoins en énergie, en matière. Ils apprennent son histoire, le situent dans l'espace local, régional, plus rarement analysent son contexte social, culturel ou économique. Pour ce faire, ils réalisent des enquêtes, des interviews auprès de leurs pairs ou auprès du personnel, voient des expositions, invitent des intervenants.

L'école ou l'établissement : un lieu pour expérimenter

Les élèves sont aussi amenés à s'investir dans l'action. Ils débattent des stratégies de remédiation à des problèmes accessibles et concrets concernant leur école ou leur établissement. Ils élaborent des projets, parfois dans le cadre du projet d'établissement. Ils organisent, par exemple, le tri des déchets, recyclent les déchets organiques, produisent du papier recyclé. Ils améliorent et embellissent leur cadre de vie par des œuvres d'arts créées avec des matériaux recyclés ou à l'occasion d'expositions. Ils récoltent les légumes qu'ils ont cultivés dans les espaces verts de l'école, de l'établissement ou organisent des repas de découverte ou de commerce équitable à la cantine. Ils chassent le gaspillage, économisent l'énergie, en construisant des éoliennes ou en installant des panneaux solaires parfois reliés au réseau. Ils proposent des amendements au règlement intérieur, écrivent des chartes...

Les 33 Académies, en partenariat avec les collectivités territoriales, (communes pour les écoles primaires, départements pour les collèges et régions pour les lycées) prennent une part active à l'EEDD. Les recteurs ont eu pour mission de désigner un correspondant académique EEDD, de mettre en place un « Comité de pilotage de l'EEDD » et de rédiger un Plan stratégique pour généraliser la démarche. Un premier plan de 2004 à 2007 a permis de jeter les bases de la généralisation en l'introduisant dans les programmes d'enseignement. Le second plan triennal mis en œuvre en 2007 vise désormais l'inscription de l'éducation au développement durable dans le quotidien du système éducatif.

→ Dans l'enseignement agricole

Le Programme National « Agriculture Durable, Développement Durable » est mis en œuvre depuis 2002 par le Ministère de l'Agriculture, avec la collaboration du Ministère de l'Ecologie et de l'ADEME. Il mène une recherche-action dans 24 établissements (un par région) pour créer des projets d'établissement « développement durable » et éduquer à travers l'exemplarité et l'action collective²⁰. Il propose une approche globale des actions de l'enseignement agricole : éducation à la santé et à la citoyenneté, éducation à l'environnement, actions pour l'agriculture durable, animation et développement des territoires ruraux, insertion scolaire, sociale et professionnelle, coopération internationale. Chaque projet s'appuie sur une dynamique interne à l'établissement et sur un diagnostic partagé. Il concerne l'ensemble des centres constitutifs, y compris l'exploitation agricole, et s'appuie sur des partenariats territoriaux. Différents types d'actions concrètes sont menées, selon les cas, en fonction de la mobilisation des élèves, des professeurs, de l'intendance, du chef d'exploitation, des personnels administratifs et techniques, etc.

Le collège Emile Zola, un éco-établissement

Le collège Emile Zola de Toulouse est l'un des éco-établissements pilotes de l'EEDD. Alimentation, énergie, eau et cycle de la matière sont les 4 thèmes autour desquels s'articulent les actions. Un comité éco-établissement, rassemblant administration, personnels enseignants et non enseignants, parents, élèves, représentants des collectivités territoriales, va piloter le projet. L'objectif recherché est, à terme, la création d'un Agenda 21 d'établissement scolaire.

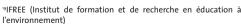
Graine de Citoyens de l'Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées

4 témoignage

Depuis une dizaine d'années, notre établissement participe aux Journées régionales de l'ERE organisées par SFFERE. Chaque année un thème différent est exploré. Forts de toutes ces actions et surtout dans l'objectif d'approfondir les projets et de rechercher plus de cohérence avec le fonctionnement de l'établissement, nous avons choisi d'orienter notre projet d'établissement vers une démarche d'Agenda 21. Ici le développement durable se traduit par une alimentation responsable au sein du restaurant scolaire, par la construction et l'exploitation à travers notre projet de nouveau bâtiment d'élevage, et prochainement par la consultation et la participation des élèves puisque nous envisageons de former des éco-délégués.

En tant qu'animatrice nationale du réseau éducation à l'environnement pour un développement durable, j'ai pour mission de faciliter la prise en compte de l'EEDD dans l'Enseignement Agricole tant aux niveaux local et régional qu'au niveau national.

Sofie Aublin, LEGTA Semur Chatillon



²⁰www.chlorofil.fr/territoires/rapports-et-statistiques/programmenational-addd/2eme-axe-les-eplefpa.html



→ De l'environnement au développement durable

A partir de 2005, l'EEDD s'élargit pour intégrer, aux côtés de la préservation de l'environnement, les autres enjeux du développement durable : la solidarité, la lutte contre les exclusions.

Le rapport annexé à la loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 mentionne que l'éducation au développement durable est « une composante nouvelle de la formation civique des élèves ».

L'éducation au développement durable est ainsi intrinsèquement liée à l'Education au développement et à la solidarité internationale, qui « privilégie la démarche pédagogique dans la durée et contribue ainsi à

faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire. L'éducation au développement et à la solidarité internationale est donc une éducation pour un développement durable » (Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°23

témoignage

Portée par la fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement et Solidarité Laïque, la présentation de la question des migrations aux élèves de CM1 et CM2 a été labellisée par Demain Le Monde. Cette approche a permis de mieux comprendre les causes des migrations et d'y voir plus clair dans les informations diffusées par les médias. Un des résultats immédiatement perceptible a été le changement de position des enfants de migrants ou de réfugiés, vis à vis de leurs camarades de classe : leurs histoires, leurs vies, participaient d'un savoir à partager. Bien souvent, cela a été renforcé par les récits d'enfants dont les parents, pour raison professionnelle, avaient travaillé dans un autre pays. Cet échange interculturel a renforcé les liens qui existaient entre les élèves.

Bruno Quemada, coordination de la campagne « Demain Le Monde ...les migrations pour vivre ensemble »



« Demain le monde... » est une campagne nationale d'éducation au développement et à la solidarité internationale. Coordonnée par Solidarité Laïque, la campagne 2004-2007 a pour thème : « les migrations pour vivre ensemble ». Elle regroupe 35 organisations, qui veulent, par l'éducation, lutter contre les préjugés et favoriser la reconnaissance des migrants comme citoyens et comme opérateurs à part entière des processus de développement des pays du Sud. En cela

elle est un appui pour tous ceux qui mettent en place un travail pédagogique autour de la question des migrations. Cet appui passe par la labellisation d'actions locales (d'un montant maximum de 1500 euros) et par la création et la diffusion d'outils pédagogiques.

www.demain-le-monde.org - www.solidarite-laique.asso.fr

méthodologie

- > L' Agenda 21 scolaire, principes et acteurs
- 45 → L' Agenda 21 scolaire, comment ça marche ?
- > L' Agenda 21 scolaire, en France, en Europe et dans le monde : travailler en réseau



L'Agenda 21 scolaire, principes et acteurs

L'AGENDA 21, UNE DÉMARCHE CITOYENNE ET UN CADRE PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉTABLISSEMENT

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens. Tu m'impliques, j'apprends. » Benjamin Franklin

🛈 à savoir

- Dans le cadre d'un Agenda 21, l'établissement agit à la fois en tant que :
- Cadre d'éducation au développement
- Lieu d'exercice de la citoyenneté, en relation avec le monde, proche et
- Institution dirigée par le Conseil d'Etablissement, réunissant l'Education nationale, la collectivité locale, l'équipe éducative, les parents et les élèves...
- Communauté humaine, composée d'élèves, d'enseignants, de médecins scolaires, de salariés, de fournisseurs...
- Lieu de vie partagé, avec ses caractéristiques et ses impacts sociaux, culturels, environnementaux

'Agenda 21 scolaire amène l'établissement et tous ses acteurs, en particulier les jeunes, à apporter des réponses concrètes aux enjeux locaux et planétaires du développement durable. Ces réponses seront élaborées, étapes par étapes, dans un esprit de découverte, d'apprentissage et de construction collective.

L'établissement va agir sur tous ces leviers, pour définir et mettre en œuvre un Agenda 21, en concertation et en partenariat avec tous les acteurs concernés.

→ Engager l'établissement dans une démarche de progrès

Le premier objectif d'un Agenda 21 consiste à engager les jeunes et tous les acteurs de l'établissement dans une démarche de progrès environnemental et social.

(i) à savoir

Il n'existe pas de norme ou de modèle applicable par tous les établissements et chacun d'entre eux exprimera son projet selon ses priorités et ses besoins. Les enjeux à prendre en compte dans le projet d'établissement et les plans d'action vont différer d'un établissement à l'autre, selon l'âge des jeunes, la localisation du site, sa taille et les moyens dont il dispose, ses composantes culturelles...

N'oublions pas cependant que l'Agenda 21 est une démarche transversale, qui met en cohérence des objectifs environnementaux, sociaux, économiques, culturels (voir partie : Définir les axes de progrès).

La méthodologie \rightarrow L'Agenda 21, une démarche citoyenne et un cadre pédagogique pour l'établissement

L'Agenda 21 contribue ainsi à alimenter l'action pédagogique en offrant des traductions concrètes, partagées par les enseignants et les élèves, à de nombreux enseignements disciplinaires. Le bilan énergétique de l'établissement pourra être analysé au collège, où les ressources énergétiques sont abordées en géographie, et

l'électricité dans la vie quotidienne en physique-chimie. Les principes de l'Agenda 21 démocratie participative, responsabilité individuelle et collective, solidarité avec les générations actuelles et futures...- seront commentés en éducation civique. Les points d'ancrage sont nombreux.

Toutes les disciplines de l'école élémentaire sont concernées par le programme Eco-Ecole ²¹:

- les sciences, avec l'étude des milieux de vie, de la biodiversité, des énergies, de l'eau, et la démarche expérimentale qui en découle
- l'éducation civique, qui permet une prise de conscience de ses droits et de ses devoirs par rapport à son environnement (devenir un éco-citoyen)
- la géographie et l'histoire, avec le traitement des enjeux du 21ème siècle : effet de serre, pollutions diverses, marées noires... - la littérature, par des lectures suivies de livres ou d'articles sur la déforestation, les animaux en voie de disparition... Toutes les compétences transversales permettent d'être travaillées et évaluées.

www.acnice.fr/iencagnes/ferry/ecoecole/

Hélène Braquet, enseignante en CM1 à l'école Jules Ferry à Cagnes sur Mer, participante au programme Eco-Ecole

²¹Programme international d'éducation à l'environnement, Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement. Dans les écoles et les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur quatre thèmes prioritaires : l'eau, l'énergie, les déchets et l'alimentation. Il est piloté en France par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, administrateur du Comité 21.

📣 témoignag

(i) à savoir

Enjeux et impacts des établissements en chiffres

- En France, une école utilise chaque jour en moyenne 100 litres d'eau par élève. 23 - Un degré supplémentaire dans l'établissement entraîne, en moyenne, une surcon-
- En 2004, 2 063 enfants de moins de 11 ans ont été accidentés en tant que piétons sur le

- En France, 70% des enfants du primaire se rendent à l'école en voiture²⁶. • En France, la consommation des produits alimentaires frais a diminué de 60% depuis 40 ans²⁷.
 - Seuls 11,4% des établissements français semblent respecter la circulaire du 25 juin 2001 concernant la restauration scolaire : diminution des apports de graisses et augmentation des

 - En France, 40% des parents s'inquiètent pour la santé alimentaire de leurs enfants dans les restaurants scolaires. 2 millions de repas issus de l'agriculture biologique ont été servis en
 - 2003 en France (400 000 en 2000)29.
 - 14% des jeunes Français présentent une surcharge pondérale³⁰. - Un enfant sur sept est asthmatique en Europe, qu'il s'agisse d'une allergie d'origine
 - 6% des Français vivent en dessous du seuil de pauvreté. Parmi, les 3,6 millions de personnes
 - Un jeune issu d'une famille défavorisée a trois fois plus de risques de quitter l'école sans
 - diplôme. Pour accéder à un CDI, l'écart de probabilité expliqué par la seule discrimination s'élève à 44 % entre un jeune d'origine française et un jeune d'origine maghrébine³³.
 - ** DIREN Haute Normandie, décembre 2003 : www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/Diren_manuel.pdf
 - ** Prévention routière : <u>www.preventionroutiere.asso.fr</u> et ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) :

 - ²⁷ INSEE, La consommation alimentaire depuis 40 ans

 - INSEE, Obésité et asthme, deux pathologies en développement chez l'enfant, étudiées à travers les bilans de santé scolaire,

 - ** Observatoire des inégalités :<u>www.inegalites.fr/spip.php?article270&var_recherche=taux%20pauvret%Eg et INSEE, 2003</u> 3 Cereq, Centre d'études et de recherches sur les qualifications : www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-6.pdf

→ Contribuer au développement durable, aux niveaux local et planétaire

En amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi, l'Agenda 21 ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative. Il investit concrètement les nouveaux enjeux qui s'imposent à tous : lutte contre les changements climatiques, protection des ressources non renouvelables, renouveau des liens avec la nature et la biodiversité, lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination, droits des enfants, solidarité avec les populations démunies, ici et dans le monde.

Pour prendre l'exemple des déplacements, l'organisation d'un autobus pédestre, couramment appelé pédibus^{®22}, pour les trajets domicile-école est une démarche gagnante, à la fois à l'échelle locale (réduction du trafic automobile devant l'école, recours à la marche...) et à l'échelle planétaire (réduction des pollutions atmosphériques et des émissions de gaz à effet de serre).

QUELS PRINCIPES POUR LA DÉMARCHE ?

Au sein des principes qui fondent le développement durable, en voici quelques uns particulièrement adaptés à l'Agenda 21 scolaire.

→ La transparence et le partage de l'information

L'accès à l'information va conditionner la qualité de la réflexion, de la décision, de l'action. Les jeunes, les enseignants, les parents... auront les moyens et le désir d'agir quand ils comprendront les enjeux de l'établissement, dans toutes ses composantes. Ces informations pourront concerner, selon les étapes de l'Agenda 21, les consommations de l'établissement, les différents opérateurs de la démarche (qui est responsable de quoi ?), les coûts des décisions prises, les succès et les freins rencontrés dans la mise en œuvre... L'Agenda 21 offre ainsi l'opportunité d'introduire des données économiques ou des notions de gestion publique, peu abordées dans l'univers scolaire. Les pilotes de l'Agenda 21 ont à organiser les conditions du partage et de l'accessibilité de l'information. On évitera les jargons techniques, rébarbatifs ou inaccessibles aux non initiés. Les compétences pédagogiques réunies au sein de l'établissement constituent dans ce sens un atout précieux.

→ La responsabilité, individuelle et collective

La responsabilité est un des principes fondateurs du développement durable, introduit dans la loi avec le principe pollueurpayeur. Elle trouvera de nombreuses traductions au sein de l'établissement : respect des autres et de soi, préservation des ressources et des équipements, participation à l'action ... Ce principe donne une vision positive du rôle de chacun et de tous : en exercant leur responsabilité au sein du projet, les jeunes disposent de capacités d'expression, de proposition, d'arbitrage - individuel et collectif – et d'intervention sur leur quotidien. On veillera à expliquer les différents niveaux de responsabilité à l'œuvre (établissement, collectivité, fournisseurs, consommateurs...), à valoriser la complémentarité entre responsabilité individuelle et collective, et à favoriser ainsi de bonnes conditions d'écoute réciproque.

→ La concertation

Ce principe exclut toute démarche imposée. L'Agenda 21 est un révélateur de désir et d'ambition de dialoguer, d'agir, de contribuer au progrès, de s'ouvrir au monde... Le projet de l'établissement, tout autant que les plans d'actions qui vont en découler, doivent se faire l'expression de ces désirs et de ces ambitions, en fondant toute décision sur la concertation entre les acteurs de l'établissement. Plus la concertation sera aboutie, plus chacun des acteurs adhérera à la démarche et contribuera à son succès. Pour être efficace, la concertation doit reposer sur un cadre précisant les conditions des échanges et des

²² Le terme pédibus® a été créé par le bureau d'études Targeting, spécialisé dans l'écomobilité scolaire. L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) propose les termes "carapatte" et "caracycle" pour dénommer les autobus pédestres et cyclistes.

La méthodologie -> Ouels principes pour la démarche ?

w témoignage

prises de décision : objet précis de la concertation pour éviter les débordements et pertes de temps, information sur les moyens humains, techniques et financiers disponibles pour des actions concrètes, pour éviter les frustrations. Ouelques règles simples doivent être observées par tous : temps de parole, écoute réciproque, respect de l'ordre du jour... (cf. L' Agenda 21 scolaire, comment ça marche?). De nombreux partenaires associatifs peuvent appuyer les établissements pour conduire ces concertations (cf. Les partenaires).



La méthode dans la mise en place d'un projet

La pédagogie de projet, qui est appropriée dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire, permet aux jeunes d'apprendre à se questionner, à débattre, à se concerter, faire des choix, s'exprimer de façon constructive, créer, expérimenter, enquêter, rencontrer les acteurs de leur territoire et surtout à faire des propositions pour répondre à leur niveau aux enjeux du développement durable. Le Réseau Ecole et Nature a rédigé une série de fiches pratiques sur la démocratie participative. Elles sont librement disponibles sur le site www.ecole-et-nature.org

Isabelle Lépeule, co-directrice du Réseau **Ecole et Nature (REN)**

→ La prise en compte du long terme et l'ancrage dans la durée

Le développement durable, en questionnant l'impact de nos comportements sur les générations futures, introduit la prise en compte du long terme. Il en est de même pour la construction du projet de l'établissement. Son élaboration constituera un exercice de prospective à moyen terme : nos comportements, nos décisions auront quelles conséquences à 5, 10, 20 ans, pour nous, pour l'établissement, pour la commune, pour la planète? En revanche, chaque plan d'actions doit définir les moyens de répondre à court terme (sur une, deux, trois années scolaires) à ce projet. Ce principe permet de projeter les jeunes dans leur future vie d'adultes, de parents, de citoyens. Il les amène à prendre conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des futurs élèves de l'établissement. Il offre de multiples champs de créativité en reliant le présent à l'avenir, en stimulant l'imagination sur le monde à construire.

→ La transversalité

La transversalité des enjeux du développement durable - environnement, social, économie, culture - nous invite au décloisonnement et à l'interdisciplinarité. C'est l'apprentissage de la complexité et de l'interdépendance des phénomènes et des décisions. La pauvreté est un des facteurs de dégradation de l'environnement. La connaissance d'autres modes de vie contribue au respect de la diversité culturelle. L'Agenda 21, plutôt qu'un catalogue de mesures sectorielles, propose un espoir de bien-être pour tous les citoyens d'aujourd'hui et de demain, ici et dans le monde. Ce principe invite toutes les compétences de l'établissement à partager les objectifs, les moyens d'action et les résultats acquis.

(i) à savoir

- La pédagogie de projet est un processus d'apprentissage qui met un groupe de personnes en
- d'exprimer des envies, des questions, des manques, des ambitions,
- de planifier collectivement la mise en œuvre du projet et de le faire vivre. L'éducateur, dans ce processus, est là pour accompagner, aider, baliser, réguler, alimenter. Il n'est plus le détenteur tout puissant du savoir. Il devient personne ressource et conseiller.
- Extrait du livret d'Ecole et Nature : « Alterner pour apprendre. Entre pédagogie de projet et
- pédagogie de l'écoformation » (1997)

» témoignage

QUI EST CONCERNÉ?

L'Agenda 21 de Rio a insisté sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des « groupes » composant la société pour obtenir des résultats concrets. On retrouve cette même nécessité au niveau de l'établissement.

Deux catégories de personnes et d'organismes sont à associer à la démarche :

- Les acteurs de l'Agenda 21, c'est-à-dire toutes les catégories concernées au premier chef par la vie de l'établissement et qui seront associées à la prise de décision et à la réalisation du plan d'actions.
- Les partenaires à impliquer, qui peuvent soutenir l'établissement à différentes étapes de l'Agenda 21 et renforcer l'efficacité des actions, en apportant un soutien technique, pédagogique, logistique, financier.

→ Les acteurs de l'Agenda 21

On peut distinguer quatre grandes catégories d'acteurs :

- L'établissement scolaire : le chef d'établissement, le conseil d'établissement, les enseignants, les élèves, l'équipe médicosociale, l'intendant, le personnel non enseignant, les parents d'élèves....
- L'Académie
- La collectivité territoriale qui a compétence sur les équipements et la gestion de l'établissement (la commune pour les écoles, le Conseil général pour les collèges, le Conseil régional pour les lycées)
- Les fournisseurs et prestataires de services de l'établissement, qui gèrent les services et les équipements, qui approvisionnent l'établissement

(i) à savoir

Transversalité : Exemple de l'alimentation

Si l'on prend l'exemple de l'alimentation, l'Agenda 21 pourra ainsi se donner pour objectifs de :

- renforcer la part de l'agriculture locale et de saison (pour les fruits, légumes, fromages...) dans l'approvisionnement des cantines et organiser des enquêtes sur les ressources locales
- réduire la quantité de produits alimentaires non consommés (rejets des cantines) sur la base d'une concertation avec les consommateurs
- maîtriser la quantité de déchets et d'emballages produite par la restauration scolaire
- faire l'apprentissage d'une alimentation équilibrée
- organiser une exposition et des dégustations des cuisines du monde (en provenance des cultures présentes dans l'établissement)
- contribuer à la solidarité alimentaire dans la commune (bourse alimentaire, campagne des Restos du cœur...) - soutenir une action d'accès à l'eau
- potable dans un village en développement, ou une association de lutte contre la faim.

L'établissement scolaire

Le chef d'établissement. Son implication est essentielle. Il porte et encourage la démarche auprès des jeunes et de la communauté éducative. Il engage des ressources humaines et financières. Il assure la continuité de l'Agenda 21, d'une année scolaire à l'autre.

En tant que proviseur adjoint, j'ai eu à cœur de faciliter les actions engagées et d'épauler le coordonnateur de l'Agenda 21. Dans les phases de mobilisation de la communauté éducative et de recherche de partenaires extérieurs, j'ai participé le plus souvent possible aux réunions, aux rencontres avec les partenaires sollicités et présidé le comité de pilotage, afin de crédibiliser la démarche, en montrant l'importance de l'Agenda 21 pour le projet d'établissement. J'ai également, avec le gestionnaire de l'établissement, eu un rôle d'aide, de conseil pour la constitution de dossiers - appel à projets, demande de moyens, conventions de partenariat - et d'appui pour la présentation des actions au conseil d'administration. J'ai pu occasionnellement être une force de proposition mais me suis bien gardée d'imposer des projets et des actions que d'autres auraient eu à mettre en œuvre.

Marianne Dodinet, proviseur adjoint du lycée Bergson (Paris 19^{ème})

La méthodologie -> Qui est concerné? -> Les acteurs

Le conseil d'établissement. Le Conseil d'établissement réunit le chef d'établissement, les représentants de la collectivité, des enseignants et des élèves, des parents d'élèves, de l'Académie. C'est lui qui examine et délibère le projet d'établissement. Pour donner tout son poids à l'Agenda 21 et en garantir la réalisation, celui-ci gagnera à être inscrit dans ce projet d'établissement. Le Conseil étudie la faisabilité des plans d'actions proposés par le comité de pilotage et prend des décisions en matière d'investissement et d'équipement (énergies, alimentation, transports, déchets...). Il garantit la mise en œuvre et la pérennité de l'Agenda 21.

Les enseignants. Ce sont eux la plupart du temps qui pilotent la démarche et animent le comité de pilotage. Ils assurent l'articulation entre l'action et l'apprentissage. Chaque enseignant peut tirer parti de l'Agenda 21 au sein de sa discipline et nourrir culturellement et techniquement les plans d'actions.

Les élèves. Ils sont à la fois acteurs et destinataires de l'Agenda 21 scolaire, dont l'éducation au développement durable et à la citoyenneté du 21^e siècle est la finalité première. Les élèves sont parties prenantes de la démarche dès son impulsion et participent à l'ensemble de ses étapes, depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation, pour garantir le plein exercice de leur rôle

et leur adhésion au projet. Ils constituent une force de proposition et de mobilisation des parents, des associations de quartiers, des élus...Il est bien sûr indispensable de tenir compte de leur âge dans le niveau de réflexion et d'actions à mener : on ne peut pas demander aux élèves d'assumer des responsabilités d'adultes.

Les parents d'élèves. Ils accompagnent leurs enfants dans la démarche et peuvent la relayer et la poursuivre à la maison. Ils sont associés au diagnostic, sont force de proposition sur nombre d'enjeux (les transports, l'alimentation, la solidarité...) et peuvent encadrer des initiatives concrètes inscrites au plan d'actions, par exemple, les pédibus®.

† témoignage

La mise en œuvre d'un projet type Agenda 21 est étroitement liée à la pratique de l'enseignement : en effet, conduire un projet de ce type nécessite sinon une adhésion du moins une appropriation par l'enseignant de l'esprit généré par les Agenda 21. Si la démarche doit être perceptible par les élèves au-delà des moments consacrés au projet en classe, l'enseignant doit effectuer les liens et les rendre explicites pour les élèves. Pour autant, la réussite de la mise en œuvre d'un Agenda 21 scolaire ne repose pas sur les seules épaules de l'enseignant. Le partenariat, qui préfigure la posture citoyenne future de l'élève est incontournable.

Catherine Lapérouse, professeur des écoles à Charleville-Mézières, maître formateur à l'IUFM, membre du groupe de pilotage de l'EEDD dans l'Académie des Ardennes

Je suis élève au lycée Dupuy de Lôme en 1ère ES. En 2005, dans le cadre de l'Agenda 21 du lycée, nous avons travaillé sur le PDES (Plan de déplacement d'établissement scolaire) avec notre professeur d'histoire-géographie. Depuis, je participe aux réunions sur la réhabilitation du lycée. C'est très intéressant, les élèves peuvent apporter des idées et on aborde les questions de développement durable, à travers les projets prévus pour le futur bâtiment : panneaux photovoltaïques, récupération de l'eau de pluie.... Au quotidien j'essaye chez moi de réaliser des économies d'énergie, car le développement durable c'est subvenir aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre les générations futures. Je me déplace aussi quand je le peux à pied, à vélo ou en bus plutôt que d'utiliser la voiture.

Romain Le Hen, élève du lycée Dupuy de Lôme (Lorient) Les parents d'élèves ont été parties prenantes dans l'engagement de l'Agenda 21 du collège. Ils ont été informés par la direction du collège et deux parents sont membres du comité de pilotage. Nous avons été consultés sur le choix des thématiques du projet. Nous allons participer à des groupes de travail. Par ailleurs, en tant que représentant du groupe de parents, je fais le relais de la démarche auprès des autres parents (information, consultation).

Je pense avoir une responsabilité concernant le mode de fonctionnement de notre société envers les générations à venir et les populations pauvres. Cette démarche me permet d'avoir une action de proximité, concrète et je l'espère, efficace. D'autre part, je suis optimiste quant à l'apport d'une telle démarche pour améliorer le fonctionnement du collège.

Gérard Prot, parent d'élève acteur de l'Agenda 21 scolaire du collège de Villé (Bas-Rhin - 67)

L'intendant et le personnel technique.

L'intendant a en charge l'encadrement des personnels techniques ouvriers de service (TOS), la gestion et les achats de l'établissement. Il joue un rôle fondamental d'articulation entre l'Agenda 21, les fournisseurs de l'établissement (eau, énergie, gestion des déchets, alimentation, équipements, matériels...) et le personnel technique. Il est force de proposition pour amener l'établissement à une consommation responsable.

Le professeur documentaliste. Le professeur documentaliste, responsable du centre de documentation et d'information (CDI) de l'établissement, est une personne ressource. Il diffuse auprès des enseignants et élèves toute actualité, information et documentation pédagogique sur les axes et enjeux traités par l'Agenda 21. Il accompagne les élèves dans leurs recherches documentaires (support papier ou Internet). En collaboration avec leurs professeurs, il peut les aider à réaliser une exposition, à lancer une campagne d'information, à mener un débat.

Les équipes médicosociales. Assistantes sociales, secrétaires médicales et sociales, infirmières, médecin scolaire, ont une connaissance fine des besoins des élèves et des enjeux sociaux et sanitaires à intégrer dans l'Agenda 21. Ils sont force de proposition sur l'alimentation, sur la prévention des risques et sur la réduction des impacts sanitaires de l'environnement.

témoignage

En tant que gestionnaire, mon rôle est de faciliter et d'aider à la mise en place des actions. Cette année a été essentiellement une année de sensibilisation au développement durable avec la réalisation d'un diagnostic, puis la mise en œuvre d'actions. Sur le thème de l'eau, les élèves ont par exemple réalisé une maquette de rivière, et dans le cadre de la gestion des déchets, nous recyclons les cartouches d'encre et les huiles de friture. Une « commission menu » vise à organiser des repas à thèmes pour le restaurant scolaire, par exemple, un repas « européen » dans le cadre de la fête de l'Europe.

Christine Sarabi, intendante du collège Olivier de Serres (Viry-Châtillon)

Dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire initié au collège, mon rôle se situe à deux niveaux. La démarche nourrit les discussions avec les élèves lors de leur passage à l'infirmerie. Et je m'implique plus spécifiquement dans les actions liées à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation.

Dominique Combes, infirmière du collège Olivier de Serres (Viry-Châtillon)

Notre unité de production approvisionne une partie des repas des lycées publics de Lorient. Dans le cadre de l'Agenda 21 Dupuy de Lôme, j'ai proposé au lycée des repas bio tout au long de l'année scolaire, avec une sensibilisation des lycéens, sur l'intérêt d'une alimentation biologique vis à vis des enjeux environnementaux et économiques actuels. Cette information a été dispensée par le groupement d'Agriculteurs biologiques (GAB 56) notamment. L'opération a été inaugurée, de l'entrée au dessert, lors de la Semaine du Goût du 10 au 14 octobre 2005 et nous avons poursuivi à raison d'un repas bio par mois, de février à mai 2006, en clôturant par la Quinzaine du commerce équitable, avec des produits issus du commerce équitable. Nous avons proposé pour 2007 des petits déjeuners des élèves internes avec thés et cafés exclusivement équitables et yaourts et lait exclusivement bio, et ce tout au long de l'année.

Françoise Le Bouhellec, gestionnaire de l'unité centrale de production du lycée Dupuy de Lôme (Lorient)

Le développement durable est devenu l'un des axes prioritaires de notre activité pédagogique ainsi que de notre politique d'achat. Nous nous attachons à faire connaître au plus grand nombre les ressources du CDI (bibliographie diffusée par courrier électronique, création d'un espace développement durable, information des profs). Nous jouons également le rôle d'interface entre les partenaires extérieurs, tels que la mairie, Artisans du monde, l'ADEME... et les collègues ou élèves. Toutes les activités pédagogiques sont concernées (exposition, questionnaire, atelier radio, séances de formation...). La communication et la médiation aident à alimenter la réflexion, à consolider la motivation des uns et des autres (y compris celle des documentalistes).

Catherine Lemonnier et Myriam Coudert, documentalistes au lycée de Maupassant-Descartes à Fécamp (Etablissement du développement durable de l'Académie de Rouen)

La méthodologie → Qui est concerné ? → Les acteurs

Les Académies

Les Académies et leurs responsables Education à l'Environnement pour un Développement Durable sont des interlocuteurs privilégiés pour former les enseignants et les accompagner dans les démarches Agenda 21. C'est le cas pour les Académies de Dijon, Lille, Poitiers, Rouen, Strasbourg...

Certaines Académies organisent des stages à la demande des enseignants des collèges et lycées pour l'accompagnement de la généralisation de l'EEDD. Certains stages sont ouverts aux personnels non enseignants qui peuvent également se renseigner auprès des organismes de formation continue (GRETA, AFPA etc.).

témoignage

Le programme « Etablissements du Développement Durable » en Haute Normandie

Depuis septembre 2005, 89 établissements de l'Education Nationale (lycées, collèges, écoles) et 5 lycées de l'Enseignement Agricole de Haute-Normandie sont engagés dans un projet d'établissement pour le développement durable. L'Académie de Rouen a fait appel au Comité 21 pour animer une formation-action des coordonnateurs DD en 2005 et 2006. Ils ont pour missions d'animer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions participatif, qui réponde aux enjeux du développement durable de l'établissement.

En complément de l'accompagnement spécifique des établissements, la volonté des partenaires³⁴ du comité de pilotage régional est d'aller vers un processus de contractualisation pérenne entre l'établissement et ses autorités (et financeurs) de référence (Académie et Collectivité). Dans ce cadre, le Conseil régional prévoit de réaliser les premiers Bilans carbone[®] des 10 lycées EDD de 2005.

Claude Corroyer, chef de projet EDD du Rectorat de Rouen

Le partenariat à l'Académie de Poitiers

Le partenariat peut se vivre à différents degrés selon un continuum qui va de la simple addition des compétences pour former un tout cohérent à une démarche plus construite de « l'être ensemble » et du « faire ensemble ». Il exige alors un engagement personnel pour une action qui devient collective et presque une aventure avec ses incertitudes, ses risques et ses découvertes. Il convient de laisser ouvertes toutes les possibilités de partenariats, du plus modeste ne réclamant pas un engagement trop fort au partenariat ambitieux dont on ressort tellement enrichi. C'est alors à chacun qu'il revient de se situer selon ses propres aspirations et, tout en restant garant de ses actions, dans la conformité de l'institution qui est la sienne, de son éthique, de s'emparer des opportunités et de s'autoriser de nouvelles pratiques.

Yannick Bruxelle, correspondante EEDD de l'Académie de Poitiers

La collectivité territoriale

Parce qu'elles gèrent les bâtiments des établissements scolaires³⁶, parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire où est implanté l'établissement, parce que l'éducation des citoyens est au nombre de leurs compétences, les collectivités seront étroitement associées à toutes les étapes de l'Agenda 21 et aux plans d'actions qui seront mis en œuvre dans le temps.

Plusieurs compétences de la collectivité sont concernées : l'Agenda 21, la sensibilisation au développement durable local, les bâtiments publics, les espaces verts, la propreté et la gestion des déchets, la solidarité, la coopération internationale....

Dès l'impulsion de la démarche, il est recommandé d'organiser une rencontre de travail entre le comité de pilotage et les différents services concernés pour identifier les axes à investir et les coopérations à mener avec la collectivité. La collectivité sera représentée au sein du comité de pilotage. Réciproquement, le comité de pilotage de l'Agenda 21 scolaire sera représenté dans les instances de concertation de l'Agenda 21 de la collectivité, quand il existe. La cohérence et l'efficacité des Agenda 21 – de l'établissement, de la collectivité – s'en trouveront renforcées.

Attention! Les dimensions éducatives de l'Agenda 21 sont bien évidemment du seul ressort des enseignants. La collectivité peut être force de proposition sur de nombreux champs, comme on l'a vu, à l'exception de celui-ci!

^{**} Rectorat de Rouen, DRDAF de Haute Normandie (Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), Conseil régional de Haute Normandie, Conseils généraux de Seine Maritime et de l'Eure, Ville de Rouen, Ville de Grand Couronne, Ville de Canteleu, DIREN, ADEME, AREHN

³⁵La méthode Bilans carbone[®] développée par l'ADEME aboutit à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'existence d'une activité.

³⁶ Les communes gèrent les écoles primaires ; les Conseils généraux gèrent les collèges ; les Conseils régionaux gèrent les lycées.

Plusieurs organismes partenaires de la collectivité sont aussi à mobiliser, quand ils existent. On peut citer le conseil du quartier ou le conseil communautaire de l'agglomération où est implanté l'établissement, les conseils des jeunes (municipaux, départementaux, régionaux), en particulier en milieu urbain. Il existe même dans certaines collectivités telles que la Ville de Viry-Châtillon, le département du Val-de-Marne ou la Région Poitou-Charentes, des conseils de jeunes créés spécifiquement pour le développement durable.





Lancée par UNICEF France et l'Association des maires de France en 2002, **« Ville amie des enfants »** réunit en 2006 un réseau de plus de 125 villes françaises. Son objectif, servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques, engagées à promouvoir des actions visant à améliorer la situation des enfants et des jeunes pour que la Convention internationale des droits des enfants soit une réalité du quotidien des enfants de tous les pays.

www.villeamiedesenfants.fr

Les communes agissent avec les écoles primaires

Les pédibus® au Grand-Lyon. Le pédibus®, trajet collectif à pied entre le domicile et l'école est une



solution conviviale pour lutter contre la pollution et sécuriser les trajets des enfants. Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des

arrêts, des horaires... Dans l'agglomération lyonnaise, 50 écoles ont mis en place des lignes de pédibus®. Le Grand lyon fournit aux parents et enseignants des outils pour mettre au point leur pédibus® : exposition sur les déplacements domicile-école, brochures d'informations, pistes pédagogiques avec des interventions possibles d'associations... Lyon est "Ville amie des enfants", un label de l'UNICEF et de l'Association des maires de France. www.grandlyon.com/pedibus

Des collectivités développent des lignes de vélobus sur le même principe : Angers, Nantes, Grenoble,....

Le CarEcole à Chelles. Le site Internet de la Ville de Chelles propose un service de co-voiturage aux parents dont les enfants fréquentent le même établissement scolaire (tous les quartiers et les établissements sont répertoriés). Les familles peuvent réaliser des économies de temps et d'argent, tout en préservant l'environnement... Cette initiative a, entre autres, permis à la Ville de devenir en 2005 Ville amie des enfants. **www.carecole.com**

Les cantines à Saint Martin de Crau (13). Dans chaque école de la Ville, une Commission des menus scolaires, réunissant responsables scolaires et parents, élabore les choix alimentaires. Une fois par mois, est organisée une animation : découverte des saveurs, menus bios... Saint-Martin de Crau développe de nombreuses initiatives innovantes, ce qui lui a permis de devenir Ville amie des enfants en 2005.

Accessibilité aux enfants handicapés des écoles à Paris. La Ville de Paris a engagé en 2004 un audit d'accessibilité de 670 écoles maternelles et primaires. Un maillage d'écoles accessibles couvrant l'ensemble des arrondissements parisiens sera réalisé d'ici 2008 avec la mise en accessibilité de 133 écoles, représentant un budget de 3,5 millions d'euros. La Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris a mis en place depuis la rentrée 2006 un dispositif pour informer et accompagner les parents qui inscrivent un enfant handicapé dans une école élémentaire ou dans un collège. www.paris.fr

Le Projet Educatif Global de la Ville de Lille. Axé sur la problématique de l'enfant citoyen, le projet vise à améliorer le cadre de vie scolaire et extrascolaire : intégration des enfants handicapés, égalité des chances et lutte contre l'exclusion scolaire... Objectif : multiplier les situations d'apprentissage pour tous et donner aux enfants un maximum de chances pour réussir. Lille est Ville amie des enfants depuis 2003. www.mairie-lille.fr

Le groupe scolaire « zéro énergie » de la Ville de Limeil-Brevannes

La Ville de Limeil-Brévannes a programmé la construction d'un groupe scolaire (ouvert en 2007) et a porté son choix sur un projet de construction « zéro énergie ». Le bâtiment produit son énergie (6 000 euros par an de revenus) et réduit ses consommations par une forte isolation et une gestion optimale de l'énergie (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, capteurs de CO2, graduateurs d'éclairage...). Au-delà de l'aspect financier, le mieux-vivre de la communauté scolaire était un objectif fondamental du projet.

www.limeil-brevannes.fr/dossiers/index.php?2006/05/04/5-ecole-verte

La méthodologie → Qui est concerné ? → Les acteurs

Les Conseils généraux agissent avec les collèges



Le Conseil général du Bas-Rhin accompagne ses collèges dans la mise en place d'Agenda 21 d'éta-

blissement. Le projet d'Agenda 21 des collèges basrhinois a germé suite à une proposition d'ECO-Conseil, organisme de formation d'éco-conseillers. Etant nousmêmes engagés dans une démarche d'Agenda 21, cette proposition a retenu toute notre attention.

Après avoir vérifié l'intérêt du Rectorat et obtenu son accord de principe, nous avons mis en place un comité de pilotage, associant des principaux de collèges et des représentants du Rectorat, de l'Inspection académique et des deux Conseils généraux Alsaciens. La première étape a consisté à rédiger avec le comité de pilotage un guide méthodologique adapté au contexte spécifique des

collèges et tenant compte des actions déjà menées sur le territoire alsacien (par l'éducation nationale, les associations locales, l'ADEME ou la Direction régionale de l'environnement...). Ce guide permet aux collèges de s'approprier la démarche à partir d'actions très concrètes et fournit des outils et informations pratiques pour 16 thématiques clés.

Le guide est téléchargeable à l'adresse suivante :

www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=10785

Janie Mantelet, responsable développement durable au Conseil général du Bas-Rhin

La Charte des collégiens du Val-de-Marne pour l'eau. En

2005, 856 collégiens ont participé à l'élaboration de la Charte des collégiens du Valde-Marne pour une nouvelle culture de l'eau, avec le soutien de médiateurs scientifiques. Leur mission est d'accompagner les collégiens dans une réflexion sur les enjeux de l'eau (culturels, sociaux, philosophiques, scientifiques...). L'objectif: inviter au débat, faire émerger la parole des enfants, développer l'esprit critique, donner à comprendre la construction de notre société. En 2006, le Conseil général a organisé le Festival de l'Oh! avec une trentaine de classes. <u>www.festival-oh.org/fest/Charte-eau.pdf</u>

Linda Abbas, chargée de mission développement durable au Conseil général du Val-de-Marne



Les « écollégiens » du Puy-de-Dôme

Maîtrisez l'énergie dans votre établissement scolaire! Cette animation a été mise en place par 10 collèges du département du Puy-de-Dôme. Elèves, enseignants, principaux et gestionnaires de collèges s'appuient sur un service d'accompagnement et de conseil proposé par le Conseil général, l'ADEME et l'ADUHME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie).

www.aduhme.org/missions_aduhme/conseil_general puy de dome.htm

L'opération « Pôles-Nature » en Charente-Maritime

En partenariat avec le CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) de la Charente-Maritime et de l'Inspection académique, le Conseil général a mobilisé les professionnels des 14 Pôles-Nature du département pour sensibiliser les élèves des collèges à la protection de la nature. Suite à la découverte du marais de Brouage ou la visite d'un site animalier, les élèves ont réalisé une page Internet dédiée à leur expérience.

www.charente-maritime.org/la_charente-maritime/patrimoine/patrimoine_naturel/poles-nature 17/poles 17.php

† témoignage

Des Agenda 21 scolaires dans les lycées Bourguignons

En partenariat avec le rectorat de l'Académie de Dijon, le SFFERE (Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement), la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et le réseau éducation à l'environnement de l'Enseignement Agricole (REEDD), le Conseil régional de Bourgogne soutient l'expérimentation de 13 Agenda 21 de lycées volontaires. Cette expérimentation constitue la base d'un guide méthodologique pour une labellisation Agenda 21 des établissements scolaires de la Région. Le Conseil régional y contribue fortement grâce à ses compétences et ses financements : achat d'une vingtaine de véhicules propres, organisation de l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques, optimisation des consommations d'énergies dans les établissements... Mais l'objectif est avant tout de faire des lycéens des acteurs du développement durable de leurs établissements et de leur région. Exemple : dans le cadre du programme régional « Bien dans mon assiette », le lycée agricole de Tournus fournit des produits de l'agriculture biologique aux cantines des lycées engagés dans l'Agenda 21. L'établissement public local d'enseignement -EPLE- de Bonaparte d'Autun et celui de Cosne-Nevers-Challuy conseillent 15 lycées dans le réaménagement des espaces verts et concoivent avec le concours financier de la société d'autoroute Paris Rhin-Rhône un mur anti-bruit. www.cr-bourgogne.fr

Dominique Marie, chargé de mission développement durable du Conseil régional de Bourgogne

Les Conseils régionaux agissent avec les lycées

Construction d'un lycée sans énergie fossile en Poitou-Charentes

Le premier lycée d'Europe « o énergie fossile » intitulé « lycée Kyoto » devrait ouvrir ses portes en septembre 2009. De nombreux partenaires travaillent à ce projet (Education Nationale, Agriculture et Chambre des Métiers de la Vienne, établissements concernés, Rectorat, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire-IRQUA). Réduire les consommations de chauffage de 90 kWh/m² par an à 7 kWh/m² par an et les consommations électriques de 45 kWh/m² an à 2 kWh/m² par an sont parmi les objectifs. 26 millions d'euros HT sont assignés à ce futur lycée hôtelier et lycée agricole. Panneaux photovoltaïques (3 000 m²), récupération des eaux pluviales et récupération d'énergie par ventilation nocturne et stockage de calories inter saisonnier sont des exemples de solutions investies. Une démarche de « Haute Qualité Humaine » a été intégrée au projet : concertation approfondie avec les futurs utilisateurs et riverains, exposés pédagogiques aux élèves de lycées professionnels du bâtiment, visites de chantier pendant la phase des travaux... www.poitou-charentes.fr

Le plan régional pour la Jeunesse du Conseil régional Rhône-Alpes

Dans le cadre des appels à projets citoyens des jeunes, le Conseil régional soutient les initiatives des jeunes de 16 à 25 ans qui veulent apporter leur soutien à d'autres jeunes. C'est le cas de 4 adolescents de la région qui ont apporté des fournitures scolaires à de jeunes malgaches lors d'un périple humanitaire à VTT. Pour susciter ces démarches, le Conseil régional organise chaque année les rencontres régionales de la jeunesse : les jeunes y sont consultés sur l'emploi, l'éducation, le logement, les loisirs, l'engagement citoyen et associatif...et sont incités à participer à la vie locale.

www.rhonealpes.fr/default f.cfm?depto=1033&cd=1033&depth=1





Le « Lycée du 21° siècle » en Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La Région PACA associe les acteurs scolaires à l'élaboration de tout projet de construction ou de rénovation lourde des lycées, grâce à un comité de pilotage réunissant le Rectorat, les collectivités territoriales concernées, l'équipe scolaire, les élèves et parents d'élèves et les associations de quartier. Le Conseil régional propose aussi à tous les lycées un CD-Rom interactif « Le lycée du 21° siècle » : les élèves peuvent ainsi virtuellement concilier enseignement, lieux d'échanges, accès aux moyens de communication... Pour l'approvisionnement alimentaire des lycées, le Conseil régional investit l'agriculture biologique, avec la fourniture d'un repas biologique par mois.

www2.regionpaca.fr/index.php?id=149

🗜 La méthodologie → Qui est concerné ? → Les partenaires

Les fournisseurs

Opérateurs des services de l'établissement restauration, nettoyage, entretien des bâtiments et des espaces, gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, des transports scolaires - fournisseurs de produits alimentaires ou d'équipements scolaires, maîtres d'œuvre dans la construction ou la réhabilitation du bâtiment...: Les entreprises seront associées au diagnostic et aux plans d'actions. Elles peuvent être force de proposition, quand leur propre entreprise s'est engagée dans une stratégie de développement durable. L'Agenda 21 scolaire peut aussi amener les fournisseurs à intégrer des critères environnementaux et sociaux, en cohérence avec les objectifs de progrès de l'établissement.

→ Les partenaires de l'Agenda 21

De nombreux partenaires publics, associatifs et économiques peuvent être associés à différentes phases de la démarche : formation des enseignants à la conduite d'Agenda 21, participation au diagnostic, animation des réunions de concertation, soutien à la réalisation et au financement des actions. La qualité de ces partenaires, leur adhésion à l'initiative de l'établissement, la bonne organisation de leurs contributions, peuvent apporter une aide considérable pour dynamiser le plan d'actions. Obtenir des résultats concrets à court terme est en effet un des facteurs de crédibilité de l'Agenda 21.

On peut distinguer six grandes catégories de partenaires :

- -les ministères et établissements publics
- -les collectivités territoriales
- -les associations
- -les entreprises locales
- -la presse locale
- -la fondation de France et les fondations d'entreprises

Les ministères et établissements publics

De nombreux dispositifs publics peuvent soutenir techniquement ou financièrement votre Agenda 21.

orange de la companya de la compa

L'entreprise Sodexho qui fournit des repas aux écoles, entreprises, hôpitaux, a créé des clubs « Fêtavi » dans 55 villes, pour sensibiliser les enfants de 7 à 11 ans à une alimentation équilibrée et variée. Une série de 6 leçons, mêlant théorie et expérience culinaire, est proposée dans la salle de classe et la cantine. Dans les lycées, Sodexho a développé « Cafet'Evasion », un concept de restauration rapide sur le thème « Moins gras, moins sucré, moins salé... Bien manger, c'est pas compliqué! ».

Rapport de développement durable 2005/Sodexho Alliance

Les critères d'achats de fournitures scolaires à Angers

Depuis 2005, le marché des fournitures scolaires de la Ville d'Angers intègre un certain nombre de critères environnementaux : un maximum de fourniture avec le label NF Environnement, colles et kraft sans solvant, crayons en bois issus de forêts durablement gérées, chemises, sous-chemises et boîtes à archives recyclées et recyclables.

† témoignage

L'environnement au Collège : un financement pluri-acteurs

Dans le cadre de sa charte pour l'Environnement, la Communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille a inscrit le projet « L'environnement au Collège ». Il est financé de la manière suivante :

- Communauté de communes : 17 %
- Collège : 17 %
- Conseil régional de Franche-Comté : 33 %
- DIREN: 33 %

Ce projet est coordonné et animé par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Bresse du Jura.

Yannick Boyer, responsable pédagogique du CPIE Bresse du Jura

Les directions régionales de l'environnement (DIREN) peuvent contribuer au financement du projet ou à la réalisation du diagnostic environnemental.

Les directions régionales des ministères chargés de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, de la culture (DRAF-SFRD) peuvent aussi apporter un appui technique ou financier.



La délégation régionale llede-France de l'ADEME est un

partenaire privilégié des établissements d'enseignement général et professionnel d'Ilede-France qui souhaitent s'investir dans des projets de développement durable dans les champs d'intervention de l'ADEME : énergie, déchets, sites et sols pollués, management environnemental, air/transports. La délégation, dans le cadre de sa mission d'éducation à l'environnement pour un développement durable, peut accompagner l'établissement scolaire aussi bien en animation pédagogique, qu'en soutien technique voire financier. Par exemple, la délégation propose en partenariat avec le Conseil régional Ile-de-France la conférence-débat "La Planète précieuse", un outil pédagogique pour les lycéens ou encore une malle sur les énergies renouvelables pour les CE1, CM1, CM2. Par ailleurs, la délégation régionale Ile-de-France de l'ADEME peut intervenir techniquement dans les établissements dans le cadre de diagnostics thermiques, phoniques, de plans de déplacement école/domicile, de gestion des déchets, etc.

www.ademe.fr/iledefrance

Les délégations régionales de l'ADEME apportent un soutien technique et parfois financier à la réalisation du diagnostic environnemental et énergétique de l'établissement. De plus, elles connaissent bien le tissu local du développement durable et peuvent apporter des contacts utiles pour la réalisation des plans d'actions.

Les 6 Agences de l'eau proposent différents dispositifs pour sensibiliser les jeunes à la protection des ressources en eau. Par exemple, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a réalisé un module éducatif pour responsabiliser petits et grands à la protection de l'eau. 1 000 classes d'eau sont organisées par an sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie (25 départements). L'Agence de l'eau Seine-

← témoignage

L'opération **EcoSFFERE** (Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement) est l'occasion pour l'ADEME de donner aux enseignants des moyens concrets pour s'inscrire dans une démarche éco-responsable au quotidien. Elle permet, à travers un diagnostic environnemental adapté, de renforcer le lien entre l'ensemble des acteurs d'un établissement et la réalité immédiate qui les entoure, de faire de la vie de l'établissement un support pour faire évoluer les comportements, en cohérence avec les apprentissages. Cette opération nous incite en outre à mettre en place de nouvelles formations autour de l'éco-responsabilité et de la mobilisation d'acteurs.

Martine Sfeir, chargée de formation à l'ADEME Bourgogne

Normandie met à disposition méthodologie, outils pédagogiques (livret de bord) et aide financière.

www.eau-seinenormandie.fr/-index.php?id=classesdeau

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse en partenariat avec l'inspection académique, propose des classes d'eau d'une semaine sous forme d'activités variées : sorties, rencontres, enquêtes, visites, expériences, connaissance, travaux. L'Agence remet des supports documentaires et ludiques pour chaque élève, ainsi qu'une aide financière de 600 euros par projet.

www.eau-rhin-meuse.fr/actua/2006-/classe d eau 2005.htm

Le Muséum national d'histoire naturelle

propose aux enseignants et élèves des activités et supports pédagogiques sur 5 thèmes : biodiversité ; climat ; eau ; influence de l'homme sur l'environnement ; environnement et histoire des sciences. Par exemple, un atelier « Produire et consommer durable », à partir d'une chaîne de production de tomates, est proposé aux primaires, collégiens et lycéens.

www.mnhn.fr/museum/foffice/ecole/ecole/s omEEDD/som-thema/ssom-thema.xsp

La méthodologie Oui est concerné ? Les partenaires

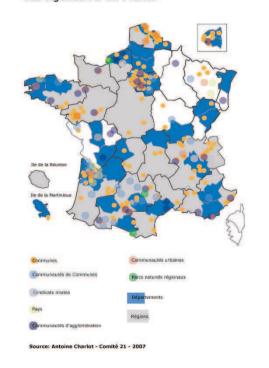
Les collectivités territoriales

Outre la collectivité acteur de l'Agenda 21 (cf. partie Les acteurs), toutes les collectivités du territoire, commune, communauté urbaine ou d'agglomération, Conseil général, Conseil régional, et parcs naturels sont des partenaires incontournables pour accompa-

gner la démarche. Ces collectivités partagent en effet avec l'établissement des objectifs et des actions sur les transports, les espaces verts, les bâtiments... Les financements et aides techniques proviennent pour beaucoup de ces collectivités, dans le cadre de politiques sectorielles (éducation et citoyenneté, bâtiments, déplacements, énergies) ou dans le cadre du propre Agenda 21 des collectivités.

Certains départements et régions ont mis en place, en partenariat avec les Académies, des programmes spécifiques consacrés aux Agenda 21 scolaires.

Les Agenda 21 en France



(i) à savoir

Les compétences des collectivités locales

- Créées en 1884, les 36 700 communes de France sont administrées par un conseil municipal élu pour six ans. Elles exercent des compétences multiples sur leur territoire : état civil, construction et équipement des écoles primaires, action sociale, plan
- Créés en 1871, les 96 départements de métropole sont administrés par une assemblée d'urbanisme local, voirie municipale, action économique... élue pour 6 ans, le Conseil général. Leurs compétences : l'action sociale (insertion, personnes âgées, aide à l'enfance) ; les routes départementales et les transports collectifs notamment scolaires; la construction et l'équipement des collèges; les
- actions économiques complétant l'action des autres collectivités. Créées en 1982, les 26 **Régions** de France dont 22 en métropole et 4 outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) se sont vu transférer des compétences majeures en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport, d'enseignement secondaire et de formation professionnelle initiale et
- Les structures intercommunales (communautés de communes, d'agglomération...) permettent aux communes de se regrouper au sein d'établissements publics et de leur transférer une partie de leurs missions pour assurer certaines prestations (transports urbains, ramassage des déchets...) ou élaborer des projets économiques,
- Les Pays se mettent en place en France. Plus vastes qu'une commune et plus petits qu'un département, ils permettent à plusieurs collectivités d'initier des projets de développement à l'échelle de territoires pertinents du point de vue social, économique
- Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Il y a aujourd'hui 44 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent 12 % du territoire français, 3690 communes, plus de 7 millions d'hectares et plus de 3 millions d'habitants.
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

📣 témoignage

Un partenariat étroit entre le collège, le Conseil général et la Ville à Viry-Châtillon (Essonne)

Le Conseil général de l'Essonne a adopté son Agenda 21 départemental en 2003. Plusieurs des engagements de son programme d'actions concernent directement les collèges : achat de véhicules GPL, construction des bâtiments en HQE, diagnostics énergétiques, reconditionnement des ordinateurs... Cependant, nous souhaitions que les collèges ne soient pas seulement « consommateurs » de ces actions, mais réellement « parties prenantes ». Nous avons lancé un appel à volontariat auprès des collèges pour expérimenter la mise en place d'un Agenda 21 avec le Comité 21. Le Collège Olivier de Serres a répondu à l'appel et a associé le Conseil général et la Ville au comité de pilotage. Après une phase d'apprentissage mutuel du travail partenarial, nous abordons maintenant la phase de suivi.

Elodie Vaxelaire, déléguée au développement durable et solidaire du Conseil général de l'Essonne

La Ville a favorisé la candidature de l'Agenda 21 du Collège Olivier de Serres, site pilote volontaire, suite à l'appel conjoint du Comité 21 et du Conseil général de l'Essonne. Plusieurs services municipaux (Bureau Information Jeunesse, Droit des Jeunes, Agenda 21) apportent un soutien technique et logistique à la démarche. Le Conseil Municipal des Jeunes et les délégués du Collège ont été formés aux relations Nord-Sud et à la conduite d'Agenda 21 scolaire.

Sylvette Matteoli, responsable Agenda 21 de Viry-Châtillon

La Ville de Viry-Châtillon nous a accompagnés dans notre démarche d'Agenda 21 : elle a mobilisé l'association CRISLA (Lorient) qui a sensibilisé la communauté scolaire au développement durable à travers un jeu de société. A l'initiative du GIP GPV (Groupement d'Intérêt Public – Grand Projet de ville), le collège participe au Grand Projet de Ville de Viry-Châtillon. Sur le thème de l'Europe, les élèves ont par exemple réalisé des affiches, dont l'exposition a été inaugurée par des élus, et un repas européen a été mis en place en mai 2006.

L'Agenda 21 du collège a été récompensé en janvier 2006 par le prix « Agenda 21 – solidaire de notre futur » délivré par le département de l'Essonne. Ce prix valorise l'accompagnement du collège par la Ville de Viry-Châtillon et nous a permis de communiquer sur le projet.

Pascal Costes, principal du collège Olivier de Serres

La méthodologie → Qui est concerné ? → Les partenaires

• Les associations³⁷

De nombreuses associations nationales ou régionales ont acquis un savoir-faire reconnu par l'Education nationale pour la formation des enseignants au développement durable et à la conduite d'Agenda 21. On peut citer l'UNCPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), le Réseau Ecole et Nature, la Ligue de l'Enseignement, l'Institut de formation en recherche éducation à l'environnement (IFREE), l'Association Science Technologie Société. l'association Eveil...

De nombreuses associations, nationales, régionales, locales, peuvent aussi apporter leur expertise pour des actions spécifiques de l'Agenda 21 : environnement, santé, droits des enfants, coopération internationale... Par exemple, on peut adopter un programme Eco-Ecole (coordonné en France par la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe) pour mettre en œuvre des actions sur l'eau, les déchets, l'énergie et l'alimentation. Parmi les associations en relation avec les établissements scolaires, on peut citer la Fondation Nicolas Hulot pour l'homme et la nature, WWF France, l'UNICEF France, Amnesty International...

Le programme Eco-Ecole



Eco-Ecole est un programme international d'éducation à l'environnement destiné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire. Un label valorise la mise en œuvre d'une démarche organisée en 7 étapes, autour d'un thème annuel choisi parmi les thèmes priori-

taires de l'eau, de l'énergie, des déchets et de l'alimentation. L'équipe scolaire et ses partenaires réalisent un diagnostic puis mettent en œuvre des réalisations concrètes d'amélioration des bâtiments scolaires et de leur gestion. Des outils d'accompagnement sont fournis par l'of-FEEE (office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe) pour accompagner les établissements dans leur démarche. www.eco-ecole.org

Le Club UNICEF Jeunes

Les clubs UNICEF Jeunes fonctionnent essentiellement dans les collèges, sous la conduite d'enseignants. Ils regroupent des jeunes soucieux de mieux comprendre les problèmes des pays en développement et l'action de l'UNICEF dans ces pays. Ils incitent les jeunes à réfléchir et à échanger sur les enjeux de solidarité et de citoyenneté. www.unicef.fr

Brik kado BRIKKADO

Née en 1996, l'opération Brikkado permet à l'UNICEF de financer des campagnes de vaccination en faveur des enfants des pays défavorisés contre six maladies infantiles : la

coqueluche, la diphtérie, la poliomyélite, la rougeole, le tétanos, la tuberculose. Chaque année, les enfants de 1 600 écoles primaires collectent des briques alimentaires dont le recyclage permet de réaliser les papiers cadeau Brikkado, dont la vente servira à financer des programmes de vaccination. Ce programme pédagogique, qui s'articule autour d'un dossier pédagogique à destination des élèves et des enseignant, se décline en trois actions concrètes : la collecte des emballages en carton (briques alimentaires), le concours de dessin et la vente du papier cadeau. www.unicef.fr

L'appel des enfants du WWF

Chaque année, le WWF France lance auprès des écoles de primaire une action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, qui se termine le 5 juin, Journée mondiale de l'environnement. Placée sous le haut patronage du Ministère de l'éducation nationale, cette opération invite élèves et enseignants à travailler sur un thème prédéfini et à illustrer leur travail en participant à un concours créatif. www.wwf.fr/appeldesenfants/

La Ligue de l'Enseignement :

un réseau d'éducation au développement durable pour les classes de découverte

- La Ligue de l'Enseignement anime le programme éducatif « Citoyenneté-Environnement-Développement durable » (CED). Ce programme labellise les activités éducatives des classes de découvertes :
- La citoyenneté : promotion des attitudes et des comportements collectifs et individuels citoyens pendant le séjour en classe de découverte.
- L'environnement : mise en œuvre par chaque centre d'accueil d'un programme de gestion écologique et intégration dans les activités pédagogiques.
- Le développement durable : contribution de chaque centre au maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles de son territoire. www.laligue.org

³⁷Pour en savoir plus sur ces associations, cf. Pour en savoir plus.

témoignage

L'Union nationale des CPIE et le Réseau Ecole & Nature : deux réseaux ressources pour les Agenda 21 scolaires

Les 78 CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) sont des associations réparties sur toute la France qui travaillent avec les différents acteurs du territoire (entreprises, collectivités...) pour accompagner les établissements dans leur démarche d'Agenda 21. Nous leur apportons ainsi un appui technique pour la mise en place du comité de pilotage, la réalisation du diagnostic, la recherche de financement et de partenariats avec le Conseil général ou le Conseil régional.

Nous les aidons également à concevoir des actions. Par exemple, dans l'Allier, nos équipes ont sensibilisé les écoliers de 171 communes à la qualité de l'eau de la rivière Allier. Les classes ont réalisé un reportage sur l'eau dans leur commune, qui a par la suite été distribué sous forme de CD-Rom et a permis d'organiser une exposition.

www.cpie.fr/index.php

Gilles Desfaucheux, responsable pédagogique du CPIE de Corrèze

Depuis l'année scolaire 2005-2006, le CPIE accompagne l'Agenda 21 du collège du Château à Morlaix (29). Le Conseil général du Finistère et l'Inspection Académique ont souhaité favoriser l'émergence de ces dispositifs éducatifs dans les collèges finistériens. Une coordination départementale prépare les modalités d'accompagnement : formation pour le personnel technique et d'enseignement, organisation du soutien technique et pédagogique au sein des nouveaux établissements, réalisation d'une charte d'engagement, etc.

www.cpie.ulamir.com

Michel Clech, responsable du CPIE Pays de Morlaix-Trégor

Le Réseau Ecole et Nature (REN) agit depuis plus de 20 ans dans le développement de l'éducation à l'environnement notamment par la mise en réseau d'acteurs : animateurs, enseignants, formateurs, associations... à toutes les échelles de territoire avec des institutions et l'ensemble de la société civile. Dans le cadre des Agenda 21 scolaires, ces associations professionnelles d'éducation à l'environnement constituent de véritables partenaires agissant à la fois en appui méthodologique auprès des adultes (conseils sur le montage et le suivi du projet, mise en relation avec des organismes ressources, participation à l'organisation des réunions de pilotage...) et en intervention pédagogique auprès des élèves. Liste des réseaux d'éducation à l'environnement :

www.ecole-et-nature.org/reseaux Isabelle Lépeule, co-directrice du Réseau Ecole et Nature



L'Association Science Technologie Société (ASTS) propose aux

enseignants et établissements scolaires des modules d'accompagnement thématique et méthodologique autour des enjeux théoriques et pratiques du développement durable, en partenariat avec des collectivités territoriales. En concertation avec les enseignants, les animateurs de l'ASTS interviennent dans les classes à partir des thématiques choisies (projection de vidéos, organisation de débats, jeux) et guident les jeunes dans la réalisation d'un travail de mise en œuvre ou de restitution (charte, exposition...). Basées sur une grande interactivité et la forte participation des élèves et des enseignants, les animations s'inscrivent dans une perspective de projet à long terme.

www.asts.asso.fr

La méthodologie Oui est concerné ? Les partenaires



Le CRISLA (Centre de Réflexion, d'Information, et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique Latine) à Lorient

Dès 2002, le CRISLA, soutenu par la Communauté d'agglomération Cap l'Orient, a accompagné deux classes de seconde du lycée Dupuy de Lôme pour réaliser un Agenda 21 d'établissement. Les élèves ont réalisé un diagnostic de leur lycée en menant leurs propres investigations (photographies, enquêtes, sondages, interview, etc.) et ont retenu huit thèmes d'intervention : état général des bâtiments, économies d'énergie, isolation phonique, espaces verts, eau, déchets, transports, solidarité. En 2004-2005, les élèves de ces classes ont participé avec tous les acteurs concernés (Conseil régional de Bretagne, architecte, proviseur, professeurs, documentalistes) au projet de rénovation du lycée, avec pour objectif la conception d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE). Leurs propositions ont été discutées, entérinées ou rejetées pour des questions techniques ou financières. La toiture végétalisée, le puits de lumière et l'installation de panneaux solaires ont été retenus.

www.crisla.org,

rubrique Agenda 21 d'établissement











Solidarité Laïque

L'éducation au développement durable trouve son assise naturelle dans l'école, lieu de formation des futurs citoyens, mais si cela commençait d'abord par son intégration dans la formation même des enseignants?

Solidarité Laïque³⁸ a mis en place un appel à projets pour les étudiants et stagiaires en IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) : le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale (PESI). Les professeurs en formation peuvent initier des actions de coopération et de solidarité internationale avec leurs homologues en formation de pays tiers dans le monde grâce à l'octroi de bourses allant de 1 500 à 5 000 euros. Un jury sélectionne les projets retenus. Ces projets encouragent les futurs enseignants à se familiariser au développement et à la solidarité et transmettre cet échange porteur à sa classe, ses collègues, à l'établissement ...

www.solidarite-laique.asso.fr ou pesi@solidarite-laique.asso.fr

³⁸Avec l'appui de deux de ses organisations membres, la CASDEN et la MAIF, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et la CDIUFM (Conférence des Directeurs d'IUFM)

📣 témoignage

En Poitou-Charentes : l'IFREE

En partenariat avec l'Inspection Académique, le Graine Poitou-Charentes (réseau d'éducation à l'environnement) et les Caisses d'Epargne, l'Ifrée accompagne 3 écoles primaires engagées dans une démarche d'Agenda 21. Cet accompagnement se traduit par :

- le suivi des enseignants dans leur démarche : les animateurs sont à l'écoute des enseignants, répondent à leurs questions et tentent de construire collectivement des solutions aux problèmes rencontrés. Ils apportent un regard extérieur qui ne juge pas, qui aide les acteurs à progresser et éclaire le chemin parcouru :
- l'animation des comités de pilotage, avec un rôle de médiateur qui favorise les échanges entre les légitimités et les compétences plurielles représentées dans le groupe.

www.education-environnement.org Michel Hortolan, chargé de mission à l'IFREE





Croquis autour du monde de Veolia Environnement

Sous le patronage de l'UNESCO et du PNUE, le groupe Veolia Environnement organise les « Croquis autour du monde ». Dans le cadre d'un projet de classe, les élèves de 9 à 11 ans s'interrogent sur le thème du progrès et du développement durable : « Le progrès fait-il toujours avancer? », « Le progrès fait-il toujours vivre mieux ? »... Après enquêtes dans leur ville, leur quartier ou leur village, les jeunes apportent leurs réponses en dessins commentés, qui font le tour du monde. Les enfants lauréats (deux par pays) accompagnés de leurs enseignants, participent à une rencontre internationale. En 2006, elle s'est tenue à la Maison de l'UNESCO à Paris. Plus de 33 000 enfants (700 écoles primaires, 23 pays) y ont participé.

www.veoliaenvironnement.com/globe/fr/

Le site edf.com rubriques « Jeunes » et « Enseignants »

propose des outils pédagogiques en ligne disponibles par thème, par niveau scolaire et par support, tant pour les jeunes que pour les enseignants. Il présente aussi des animations ainsi que des jeux ou encore des liens vers des partenaires d'EDF dans le monde scolaire. Pour les collègiens, EDF et l'Observatoire des énergies renouvelables ont développé une animation sur la production d'électricité à partir d'énergie renouvelables dans le monde. On trouve toutes sortes d'information sur ces énergies (soleil, vent, eau, vivant et terre), une cartographie des continents et un quizz.

www.edf.com/407i/Accueilfr/LAtelierJeunes.html

Les entreprises locales

Les entreprises de la commune ou proches de la commune peuvent apporter une aide à la réalisation du plan d'actions : financement d'une exposition ou d'un site web sur l'Agenda 21 scolaire, d'une maquette... Les secteurs des banques, assurances, services (eau, énergie, transports, grande distribution...) sont généralement ouverts à ces actions de partenariat avec les écoles.

D'autres entreprises proposent à la communauté scolaire des actions et des outils de sensibilisation sur le développement durable ou sur des thématiques reliées à leur activité.

mitiative

La Poste propose aux collèges un module intitulé "La Poste, une entreprise responsable et citoyenne". Des postiers volontaires expliquent le développement durable à partir d'exemples d'actions concrètes menées par La Poste : accessibilité des sites pour les handicapés, véhicules propres, timbres éco-conçus, économies d'énergie... **www.laposte.fr**

Gaz de France, l'ADEME et l'association des Petits débrouillards

proposent aux écoles primaires une mallette pédagogique sur la lutte contre le réchauffement climatique : « Un degré de + ». Les projets déployés autour de la mallette, tels que des concours pédagogiques, sont menés sur une durée moyenne d'un an et ciblés si possible sur des quartiers situés en zones difficiles. www.lespetitsdebrouillardsidf.org/association.html

Les « Chemins de l'Eau » de Lyonnaise des Eaux

Chaque année, Lyonnaise des Eaux, Groupe SUEZ, organise les « Chemins de l'Eau » pendant la semaine du développement durable. Destinées aux classes de CM1-CM2, ces opérations ont pour but de sensibiliser les enfants à la protection des ressources en eau et à son utilisation raisonnée, par le biais de journées d'initiation sur le cycle de l'eau et son assainissement. Ces actions sont labellisées depuis 2002 par le Ministère de l'écologie et du développement durable. www.lyonnaise-des-eaux.fr

Veolia Eau sensibilise les enfants à l'eau

La malle pédagogique de Veolia Eau a été distribuée à plus de 20 000 exemplaires, dans une vingtaine de pays (Angleterre, Allemagne, Chine, France, Etats-Unis, Maroc...). Traduite en 5 langues, elle est diffusée gratuitement dans les écoles, notamment aux classes du 3^{ème} cycle (8-11 ans). Elle permet la réalisation de 40 expériences, et est accompagnée d'un cahier pédagogique qui aide et accompagne l'enfant tout au long de sa découverte. www.veoliaeau.com

400 agents de la **RATP**, volontaires et spécialement formés, ont dialogué avec 210 000 jeunes franciliens depuis la création en 1993 du programme « Mon territoire, c'est ma ville » développé en partenariat avec l'Education nationale. Des animations sont proposées tout au long de l'année scolaire dans les écoles et collèges d'Ile-de-France. Elles traitent des comportements en collectivité, en environnement urbain et dans les transports en commun et s'appuient sur des cahiers pédagogiques distribués à tous les élèves. www.ratp.fr

La presse locale

L'information est l'un des facteurs de succès de l'Agenda 21. La presse locale sera associée au projet dès son origine pour le faire connaître et le partager avec la population. Entretenir de bonnes relations avec la presse locale, c'est aussi valoriser les initiatives mises en œuvre par les acteurs de l'Agenda 21 et apporter l'image d'un établissement ouvert sur son environnement.

La Fondation de France et les fondations d'entreprises

La Fondation de France soutient plus de 7 000 actions concrètes et de proximité par an. Elle les sélectionne parmi les dizaines de milliers d'initiatives de terrain, en cohérence avec ses programmes : environnement, santé, culture et solidarité. La Fondation de France soutient en priorité des organismes - essentiellement des associations - de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

La Fondation de France a créé en 2004 les prix "S'unir pour agir". Par exemple, la Fondation a soutenu au Sri Lanka, suite au tsunami, le Groupe Développement qui, avec les associations locales SERVE et PEACE, a permis à 1 500 enfants de retourner en classe. Écoles, collèges, lycées ont été équipés de matériels : chaises, tables, fournitures scolaires. Et, afin de protéger les enfants et leur permettre de retrouver un équilibre, ces associations ont proposé du soutien scolaire, des activités artistiques, des jeux et un accompagnement psychologique.

Parmi les appels à projet soutenu dans le domaine de l'environnement en 2006. « Ensemble pour gérer le territoire -Concertation et médiation territoriale » a permis aux initiatives citoyennes qui reposent sur un processus de dialogue territorial, depuis la phase de concertation entre usagers et de participation du public jusqu'à la phase de décision, de bénéficier d'une aide.

La Fondation de France abrite aussi cinquante-cinq fondations d'entreprises. Plusieurs d'entre elles soutiennent les actions de sensibilisation au développement durable menées par les associations. www.fdf.org

On peut aussi consulter le site de l'Admical, l'association pour le développement du mécénat industriel et commercial, qui propose une information complète sur les actions pouvant être financées par le mécénat d'entreprise. www.admical.org

Sans obtenir de financement direct, l'établissement peut être soutenu par le biais de ses associations partenaires. En effet, les associations peuvent bénéficier d'un financement des fondations d'entreprises pour accompagner un projet d'Agenda 21 scolaire.

Dans le cadre de son programme "Education au développement durable", le Comité 21 lance un appel auprès des entreprises pour encourager leurs fondations à soutenir les associations qui aident élèves et enseignants à réaliser un Agenda 21 scolaire.

www.comite21.org > rubrique Agenda 21 scolaire



Dans un processus permanent de participation, de concertation et d'évaluation

1 Impulser la démarche

 \downarrow

Organiser le pilotage



Réaliser le diagnostic partagé



Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21



Elaborer et mettre en œuvre le 1er plan d'actions



Evaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions

Étapes de la démarche Agenda 21 u'est-ce-qu'un Agenda 21 ? Le terme désigne à la fois le projet de l'établissement pour le développement durable et les plans d'actions successifs qui vont le concrétiser.

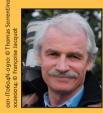
La démarche consiste dans un premier temps à identifier les enjeux de développement durable de l'établissement (environnement, santé, cohésion sociale, citoyenneté...) et à fixer les grands axes de progrès à investir dans les années à venir (5 ans, 10 ans, 15 ans...). C'est ce qu'on appelle le projet Agenda 21. Inscrit dans le projet d'établissement, il constitue la base de tout plan d'actions à venir. Bien entendu, il pourra, au fur et à mesure de la mise en œuvre des plans d'actions et de l'évolution de l'établissement, être ajusté ou renforcé dans ses objectifs.

La phase suivante consiste à définir un premier plan d'actions Agenda 21 sur une période définie (une, deux années, au maximum trois années scolaires). Ce plan va apporter des réponses opérationnelles aux axes de progrès préalablement définis. Il s'agit, plan après plan, d'atteindre progressivement ces objectifs. Rappelons une fois de plus que l'Agenda 21 est une démarche volontaire, qui répond aux besoins et aux aspirations de l'établissement et de toutes les forces vives qui le composent. Cette méthodologie offre des repères pour l'action, propose des conseils pour optimiser les résultats et éviter les écueils, met en lumière des retours d'expériences et des témoignages d'acteurs et d'établissements déjà engagés. Elle ne prétend pas fournir une norme, une méthode prête à appliquer, ce qui serait contraire à l'esprit de responsabilité et de créativité de l'Agenda 21 scolaire.

La méthodologie -> Impulser la démarche



initiative



L'organisation du débat pourra s'appuyer sur une exposition. Les ministères chargés de l'éducation et de l'écologie mettent gratuitement à disposition des écoles l'exposition « Le développement durable,

pourquoi ? », conçue à partir de photographies de la Terre vue du ciel, réalisées par Yann Arthus-Bertrand. Elle comprend 22 affiches : 1 affiche explicative sur le concept de développement durable et 21 affiches présentant une sélection de photographies accompagnées d'un texte pédagogique.

www.ledeveloppementdurable.fr

De nombreuses collectivités proposent également des expositions sur l'environnement et le développement durable.

IMPULSER LA DÉMARCHE

→ Donner du sens au projet d'établissement

L'Agenda 21 peut être proposé par divers acteurs : le chef d'établissement, l'Académie, un enseignant ou un groupe d'enseignants, un élève ou un groupe d'élèves, la collectivité locale, une association d'éducation au développement durable...

Pour lui donner le poids nécessaire auprès des élèves et de la communauté, l'initiative doit être portée par le chef d'établissement et partagée par l'ensemble de la communauté scolaire. Elle fera l'objet d'un premier débat à l'échelle de l'établissement et des classes. Dans l'enseignement scolaire, de nombreux dispositifs offrent des espaces de concertation entre délégués de classe, représentants des parents d'élèves, coopérative scolaire... Dans le

primaire, on peut s'appuyer sur le conseil de coopération, au lycée sur le conseil de la vie lycéenne (CVL).

Dès ce stade, le Conseil d'établissement validera l'initiative, avec l'objectif de l'inscrire dans la durée.

L'engagement dans la démarche Agenda 21 fera l'objet d'une information dans l'établissement et la commune (site Internet ou journal de l'établissement, journal municipal, envoi d'un communiqué à la presse locale).

D'une manière générale, l'information et la communication sont indispensables à chaque étape clé de l'Agenda 21. Apportant à tous le même niveau d'information, la communication vise à transmettre le goût de débattre et d'agir. On veillera à éviter les messages de culpabilisation ou la vision négative de l'avenir, c'est bien un monde neuf qu'il s'agit de construire, sur la base de contributions individuelles et collectives.

Impulser la démarche

Pour impulser un véritable changement des mentalités en vue d'un développement durable, il me paraît essentiel de donner des repères aux élèves à travers une démarche concrète. Pour engager l'établissement au cœur de l'EDD, j'ai proposé au proviseur de lancer l'Agenda 21 scolaire fin 2004. Il m'a tout d'abord donné un accord de principe puis la décision a été officiellement prise aux conseils d'administration du Collège et du Lycée. Dès janvier 2005, avec l'aide d'un collègue très engagé lui aussi, nous avons initié la mobilisation des collègues grâce à des notes d'informations et, surtout, grâce au dialogue.

Aurélie Steiger, professeur au lycée Bergson (Paris 19ème)

Pour impulser la démarche, nous avons d'abord organisé de nombreux échanges au sein de l'établissement. Le projet a été présenté et débattu au Conseil d'administration qui l'a voté. Puis, nous avons mis en place un comité de pilotage de 12 membres, représentant les composantes de la communauté scolaire.

Yves Hirn, coordonnateur de l'Agenda 21 scolaire du collège de Villé (Bas-Rhin)

Coordonner, donner un sens, légitimer

Il faut donner un sens au projet et, pour cela, il faut vraiment que la direction soit motrice d'une manière ou d'une autre. Elle doit être présente pour légitimer la dynamique qui peut se créer à l'intérieur de l'établissement. Même si les moyens financiers sont réduits et que tout est difficile, la reconnaissance du travail et de l'implication des agents et des élèves dans la démarche sont des facteurs primordiaux pour sa pérennité. C'est pourquoi nous souhaitons, entre autres, organiser un module de formation des proviseurs.

Sylvie Kergreis, chargée de mission du Programme National Agriculture Durable Développement Durable

Mobiliser, informer, communiquer

L'Académie de Lille a créé un programme intitulé « Eco-structures ». Il vise à éduquer les lycéens à la citoyenneté et à mesurer et maîtriser les impacts d'un établissement sur son environnement. Nous avons édité un « guide des bonnes pratiques » à partir de l'expérience de deux lycées pilotes. Nous assistons les responsables dans la conduite du projet, en informant régulièrement l'ensemble des acteurs via un site Internet, avec les comptes rendus, un bilan hebdomadaire d'avancement, une information ciblée et filtrée, un accès restreint aux seuls acteurs du projet... Les projets intègrent de nombreux acteurs et nécessitent un plan de communication important et sans failles, essentiel à la bonne conduite du projet. Pour la communication externe, nous éditons des documents et affiches.

Thierry Willaey, chargé de mission « Développement Durable » de l'Académie de Lille (GIP-FCIP)

(i) à savoir

Extrait de la Une du Petit 21 de février 2006, le journal de l'Agenda 21 du Lycée Bergson (Paris 19^{ème})

« LE PETIT21 » L'INFO SUR LE PROJET AGENDA 21

N°1: Février 2006

Faire dans la cité scolaire Henri Bergson un Agenda 21 local, c'est faire de la cité scolaire un lieu vers le développement durable. Le projet est pluriannuel et rentre dans le projet d'établissement. D'autre part, il répond à la généralisation de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable.

Le projet est à la fois pédagogique et technique. Il permet d'ancrer l'EEDD dans le contexte local et il se traduit par des actions concrètes dans l'établissement scolaire, par exemple pour réduire l'impact environnemental de la cité scolaire.



La méthodologie → Impulser la démarche

→ Mobiliser les financements

Des partenaires et programmes peuvent accompagner financièrement l'Agenda 21 scolaire, soit dans le cadre du projet global, soit pour des actions ponctuelles. Si la mise en œuvre de l'Agenda 21 a un coût, elle permet aussi rapidement des économies (consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, de papier...).



Donnez de l'élan à vos projets

Le programme « Envie d'Agir » regroupe les dispositifs de soutien proposés par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative aux

jeunes de 11 à 30 ans. Il met à leur disposition des aides méthodologiques et financières, sur dossier volontaire ou concours :

- Le Fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes (FDAIJ) est une aide au premier projet collectif ou individuel qui revêt un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général. Cette aide, d'un montant maximal de 800 euros, est accordée par une commission départementale.
- Le Concours de l'Engagement récompense le porteur d'un premier projet collectif ou individuel précédemment primé par le FDAIJ, concourrant dans les thématiques suivantes : citoyenneté, environnement, solidarité internationale, animation locale, solidarité de proximité et Europe.
- Le Défi Jeunes s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans. Il soutient un projet structuré, abouti et marquant dans le parcours d'un jeune. www.enviedagir.fr

« A l'école de la forêt » attribue le label « À l'école de la Forêt » à un projet de classe ou d'école (maternelle et élémentaire) pour la réalisation d'actions concrètes : création de sentiers forestiers de découverte, plantation d'arbres, enquête sur les circuits de transformation du bois ou sur la place de l'arbre dans la forêt et dans la ville... Le label permet de bénéficier d'un soutien technique et financier du ministère de l'Agriculture.

Partenariat : ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr

Les collectivités sont des partenaires financiers importants pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 scolaire. Par exemple, le Conseil régional de Bretagne a alloué un financement au lycée Dupuy de Lôme à Lorient afin que celui-ci mène à bien son projet de rénovation de ses bâtiments selon la norme HQE. Dans le cadre de l'expérimentation des 6 Agenda 21 scolaires de collèges, les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin financent des journées d'accompagnement des établissements par l'association ECO-Conseil. Le Conseil régional Franche-Comté a mobilisé un bureau d'étude en environnement pour conseiller les lycées participants dans la mise en place de leur Agenda 21.

Le Conseil régional Poitou-Charentes finance des projets pédagogiques d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable dans les lycées et Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), en partenariat avec l'Académie de Poitiers (37 projets soutenus pour 2006/2007 impliquant près de 7 400 élèves). Même objectif avec les écoles, collèges et lycées pour des actions sur la qualité de l'air, l'énergie ou les déchets, en partenariat avec l'ADEME.



La Caisse d'Epargne Poitou-Charentes soutient les démarches

Agenda 21 scolaires et les projets innovants dans les écoles de Charente en partenariat avec l'Inspection Académique de Charente, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement, le Groupe Régional d'Initiation à la Nature et à l'Environnement. Le but est d'impliquer les membres de la communauté éducative et d'impulser le développement de pratiques scolaires et de projets pédagogiques consacrés à l'EEDD. 30 000 euros y ont été consacrés en 2005/2006.



www.banque-solidarites.com

rubrique "clubs Unesco"

Depuis 2003, la Fédération Française des Clubs Unesco et le Crédit coopératif ont lancé

les bourses solidaires (500 euros chacune). Ces bourses ont pour objectif de soutenir les actions des Clubs Unesco dans quatre domaines privilégiés : environnement, éducation, "agro écologie", et "sourires d'enfants". Le lycée professionnel agricole de Mirande dans le Gers a bénéficié de ce soutien pour son programme « Protéger ensemble notre Terre, ça coule de source ». En partenariat avec un groupement d'écoles au Maroc, il vise notamment à concevoir et organiser des travaux d'aménagement pour stocker et recycler les déchets.

initiative

Les éditions **Nathan** se sont associées à Procter et Gamble pour mobiliser les collégiens autour d'une action proposée par l'UNICEF. Plus les classes sont nombreuses à réaliser un travail d'exploration du sujet dans le cadre des itinéraires de découverte, plus le financement de l'action est important. En 2005, ce sont ainsi 27 000 euros qui ont été débloqués en faveur de l'éducation des Indiens Ouilombos au Brésil. Les classes ont ainsi été amenées à investir les sujets de la solidarité, du respect des différentes cultures et de la biodiversité.

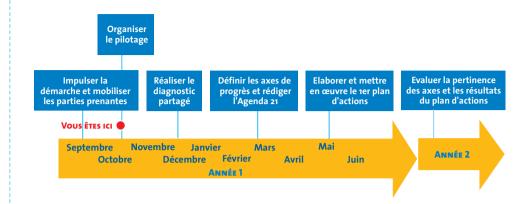
www.eduquer-au-developpementdurable.com

† témoignage

Lors de la réalisation du diagnostic, du plan d'actions et de sa mise en œuvre, nous avons mis l'accent sur la réutilisation des matériaux. Notre plan d'actions prévoyait la construction de bancs pour une amélioration du cadre de vie des acteurs du lycée. Nous nous sommes basés sur les moyens dont nous disposions, et avons sollicité les élèves du GRETA pour construire ces bancs dans le cadre de la formation continue. Pour la mise en place de la collecte des piles usagées, les élèves de cours « structure métallique » ont réalisé de petites colonnes sur pied avec des chutes de métal. Pour ne pas acheter de pots de fleurs, nous avons réutilisé les blocs de pierre anciennement cendriers. L'objectif est de montrer qu'on peut s'engager dans une démarche de développement durable, sans engager de financements importants, en commençant par des gestes simples : privilégier la recherche d'actions simples au détriment de la « dépense », avec les moyens du bord et si possible, toujours en adéquation avec les programmes et référentiels scolaires, pour avoir l'adhésion du plus grand nombre de personnes.

Samuel Lodde, proviseur-adjoint du lycée Maupassant à Fécamp

La méthodologie -> Organiser le pilotage



ORGANISER LE PILOTAGE

→ Constituer un comité de pilotage

L'Agenda 21 est conduit par un comité de pilotage qui coordonne la démarche, l'anime avec les acteurs et partenaires et prépare les décisions à soumettre au Conseil d'établissement.

Il est idéalement présidé par le chef d'établissement et peut réunir selon la taille de l'établissement de 10 à 20 représentants de la communauté (cf. partie Les acteurs). Il pourra s'enrichir de nouveaux membres, au fur et à mesure de l'avancée de l'Agenda 21 et des besoins de représentativité des acteurs de la démarche.

Le comité de pilotage sera animé par un « pilote » ou un « groupe pilote » (enseignant, documen-

taliste, parent d'élève) qui coordonnera les actions et veillera à l'avancement des différentes étapes. Il sera en particulier chargé d'organiser et d'animer les réunions de suivi.

Plusieurs missions incombent au comité de pilotage :

- définir le calendrier de la démarche et déterminer le temps qui y sera affecté
- définir les cadres d'intervention pédagogiques et réaliser les démarches nécessaires auprès du Rectorat
- organiser la concertation avec les jeunes et les autres acteurs de l'établissement, pour le diagnostic, la définition des axes de progrès, l'élaboration et l'évaluation des plans d'actions...
- organiser des groupes de travail et les coordonner avec leurs pilotes respectifs
- identifier et mobiliser les partenaires nécessaires, qui vont appuyer la démarche et les plans d'actions
- préparer les décisions à soumettre au Conseil d'établissement
- coordonner la rédaction des documents supports de la démarche : questionnaires,

synthèse du diagnostic, Agenda 21, plans d'actions, communiqués de presse...

Le comité de pilotage s'assure que les principes et les enjeux de l'Agenda 21 scolaire sont pris en compte : transparence, transversalité, concertation, évaluation...

Il soumet ses propositions au Conseil d'établissement, instance qui va valider les décisions à adopter dans le cadre de la démarche, en particulier concernant les investissements humains et financiers. C'est le Conseil d'établissement qui va permettre de conduire des changements significatifs dans l'établissement.

La composition du Comité de pilotage est communiquée à l'ensemble des acteurs de l'établissement et intégrée aux documents de communication externe (vers la collectivité, le quartier, la presse, les autres établissements...).

→ Dynamiser les initiatives existantes

L'une des difficultés exprimées par les pilotes des Agenda 21, les enseignants en particulier, est de libérer du temps pour animer la démarche. Ce temps est essentiel pour informer, mobiliser, écouter, rendre compte... Identifier les cadres offerts par l'institution scolaire pour animer des conduites de projets est donc indispensable au succès de la démarche, à son ancrage dans le temps. Ces cadres sont nombreux.

Certaines Académies comme Dijon, Lille, Poitiers, Strasbourg soutiennent les Agenda 21

★ témoignage

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage regroupe une fois par trimestre la direction, l'intendant, des enseignants, des parents d'élèves, des élèves, des CPE et nos partenaires : l'EIVP (Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris), l'EDIF (Energies Durables en Ile-de-France) et la Mairie du 19 time. Ce comité se veut être une structure ouverte et tournante, pour être en accord avec le principe de démocratie participative. Il a pour rôle de réfléchir aux modalités mettant en cohérence les activités pédagogiques et les compétences des partenaires, de définir les axes prioritaires du diagnostic, de fixer les objectifs à atteindre. Toute décision est ensuite validée par les Conseils d'administration du collège et du lycée.

Aurélie Steiger, professeur de SVT au lycée Bergson (Paris 19ème), pilote de l'Agenda 21

L'animateur-coordonnateur

Un élément essentiel est l'accompagnateur qui doit coordonner et "booster". Dans le fonctionnement d'un établissement, il y a des hauts et des bas, avec des priorités, des moments forts, notamment en période d'examen, mais le fil ne doit pas être rompu. Nous le savons par expérience. Notre coordonnateur est chargé d'assister systématiquement les groupes de travail qui peuvent, pour une raison ou une autre, délaisser un peu la démarche.

Thierry Willaey, chargé de mission « Développement Durable » de l'Académie de Lille (GIP-FCIP)

Le rôle des éco-délégués dans les classes du lycée agricole de Vendôme

Quand on est éco-délégué, on a l'impression qu'on va changer le monde. On se sent écouté, on dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre des projets. L'adulte référent nous encourage et soutient nos démarches, surtout vis à vis de l'administration. On a la chance d'avoir un directeur qui est à l'écoute des élèves, qui est fier des éco-délégués... On a reçu un prix du Préfet de Région pour l'innovation du projet. La presse locale en a parlé et a valorisé le Lycée Agricole...

Louise Sauvé et Barbara Provost, élèves en première STAE (Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement), éco-déléguées

Qu'est ce qu'un éco-délégué ? C'est une personne volontaire, élue pour l'année par ses camarades de classe. L'éco-délégué fait le lien entre sa classe et le comité de pilotage, il participe aux réunions de pilotage, il propose des actions, il est l'interlocuteur privilégié de l'animateur responsable « cadre de vie et développement durable ». Grâce à lui, la classe est tenue informée des projets auxquels chacun peut s'associer. Pour jouer pleinement son rôle, l'éco-délégué s'engage à participer aux journées de formation qui se déroulent en début d'année scolaire. Différentes chaque année, elles sont l'occasion de présenter le concept de développement durable et de faire se rencontrer les éco-délégués. Ils ont ainsi une culture commune de la démarche et constituent un groupe ressource à l'échelle de l'Etablissement.

Caroline Deschamp, responsable « cadre de vie et développement durable » et Francois-Xavier Jacquin, animateur régional « agriculture durable, développement durable » et enseignant

scolaires dans les établissements. L'Académie de Rouen a accordé 25 heures HSE (heure supplémentaire année) à chaque coordonnateur (proviseurs, professeurs) pour l'année 2005-2006 sans distinction de statut (public-privé) et de niveau.

En proposant une vision globale et transversale, l'Agenda 21 scolaire permet en effet d'intégrer et de renforcer les dispositifs pédagogiques à l'œuvre dans l'établissement. Il offre ainsi du sens et de la cohérence à l'ensemble de ces initiatives et propose d'aller plus loin avec la définition de plans d'actions concertés et évalués.

On peut citer la recommandation portée conjointement par les ministères chargés de l'éducation et de la jeunesse de développer l'éducation au développement et à la solidarité internationale (note de service du 4 novembre 2005). L'objectif est de faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et de permettre la réflexion sur les moyens d'y remédier. Cette orientation prend toute sa place au sein d'un Agenda 21.

Au collège, au lycée, le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) mobilise les élèves et l'ensemble des membres de la communauté scolaire pour prévenir les conduites à risques : violence, conduites suicidaires, usage abusif d'alcool, de tabac ou de médicaments... (Textes de référence : BO n°28 du 09/07/1998 : prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). Ses diagnostics, objectifs, et actions seront pris en compte dans la démarche.

La méthodologie -> Organiser le pilotage

témoignage

L'Agenda 21, une mise en cohérence

L'Agenda 21 n'est pas à considérer comme une action isolée au sein de l'établissement. C'est un changement de regard sur les actions entreprises dans le cadre du projet d'établissement, en les reconsidérant sous un nouvel angle. C'est une mise en cohérence de ce qui se fait déjà et de ce qui est à venir.

L'Agenda 21 permet de faire le point sur ce qui est en cours, sur ce qui est à retenir, à optimiser, à développer. Chaque action trouve alors sa place au sein d'un projet global qui lui donne du sens.

Michel Hortolan, chargé de mission à l'Ifrée

Identifier les cadres pertinents pour agir

Au début de notre démarche, deux réunions avec une dizaine de personnes (enseignants, CPE, documentaliste) ont permis de réfléchir aux moyens de mise en œuvre permettant d'impliquer les élèves : IDD (Itinéraires de découverte), TPE (Travaux personnels encadrés), ateliers, séquences de cours... Nous avons déposé des dossiers à la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du Rectorat (DAAC) pour inscrire notre démarche dans les ateliers, qui, basés sur le volontariat des élèves, permettent de bénéficier de moyens horaires et financiers supplémentaires. Depuis la rentrée 2006-2007, nous avons créé 3 classes à projet développement durable (6ème « océan », 5ème « gestion des déchets » et 2^{nde} « développement durable ») dans lesquels les programmes sont strictement respectés mais abordés sous un angle EDD. Ces classes participent également à la réalisation du diagnostic : la 5ème à celui sur les déchets et la 2^{nde} au diagnostic énergétique.

Aurélie Steiger, professeur de SVT au lycée Bergson (Paris 19ème), pilote de l'Agenda 21

(i) à savoir

Exemples de cadres pédagogiques pour la conduite de l'Agenda 21

Les Travaux personnels encadrés (TPE) : Les TPE, réservés depuis 2005 aux classes de premières, sont inscrits à raison de 2 heures hebdomadaires. Plusieurs thèmes peuvent permettrent d'intégrer des TPE dans des Agenda 21 scolaires : l'homme et la nature ; exclusion/intégration ; risques naturels et technologiques ; sciences et aliments ; énergie et environnement (Source : BO n°39 du 27 octobre 2005).

Les **Itinéraires de découverte** (IDD) : intégrés à la grille horaire des classes du cycle central (5^{ème} et 4^{eme}), à raison de deux heures hebdomadaires, les itinéraires de découverte contribuent à donner aux enseignements dispensés au collège un sens et une cohérence. Ils développent l'autonomie des élèves dans leur travail scolaire, contribuent à la valorisation des goûts et aptitudes des élèves, par l'exploration de différents domaines d'étude et enfin élargissent l'espace d'initiative des équipes pédagogiques à travers la conception des thèmes et sujets d'étude, ainsi que le suivi et l'évaluation des travaux des élèves (Source : BO n°16 du 18 avril 2002).

Le Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), prévu pour les classes de terminale de BEP et de 1^{ère} et terminale de baccalauréat professionnel, est un travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants, qui doit déboucher sur la réalisation d'un objectif de production ou d'une séquence de service. Les PPCP sont intégrés dans les grilles horaires officielles des enseignements et les dépenses liées à leur mise en œuvre font partie intégrante du budget de l'établissement (Source : BO n°33 du 13 septembre 2001).

L'action éducative et innovante à caractère scientifique et technique (école, collège, lycée) et l'atelier scientifique et technique (collège, lycée) favorisent la rencontre entre le monde de l'éducation et celui de la recherche, à travers l'établissement de liens privilégiés avec des chercheurs, ingénieurs et techniciens. Ils font partie intégrante du projet d'établissement et sont inscrits à l'emploi du temps des élèves à raison de trois heures hebdomadaires maximum durant une année scolaire. Les actions éducatives et innovantes et les ateliers scientifiques et techniques retenus bénéficient chaque année d'une subvention, et s'agissant des ateliers scientifiques et techniques, d'heures supplémentaires (Source : BO n°22 du 3 juin 2004).

La classe à projet artistique et culturel (classe à PAC) est l'expression d'un travail collectif qui s'inscrit dans le cadre des horaires réglementaires et des programmes. Ce projet prend appui sur les enseignements obligatoires. L'équipe pédagogique s'associe obligatoirement à des artistes et des gens de métier du domaine artistique et culturel. Elle concerne les classes de l'école primaire, du collège ou d'un lycée professionnel qui reçoivent une aide financière. Exemple : le montage d'une exposition valorisant le patrimoine culturel et naturel de l'établissement scolaire dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire peut être l'objet d'une classe à PAC (Source : BO n°24 du 14 juin 2001).

http://eduscol.education.fr



RÉALISER LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Le rôle essentiel du diagnostic est de mettre en évidence les axes de progrès à investir afin, à l'étape suivante, de concevoir le projet d'Agenda 21.

Il s'agit avant de s'engager dans un Agenda 21 d'être informé sur la réalité de l'établissement, sur ses impacts environnementaux et sociaux, sur ses points forts et ses points faibles, sur les dispositifs déjà mis en place et leur efficacité... Ces informations doivent être partagées par tous les acteurs de l'Agenda 21: élèves, enseignants, fournisseurs, parents d'élèves, qui seront ainsi en capacité de prendre position sur les axes de progrès à investir, individuellement et collectivement.

Ce diagnostic s'appuiera sur les questions suivantes :

 De quel patrimoine écologique, culturel, social, économique, technique... disposonsnous? quels sont nos impacts sur ce patrimoine, sur la commune, sur la planète? Les actions à l'œuvre actuellement sont-elles efficaces. suffisantes?

Sont concernés les bâtiments, les équipements, les approvisionnements, les consommations, les déplacements, mais aussi les cultures représentées au sein de l'établissement, les cadres pédagogiques et actions citoyennes déjà à l'œuvre, les coopérations engagées avec les collectivités, les associations...

- Quels sont nos atouts et nos faiblesses ? Que doit-on renforcer, corriger, supprimer ?
- Sur quelles capacités culturelles, humaines, techniques, financières pouvons nous nous appuyer pour engager le projet ?
- Comment se positionnent les acteurs de l'établissement par rapport au projet d'Agenda 21? Quels sont les axes perçus comme prioritaires? Quelles sont les envies, les attentes?

Dans la pratique, il s'agit de recueillir deux types de données :

- Dans un premier temps, des données quantitatives et qualitatives issues d'investigations menées par l'ensemble des acteurs de l'établissement, pour constituer un état des lieux de l'impact de l'établissement et permettre à chacun de comprendre son environnement.
- Dans un deuxième temps, après diffusion d'une synthèse de l'état des lieux, une consultation des acteurs de l'établissement à la fois sur les enjeux prioritaires et sur le projet Agenda 21 : qu'en attend-on ? quels axes sont mobilisateurs ? qu'est-on prêt à faire ?

La méthodologie -> Réaliser le diagnostic partagé -> L'état des lieux

→ L'état des lieux

• Qui participe?

Les acteurs concernés sont variés : élèves, enseignants, parents, intendant ou gestionnaire, personnels techniques et d'encadrement, responsables de la collecte des déchets, de la restauration scolaire, des transports scolaires, infirmière, surveillants, CPE, documentalistes, fournisseurs, services de la collectivité (urbanisme, environnement, transport, aide sociale...).

Il est indispensable, pour éviter les pertes de temps, de mobiliser les compétences adéquates. Pour prendre l'exemple des consommations d'eau, les élèves pourront faire un bilan des pratiques, mais pour transmettre les consommations annuelles ou diagnostiquer l'état des canalisations, c'est le personnel technique de la collectivité ou de l'entreprise chargée de la gestion de l'eau qui sera sollicité.

L'intendant et le personnel technique de l'établissement (restauration, entretien des locaux et des équipements) sont évidemment des personnes ressources. Ils travailleront en étroite coordination avec les services techniques, éducation et Agenda 21 (ou développement durable) de la collectivité. Celle-ci peut en effet prendre en charge une bonne partie de la fourniture des données, en particulier dans le cadre de sa politique de transports en commun ou de gestion durable des bâtiments publics, de maîtrise des consommations d'eau et d'énergie. On peut aussi s'appuyer sur la Direction régionale de l'environnement (DIREN) ou sur les délégations régionales de l'ADEME, qui proposent des outils de diagnostic sur l'énergie et l'environnement. Ces organismes peuvent

aussi, à la demande du chef d'établissement ou du Conseil d'établissement, financer un bureau d'études pour réaliser le diagnostic technique ou en concevoir une synthèse, pour diffusion à tous les acteurs de l'établissement.

Attention à éviter « l'usine à gaz »! Le diagnostic est une étape essentielle pour les phases d'information, de réflexion et d'échanges, qui vont constituer les bases des actions futures. Elle est aussi la première des étapes dans la démarche et doit aiguiser l'appétit et non décourager les équipes, enseignants ou élèves, avec une accumulation de recherche de données plus ou moins digestes et utiles. L'objectif est bien de partager les informations essentielles et les perceptions sur l'établissement, et non de constituer un dossier statistique.

• Que diagnostiquer ?

- Le Comité 21, au sein de son programme Agenda 21 scolaires, propose 12 axes d'intervention, en fonction de leur pertinence au sein d'un établissement scolaire et de leur lisibilité par tous :
 - alimentation
 - eau
 - énergie
 - déchets
 - santé et qualité de vie
 - biodiversité
 - déplacements
 - bâtiment et équipements
 - diversité culturelle
 - solidarité au sein de l'établissement
 - coopération locale
 - coopération internationale

On peut bien sûr exprimer ces axes différemment, en particulier en fonction de l'âge des jeunes.

- On peut par exemple, à l'échelle du lycée ou de l'université, décliner à l'établissement les objectifs de la stratégie européenne de développement durable :
 - promouvoir les modes de consommation et de production responsables
 - lutter contre les changements climatiques
 - améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles
 - promouvoir une santé de qualité sans discrimination
 - favoriser l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations
 - promouvoir activement le développement durable à travers le monde
 - ...
- Voici encore une proposition de formulation des enjeux, qui concernent tout citoyen et toute organisation. Bien entendu, on ne pourra apporter des réponses que dans la durée, avec des plans d'actions renforcés d'année en année.
 - la prise en compte des dérèglements climatiques dans nos modes de consommation et de vie quotidienne, en particulier pour les achats, l'énergie, les transports et l'habitat
 - la maîtrise des consommations énergétiques et le renforcement de l'approvisionnement en énergies renouvelables, avec la montée en flèche de la demande et la raréfaction des ressources énergétiques fossiles (pétrole en particulier)
 - la préservation de la santé, avec l'amélioration des pratiques alimentaires, le

recours à une alimentation, des substances et matériaux non toxiques, la prévention des pollutions atmosphériques

- la protection des ressources en eau, qui se raréfient et sont dégradées par les rejets domestiques, agricoles, industriels polluants
- la réduction de la production de déchets et leur valorisation, le recours à des écoproduits, moins consommateurs de matières et d'énergie et produisant peu de déchets et d'emballages
- la réhabilitation de la biodiversité et du lien avec la nature
- la découverte et la défense de la diversité des cultures et des modes de vie
- la solidarité envers les plus fragiles, ici et dans le monde
- l'exercice de la citoyenneté, aux niveaux local, national et planétaire
- Autre exemple, applicable par les lycées ou les campus universitaires : le Comité 21, dans le cadre de son 10° anniversaire, s'est fixé à échéance 10 ans (2005-2015) 5 engagements qui concernent l'ensemble de ses adhérents : entreprises, collectivités, associations, établissements publics, organismes de recherche et d'éducation, organisations internationales... :
 - promouvoir les modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO₂
 - protéger la biodiversité et promouvoir le tourisme durable et solidaire
 - lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination
 - soutenir les filières de l'environnement et l'économie solidaire
 - renforcer la solidarité internationale et contribuer aux Objectifs du Millénaire.

témoignage

L'organisation de l'état des lieux

Les éco-diagnostics ou analyse environnementale permettent de réaliser la « photo » environnementale d'un établissement. La mise en évidence des aspects et des impacts environnementaux des processus d'un établissement se réalise au travers de diagnostics techniques (eau, air, déchet, bruit...), de diagnostics organisationnel et politique (organigramme, responsabilités, voisinage, parties intéressées...) et d'un diagnostic réglementaire détaillé. Les aspects environnementaux sont évalués en fonction de la significativité de leur impact sur l'environnement. Cette hiérarchisation propose au directeur de l'établissement des priorités d'actions. L'éco-diagnostic est réalisé par un cabinet d'experts qui animent des groupes de travail (internes à l'établissement et externes), apportent l'expertise technique et l'expérience nécessaire et impliquent l'ensemble des acteurs dès cette première phase de recherche.

Thierry Willaey, chargé de mission « Développement Durable » de l'Académie de Lille (GIP-FCIP)

La méthodologie → Réaliser le diagnostic partagé → L'état des lieux

Retrouvez des exemples de questionnaires sur les 12 enjeux proposés au début de cette partie dans la rubrique Agenda 21 scolaires du site www.comite21.org

Un exemple de questionnaire pour l'état des lieux

Etat des lieux : l'alimentation

Date de publication des données :

Données Source	
Réglementation et normes sanitaires applicables par l'établissement ; procédures de contrôle du respect de la réglementation ; évaluation	
Organisme en charge de l'approvisionnement de la cantine (collectivité ou fournisseur) ; durée et échéance du contrat ou de la concession ; intégration ou non de critères de responsabilité environnementale et sociale ; certification ou non du fournisseur	
Coût annuel pour la collectivité du service restauration (approvisionnement, service fournisseur, salaires du personnel de cuisine, de surveillance et d'entretien)	
Prix de vente du repas Tarifs spéciaux (familles en difficultés)	
Nombre et pourcentage d'élèves qui fréquentent la cantine	
Etat des rejets alimentaires (en quantité, en pourcentage, par catégorie de produits)	
Mise en place de dispositifs spécifiques liés au régime des enfants (allergies, religion)	
Apport nutritionnel des repas proposés (moyenne)	
Pourcentage d'élèves qui souffrent d'obésité	
Procédures de traçabilité des repas et des produits	
Nombre de km parcourus par un repas en moyenne sur l'année	
Pourcentage de l'approvisionnement local	
Pourcentage, pour les produits importés, de produits provenant du commerce équitable	
Diagnostic des déchets de l'activité de restauration : quantités, pourcentage de tri et de collecte, existence ou non d'un dispositif de compostage	
Dispositifs de formation du personnel (nutrition, dosage, chaîne du froid)	
selon caractéristiques de l'établissement	



Extraits de l'état des lieux sur les consommations Lycée Dupuy de Lôme, Lorient (2003)

Energie : le lycée se chauffe au gaz de ville qui est l'une des ressources les moins polluantes. L'utilisation du chauffage dépend évidemment du climat. La consommation de gaz est d'environ quatre millions de kilowatt/heure par an, elle a coûté l'année passée à peu près 125 000 euros. Le lycée consomme environ un million de kilowatt/heures d'électricité par an, dont la majeure partie pour l'éclairage, pour un coût proche de 86 000 euros.

Eau: ces huit dernières années, la consommation d'eau du lycée a globalement diminué d'un tiers. Cette diminution est due en grande partie à l'amélioration des canalisations, ce qui a réduit les risques de fuites. Mais selon les études réalisées sur le sujet, la consommation d'eau pourrait être encore abaissée de 50%. Toujours selon ces études la consommation en eau en litres par personne et par jour est de 30 litres.

Déchets : le lycée consomme une très grande quantité de papier :12 tonnes par an. Ce papier n'est pas recyclé. Cela représente un coût important mais ce papier est de bonne qualité. Les feuilles non-utilisées sont jetées.

Au self, les employés utilisent le tri- sélectif :

- pour le biodégradable, environ 10 poubelles par semaine ce qui correspond à environ 360 litres par semaine,
- pour les emballages propres qui vont être recyclés, environ 10 poubelles par semaine, soit un total de 660 litres de déchets.
- pour le non recyclable : 15 à 16 containers par semaine.

Le jardinier du lycée collecte 40 tonnes de déchets par an dont 10 tonnes de feuilles, 7.8 tonnes de tonte et le reste de branchage. Ces déchets sont envoyés à la décharge de Pont-Scorff pour y être recyclés.

Les produits utilisés dans les laboratoires de physique-chimie sont récupérés : les acides dans des bidons jaunes, les bases dans les bidons verts, les solvants dans les bidons rouges et les peintures dans les bidons bleus. Les produits sont donc stockés puis récupérés une fois par an par le Crédia, entreprise de retraitement de déchets installée à Rennes.

L'infirmière du lycée se charge de transporter les médicaments périmés (ou en surplus) à la pharmacie.

→ Le diagnostic du vécu et des attentes

L'état des lieux donnera lieu à une synthèse (faits et chiffres) diffusée à l'ensemble des acteurs de l'établissement, pour entamer la deuxième phase du diagnostic: la perception et le positionnement des acteurs.

L'Agenda doit en effet répondre aux aspirations de chacun, tout en amenant la communauté à s'engager dans une démarche collective.

Cette partie du diagnostic vise deux objectifs :

- amener les acteurs de l'établissement à réfléchir et à s'exprimer sur leur perception de l'établissement, sur les enjeux prioritaires à investir, sur leurs attentes quant à l'Agenda 21 et ses traductions dans l'établissement.
- évaluer les capacités de mobilisation des acteurs, susciter les engagements volontaires au sein de groupes de travail, identifier les axes porteurs d'initiatives individuelles et collectives.

La méthodologie -> Réaliser le diagnostic partagé -> Le diagnostic du vécu et des attentes



La consultation des acteurs de l'établissement dans le Bas-Rhin

Dans le but de valoriser l'existant et de repérer les personnes motivées, le comité de pilotage a d'abord recueilli l'ensemble des actions effectuées depuis cinq ans dans le domaine du développement durable. Un expert extérieur, mandaté par le Conseil général du Bas-Rhin, a mis en forme et analysé les résultats, puis les a présentés au comité de pilotage. Sur cette base, nous avons mis en œuvre un processus de consultation en plusieurs étapes :

- enseignants et agents techniques et administratifs ont été consultés sur leurs priorités thématiques
- élèves et parents impliqués dans la vie du collège ont bénéficié d'une présentation du projet suivie d'un débat, puis consultés sur leurs priorités thématiques
 La phase suivante débouchera sur une programmation des actions.

Yves Hirn, coordonnateur de l'Agenda 21 scolaire du Collège de Villé (Bas-Rhin)

Le choix des thématiques parmi les 14 proposées dans le guide a été fait en deux temps :

1^{er} temps: Le comité de pilotage Agenda 21, constitué par le Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC), a choisi 8 thématiques qui correspondaient le mieux à l'identité de l'établissement, aux contraintes, internes et externes et aux actions déjà menées par le CESC. 2^{ème} temps: Un questionnaire a proposé aux adultes et élèves de classer les 8 thématiques par ordre d'importance décroissante: « Vous sentez-vous concerné par la thématique? Vous sentez-vous capable d'agir dans cette thématique? (et aux adultes seulement: Voulez-vous être acteur/avoir un impact dans cette thématique? Voulez-vous être responsable de cette thématique?) ». Le document était complété par un listing des actions menées ou des actions possibles à mener dans chaque thématique. Après classement, 2 thématiques n'ont pas été retenues, car aucun responsable ne s'était proposé. Des groupes de travail pluricatégoriels (agents, vie scolaire, enseignants, parents) ont été constitués avec les acteurs volontaires. Le comité de pilotage Agenda 21 a été élargi aux responsables des thématiques.

Katia Haudidier, principal adjoint du collège de Woerth (Bas-Rhin), correspondante Agenda 21 de l'établissement

Un exemple de questionnaire de consultation

L'Agenda 21: votre avis Date: Nom, Prénom: 1. Vous êtes : ☐ Elève ☐ Membre de l'équipe médicosociale ☐ Assistant d'éducation, animateur ☐ Personnel enseignant ☐ Parent d'élèves ☐ Personnel administratif ☐ Autre :..... ☐ Personnel technique 2. Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 a proposé 12 terrains d'actions : Classer les par ordre croissant d'importance selon vous Occher les terrains d'actions pour lesquels vous êtes prêt à participer à un groupe de travail Alimentation Déplacements □ ○ Diversité culturelle 🔲 🔾 Eau □ ○ Bâtiment et équipements Solidarité au sein de l'établissement 🔲 🔾 Énergie □ ○ Biodiversité □ ○ Coopération locale Déchets □ ○ Santé et qualité de vie □ ○ Coopération internationale 3. De quelle façon souhaitez-vous contribuer à l'Agenda 21? ☐ Action concrète dans l'établissement : plan Climat, pédibus®, vélobus, campagne pour la réduction des consommations d'eau et d'énergie, création d'un jardin potager... ☐ Réalisation d'enquêtes ou d'expositions sur le développement durable : l'environnement, les éco-technologies, la consommation responsable, le commerce équitable 🗅 Communication de l'Agenda 21 : rédaction d'une rubrique Internet, d'une lettre d'information, contacts avec les associations locales... ☐ Action de coopération avec le quartier, la commune, un autre établissement en France, dans le monde ☐ Participation à des concours ou des appels à projets proposés par la commune, le Ministère de l'écologie, la Commission européenne... □ Autre : 4. Vos commentaires et suggestions

La méthodologie -> Réaliser le diagnostic partagé

Sur la base du diagnostic et de la consultation des acteurs, sera rédigée une synthèse de l'état des lieux et des attentes, document de référence diffusé à l'ensemble des acteurs.

Un exemple de synthèse

Synthèse de l'état des lieux et de la consultation

Thème: l'alimentation

→ L'alimentation, un enjeu mondial

- Avec 6,3 milliards d'habitants sur la planète (8 milliards en 2020), l'alimentation constitue un enjeu écologique majeur, tant pour alimenter les populations sans dégrader la nature, que pour nourrir qualitativement l'homme sans nuire à sa santé et son intégrité.
- Alors que l'obésité est en pleine expansion (+ 200% en Angleterre, +70% aux Etats-Unis, +16% en France), 13% de la population mondiale souffre de sous-alimentation.

→ En France, redonnons de la valeur à l'alimentation

- En 50 ans, la part du budget familial consacrée à l'alimentation est passée de 50% à 17% et nous réservons de moins en moins de temps au repas et à sa préparation. Pourtant, ce dernier est un temps de pause et de plaisir, un moment d'éducation aux goûts et aux choix alimentaires, un facteur essentiel de bonne santé.
- Pour l'année 2005, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique a enregistré auprès de son réseau près de 700 000 repas 100 % bio soit 70 % de plus qu'en 2004 et près de 2 millions de repas comprenant des ingrédients bio servis en restauration scolaire sur l'ensemble du territoire français grâce au Groupements d'Agriculteurs Biologiques.

→ L'alimentation dans les établissements scolaires

- La circulaire du 25 juin 2001 concernant la restauration scolaire rappelle que les habitudes alimentaires s'acquièrent dès le plus jeune âge, et que l'école joue dans ce sens un rôle important. Les objectifs énoncés par cette circulaire sont la diminution des apports de graisses et l'augmentation des apports de fibres, fer et calcium. Or, seuls 11,4% des établissements français semblent respecter la circulaire de 2001 sur l'équilibre des repas (UFC Oue choisir ?).
- Environ un élève sur deux mange à la cantine parmi les 12 millions d'écoliers, de collégiens et de lycéens ce qui correspond à environ un milliard de repas servis par an.
- On estime que les cantines scolaires jettent 40 % de ce qui leur est livré.

→ Au Collège Saint Exupéry, quels constats ? (virtuel)

- 78% des élèves fréquentent la cantine, qui propose des repas au prix unique de 3,80 euros.
- Environ 25% des repas sont jetés.
- 40% des repas proviennent de producteurs locaux, seuls 3% des produits sont issus de l'agriculture biologique.
- 70% des personnes consultées demandent la création d'un groupe de travail sur l'approvisionnement des cantines



DÉFINIR LES AXES DE PROGRÈS ET RÉDIGER L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Grâce au diagnostic du site et de la consultation des acteurs, le comité de pilotage dispose des informations nécessaires pour animer la concertation, indispensable pour choisir les axes à investir. Il veillera à donner une dimension concrète à cette concertation – elle doit aboutir à la rédaction de l'Agenda 21 - et à en définir précisément les règles - pour éviter les frustrations et les pertes de temps.

Cette 4° étape va conduire à l'élaboration de l'Agenda 21 scolaire. En prenant appui sur la synthèse du diagnostic de l'établissement et la consultation des acteurs, il s'agit de choisir les axes de progrès à investir à moyen terme et de rédiger l'Agenda 21. Ce texte constituera le document de référence pour tous les acteurs et partenaires de l'Agenda 21 et la base des plans d'actions à venir.

Choisir des axes de progrès, c'est identifier les enjeux prioritaires de développement durable et définir des objectifs opérationnels et pédagogiques pour faire vivre l'Agenda 21 au sein de l'établissement.

→ Quels objectifs se fixer?

Nous avons proposé dans le diagnostic quatre exemples de formulation d'enjeux pouvant nourrir l'Agenda 21 scolaire. Mais il revient à chaque établissement d'identifier et de hiérarchiser les enjeux en fonction de ses caractéristiques propres : taille de l'établissement, caractéristiques sociales et culturelles, implantation urbaine ou rurale, proximité ou non d'espaces naturels, bâtiments neufs ou vétustes, réhabilitation ou construction en cours pouvant faire l'objet d'un fil conducteur...

C'est encore à l'établissement de formuler ces enjeux en fonction du niveau scolaire des jeunes, de la culture de l'établissement, des attentes mises en évidence par la consultation. On emploiera des termes différents entre l'école et le lycée, entre un site péri-urbain et un



Les axes de progrès de l'Agenda 21 du lycée Dupuy de Lôme à Lorient

- Etat général des bâtiments
- Economies d'énergie
- Isolation phonique
- Espaces verts
- Eau
- Déchets
- Transports
- Solidarité

La méthodologie → Définir les axes de progrès et rédiger l'Agenda 21 scolaire



13 enjeux pour les Agenda 21 scolaires à Angers

La Ville d'Angers a lancé une expérimentation de la démarche Agenda 21 scolaires dans 4 écoles-pilotes. En s'appuyant sur cette expérimentation, une méthodologie a été élaborée conjointement par différents services de la Ville (mission développement durable, service éducation enfance, maison de l'environnement) en collaboration avec des représentants de l'Education nationale (maîtres sciences, inspecteurs d'académie, instituteurs et directeurs d'écoles). La Ville a ainsi élaboré 13 fiches méthodologiques, classées par thèmes : patrimoine naturel et biodiversité, consommation durable, culture, transports, santé et bien-être, alimentation, solidarité locale, solidarité internationale, réchauffement climatique, eau, gestion des déchets, droit et devoir des enfants et qualité environnementale du bâtiment scolaire. Chacune précise les constats et les enjeux au niveau mondial et national, des exemples d'actions menées par la Ville d'Angers, des propositions d'actions pour les écoles et les enfants, différentes ressources pédagogiques mises à disposition par la Ville, les associations, Internet. Une rubrique « Agenda 21 scolaire » sur le site Internet de la Ville sera opérationnelle prochainement et proposera le « Guide Méthodologique Agenda 21 Scolaire Angevin » ainsi que les Agenda 21 des écoles pilotes.

Christelle Six, responsable de la mission développement durable de la Ville d'Angers

site littoral... Les objectifs peuvent être exprimés sous forme de valeurs : « promouvoir une consommation responsable» ou sous forme opérationnelle « préférer les produits équitables et moins consommer de ressources et d'énergie»...

Il faut veiller à prendre en compte l'articulation entre l'environnement, le social, l'économie, la culture... et à rendre visible ces composantes dans l'Agenda 21. Un plan de tri des déchets, s'il est très utile au sein d'un plan d'actions, ne peut à lui seul être appelé Agenda 21.

Il faut également éviter le « catalogue de bonnes intentions » qui amoindrirait la portée de l'engagement. Ce n'est pas le nombre d'enjeux qui compte, mais au contraire la concision et la clarté du projet que se donne l'établissement. On peut synthétiser en moins de 10 enjeux la direction prise par l'Agenda 21. Ce seront aux plans d'action de détailler les moyens mis en œuvre.

→ Qui choisit ?

Avant d'engager une concertation ouverte avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'établissement, nous recommandons au comité de pilotage trois phases de consultation préalables :

- avec l'équipe enseignante sur les opportunités de cadres pédagogiques offerts par les propositions issues du diagnostic, les enseignants jouant un rôle moteur dans la conduite de la démarche ; ils pourront également préparer avec leurs élèves la réunion de concertation sur les choix à investir ;
- avec l'intendant, le personnel technique, les

services techniques de la collectivité pour déceler les changements impossibles à opérer à moyen terme et a contrario les opportunités d'actions concrètes à moyen et court terme, pour être en mesure de donner des réponses aux enjeux qui seront sélectionnés;

 avec le Conseil d'établissement pour validation des enjeux qui pourront être soumis à la concertation.

Ces phases préalables permettront d'engager une véritable concertation et d'éviter le rejet pur et simple de propositions exprimées au cours de la concertation pour des raisons techniques, financières ou de disponibilité....

→ Comment organiser la concertation ?

Peut alors être organisée la réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'établissement : membres du conseil d'établissement et du comité de pilotage, élèves et enseignants, parents d'élèves, délégués de classe, personnel, fournisseurs et partenaires... La réunion sera présidée par le chef d'établissement et animée par un membre du comité de pilotage ou un organisme spécialisé, tel que le CPIE ou Ecole et Nature (cf. Les partenaires).

Il est recommandé d'envoyer avec l'invitation un document de synthèse précisant l'objet et le déroulement minuté de la réunion pour permettre à chacun d'y jouer pleinement son rôle. Ce minutage donnera la priorité aux échanges et à l'expression des participants.

Le chef d'établissement introduira la réunion pour rappeler les étapes précédentes et résumer les enjeux soumis à la concertation. Il pourra être appuyé pour argumenter ces enjeux par de brèves interventions de membres du comité de pilotage : enseignant, élève, parent d'élève, représentant de la collectivité, de l'ADEME...

Quelques règles de « bonne conduite » du débat seront rappelées par l'animateur :

- le respect des temps de parole
- le respect de l'ordre du jour
- l'écoute réciproque
- la courtoisie des échanges, qui n'empêche en rien la concertation, mais facilite le débat et l'expression.

A l'issue de la réunion, une synthèse des remarques et propositions sera adressée à l'ensemble des participants et, quand il existe, diffusée sur le site Internet de l'établissement.

→ Comment rédiger et lancer l'Agenda 21

Le comité de pilotage sera chargé, sur la base des étapes franchies, des amendements et propositions exprimés au cours de la consultation, de rédiger un projet de texte Agenda 21, avant validation définitive par le Conseil d'établissement et lancement officiel.

La mise en page, l'illustration, la publication de ce texte pourront être confiées à un professeur de dessin et ses élèves ou à une classe à projet artistique et culturel, quand il existe. On peut aussi demander l'appui du service communication de la commune pour la création artistique ou l'impression du document. Une version Internet du document sera réalisée. Le document sera décliné sous forme d'une

affiche Agenda 21 diffusée dans les classes ou dans le hall de l'établissement.

L'Agenda 21, préparé en concertation avec toutes les composantes de l'établissement, fera l'objet d'un événement de lancement, qui en démontrera l'importance pour la vie de l'établissement et valorisera l'esprit d'initiative de ses acteurs.

On renforcera l'impact de ce lancement, en organisant la signature de l'Agenda 21 par le Conseil d'établissement (qui représente les principaux acteurs de l'établissement), l'association de parents d'élèves, le maire de la commune, le président de la collectivité compétente, le conseil municipal des jeunes, les fournisseurs, les partenaires associés à la démarche... En signant l'Agenda 21, ces organismes s'engagent à soutenir la démarche et à créer, en complémentarité, les conditions de sa réussite.

Lors de cet événement, le chef d'établissement annoncera le lancement des travaux de réalisation du 1^{er} plan d'actions et le prochain rendez-vous d'information, à l'occasion de la publication de ce plan, par exemple.

Un exemple (virtuel) d'un document de lancement de l'Agenda 21 scolaire

L'Agenda 21 scolaire du Collège Saint-Exupéry

Le mot du principal

Notre établissement et tous les acteurs qui le font vivre et le composent, s'engagent aujourd'hui dans un Agenda 21, programme d'actions pour le 21° siècle. Les citoyens, jeunes et adultes, constatent aujourd'hui de nombreux signes de dégradation de la planète et de la société : dérèglements climatiques, perte de la biodiversité, dégradation des ressources en eau, impacts des pollutions sur la santé, inégalités et discriminations, ici et dans le monde. Nous voulons contribuer à un développement durable, nous voulons bâtir un monde moins destructeur des ressources et plus solidaire. Nous devons apporter notre part, même modeste, à cet objectif.

Vous êtes nombreux à partager cette conviction. Sur les 1 200 questionnaires que nous avons adressés aux élèves, parents, enseignants et personnel de l'établissement, membres du conseil communautaire, nous avons reçu 800 réponses. Je suis très fier de cette mobilisation et confiant dans les résultats que nous obtiendrons ensemble.

Il s'agira d'abord d'engager le Collège dans une démarche de qualité environnementale et sociale. Notre établissement est situé au cœur d'un territoire à la fois urbain et maritime et nous allons contribuer à préserver cet environnement précieux et fragile. Le diagnostic de l'établissement, réalisé avec le concours de la direction régionale de l'environnement, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau et du Conseil général, a montré que nous pouvions réduire de 20% nos consommations d'eau et de 30% nos consommations d'énergie, avec un investissement modeste en équipements. Il s'agira aussi d'associer toute la communauté scolaire à la mise en service au

printemps prochain du futur tram et de renforcer les actions pour la préservation du littoral que le Collège mène avec la commune et le Conseil général depuis déjà cinq ans.

Il s'agit aussi d'améliorer le service de la cantine. Environ 25% des repas sont jetés! Le Conseil général souhaite aussi renforcer la part des cultures maraîchères locales. Vous avez été nombreux, élèves et parents, à demander la création d'un groupe de travail sur l'alimentation et la qualité des repas.

Nous devons aussi valoriser toutes les cultures présentes au sein de notre établissement et échanger avec les régions du monde qui y sont représentées. Vous avez été nombreux à souhaiter que notre coopération avec le Collège d'Essaouira au Maroc soit renforcée, avec un jumelage des Agenda 21 des deux Collèges.

Nous allons maintenant nous mettre au travail pour définir les actions prioritaires à engager sur la base des objectifs que nous avons définis ensemble. Rendez-vous dès le prochain trimestre pour la mise en œuvre d'un 1^{er} plan d'actions.

Dans le cadre de son Agenda 21, l'établissement scolaire s'engage à mettre en œuvre des actions contribuant à :

- 1 -> lutter contre les changements climatiques
- 2 -> protéger la biodiversité
- 3 → consommer sain et responsable
- 4 → promouvoir l'égalité des chances et la diversité culturelle
- 5 → être citoyen de son territoire et de la planète



ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE PREMIER PLAN D'ACTIONS

Maintenant que les objectifs de l'établissement sont définis et connus de tous, les acteurs de l'Agenda 21 vont maintenant construire un premier plan opérationnel, conçu en réponse à ces objectifs.

Il s'agit de :

- définir la durée du plan d'actions : une année scolaire, un plan triennal...
- choisir les actions prioritaires à mettre en œuvre et mobiliser les partenaires utiles pour leur réalisation
- organiser les travaux (constitution des groupes de travail et identification des pilotes, calendrier des réunions du comité de pilotage, organisation des outils d'échanges et d'information)

- sélectionner des indicateurs d'objectifs et de résultats
- concevoir les fiches actions
- rédiger, diffuser et mettre en œuvre le plan d'actions n° 1.

Attention !!! : Ce n'est pas la quantité des actions à réaliser qui prime, mais leur capacité à mobiliser les élèves et à donner des résultats positifs et visibles, durant la période impartie à ce 1^{er} plan d'actions.

Même si le plan ne comporte qu'un petit nombre d'actions, on veillera, pour lui donner un caractère transversal et pluridisciplinaire, à prendre en compte les différentes composantes de l'Agenda 21 de l'établissement : environnement, solidarité, efficacité économique, diversité culturelle... Ces différentes composantes pourront d'ailleurs être réunies au sein d'une même action.

Chaque fiche action indiquera:

- l'objectif de l'action (issu du document de référence Agenda 21)
- le titre de l'action

- le descriptif et le calendrier de l'action, les résultats attendus
- le pilote (un membre du comité de pilotage, une classe...), les acteurs à associer (élèves, parents, personnel technique...), les partenaires à associer (animations par une association, appui technique par l'ADEME, mise à disposition de matériel par une entreprise...)
- le cadre ou les applications pédagogiques
- les indicateurs d'état (la situation actuelle), les indicateurs d'objectifs (les résultats attendus), et les indicateurs de suivi (les résultats obtenus)
- les coûts éventuels et leur financement.

Le 1^{er} plan d'actions est ensuite diffusé à l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'Agenda 21 scolaire, afin que tous puissent contribuer à sa mise en œuvre.

La méthodologie -> Élaborer et mettre en œuvre le premier plan d'actions

Un exemple du plan d'actions de l'Agenda 21 du Collège Saint-Exupéry de la commune des Flots bleus (département Planète Terre)

Durée du premier plan d'actions : 1 année scolaire

La réalisation et la communication du diagnostic partagé ont permis au groupe de pilotage de définir cinq axes de progrès pour l'Agenda 21 du collège Saint-Exupéry. Dix actions sont programmées dans la cadre du premier plan d'actions, qui se déroulera au cours de l'année scolaire 2006-2007 :

1 -> Lutter contre les changements climatiques

- Préparer le plan Climat de l'établissement et fabriquer, avec l'appui du lycée professionnel du bâtiment du département, des panneaux solaires pour la fourniture d'eau chaude
- Concevoir un plan de déplacement (vélobus, marche à pied, covoiturage, tram,...) pour diminuer le recours aux transports individuels dans les trajets domicile-collège

2 -> Protéger la biodiversité

- Concevoir avec le Conseil général des jeunes un livret éducatif pour les touristes sur la protection du littoral
- Organiser un déplacement pédagogique à l'école Nicolas Hulot de Branféré

3 → Consommer sain et responsable

- Créer un potager biologique alimentant en partie la cantine
- Réduire de 10 % les consommations d'eau

4 → Promouvoir l'égalité des chances et la diversité culturelle

- Créer un site Internet d'aide à la scolarisation à domicile pour les élèves handicapés ou malades
- Découvrir chaque mois une cuisine du monde (en fonction des origines présentes dans l'établissement)

5 → Être citoyen de son territoire et de la planète

- Concevoir un document d'appel pour le recours au tram inauguré par la commune des Flots bleus au Printemps 2007 (avantages environnementaux, sociaux, et économiques ; informations pratiques...)
- Préparer le jumelage avec le collège d'Essaouira au Maroc

La méthodologie Élaborer et mettre en œuvre le premier plan d'actions

Un exemple de fiche action				
Logo	Fiche action	Créer un potager biologique alimentant en partie la cantine		
Axe de progrès n°3	Promouvoir une consommation saine et responsable			

Autres actions du plan Réduire de 10 % les consommations d'eau

Pourquoi ?	Info
Objectifs Renforcer la consommation de fruits et légumes à la cantine Réduire la consommation de pesticides dans l'approvisionnement de la cantine Faire l'apprentissage des saisons et découvrir les productions locales de fruits et légumes Découvrir et favoriser l'économie locale Renforcer l'approvisionnement de la cantine en produits biologiques et locaux	Points d'ancrage dans les programmes : 6ème : SVT : Des pratiques au service de l'alimentation humaine : l'homme élève des animaux et cultive des végétaux pour se procurer des aliments. 3ème : SVT : Responsabilité humaine : santé et environnement Un contrôle du rejet massif des gaz résultant des activités humaines se justifie par leurs effets sur l'environnement et la santé

Comment et quand?

Etapes	Objectif	Planification			
• Réalisation d'une exposition sur les différents modes d'agriculture et sur les labels (produits de terroirs, produits de l'agriculture biologique)	Apprentissage sur la qualité des produits, la traçabilité, les impacts sanitaires et environnementaux de l'agriculture	Janvier 2007			
• Entretiens avec les responsables de l'approvisionnement de la cantine et le médecin scolaire : quels légumes planter ?	Initiation à l'équilibre nutritionnel et aux contraintes de l'approvisionnement (saisons, quantités, durée, transports, stockage, conservation, coûts)	Février 2007			
 Visite d'une ferme biologique avec dégustation de produits et interviews des agriculteurs Sélection des fruits et légumes qui peuvent être plantés dans le potager de l'école 	Apprentissage des relations entre la biodiversité et l'agriculture	Février 2007			
• Travaux de plantation puis récoltes	Sensibilisation au rythme des saisons	A partir de mars 2007			

La méthodologie -> Élaborer et mettre en œuvre le premier plan d'actions

Qui?

Pilotes:

- intendant
- responsable des espaces verts
- responsable de la restauration
- Conseil général : achats alimentaires

Acteurs:

- équipe pédagogique
- élèves
- parents d'élèves

Partenaires:

- commune : services des espaces verts, de la restauration
- Conseil régional : direction de l'agriculture
- lycée agricole
- Fédération régionale de l'agriculture biologique
- producteurs locaux

Ouels moyens?

Budget	euros	financement	euros
 Déplacements (visite ferme, achat,) Achats (semences, terreau, matériel) Approvisionnement de la cantine 		Conseil général	

Quel suivi?

Indicateurs d'état

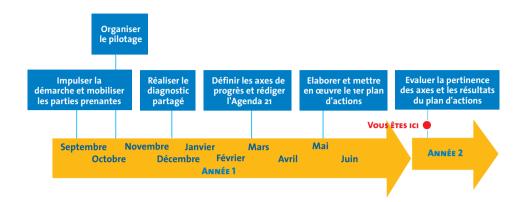
- Provenance et nature de l'approvisionnement de la cantine
- Consommation de fruits et légumes
- Rejets de la cantine

Indicateurs d'objectif

- Augmenter de 30% chaque année la part de l'agriculture de saison, locale et biologique dans l'approvisionnement de la cantine
- Renforcer la consommation de fruits et légumes

Indicateurs de suivi

- Réalisation des étapes : conception et plantation du potager, récolte, approvisionnements complémentaires....
- Part des produits biologiques locaux dans l'approvisionnement
- Variation de la consommation de fruits et légumes par les consommateurs de la cantine
- Indice de satisfaction des acteurs de l'opération : élèves, parents, intendant et personnel, fournisseurs, Conseil général



📣 témoignage

Pourquoi évaluer ?

Une évaluation périodique des actions mises en œuvre permet de connaître leur portée réelle, de prendre du recul et de corriger les orientations si nécessaire. Elle implique d'aborder les difficultés de façon constructive, avec honnêteté intellectuelle, d'accepter de remettre en cause les options prises. L'évaluation est aussi un important gisement d'activités à caractère pédagogique.

Éco-École propose des indicateurs chiffrés pour opérer un suivi et des comparaisons dans le temps. Le relevé régulier et le suivi des compteurs d'eau, d'électricité, des quantités de déchets triés..., par exemple, peut être conduit par des classes, pour renforcer l'implication des élèves. Cela fournit aussi l'occasion d'afficher les réussites et d'informer les personnels de l'établissement, pour entretenir la lisibilité et l'appropriation du projet par tous.

Romain Bouillon, responsable du réseau Éco-École en France

ÉVALUER LA PERTINENCE DES AXES ET LES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTIONS

L'évaluation répond à l'objectif de transparence de la conduite de l'Agenda 21. Il s'agit d'informer tous les acteurs et partenaires des résultats acquis et de conduire une réflexion sur l'efficacité de la démarche, apportant ainsi les conditions d'une amélioration continue de l'action collective.

A l'issue du 1^{er} plan d'actions, chacune des actions fera l'objet d'une évaluation, sur la base des indicateurs d'état, d'objectifs et de suivi retenus. Cette évaluation permettra de mesurer et valoriser les résultats obtenus par l'action collective et d'améliorer la conduite du 2^e plan d'actions.

L'évaluation pourra porter, selon le bilan de l'opération, sur les questions suivantes :

- Les indicateurs de mesure sont-ils pertinents

pour évaluer l'action ? Les données sont-elles facilement disponibles ?

- Les actions choisies sont-elles adaptées pour répondre aux objectifs de l'Agenda 21?
- Les acteurs de l'établissement ont-ils été suffisamment mobilisés pour contribuer à la réussite de l'action ?
- La répartition des tâches a-t-elle été clairement établie ?

-

Evaluer ce 1^{er} plan d'actions consiste aussi à recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs de l'établissement sur la mise en œuvre de l'Agenda 21:

- Ont-ils éprouvé du plaisir et de l'intérêt à participer à l'Agenda 21 scolaire ?
- La démarche a-t-elle permis de développer des nouvelles connaissances ? De nouveaux questionnements ?
- A-t-elle suscité de nouveaux comportements à l'école et ailleurs ?
- L' Agenda 21 scolaire a-t-il favorisé le développement de l'esprit critique, de l'initiative, de l'autonomie, de la coopération ?

Le comité de pilotage réalisera la synthèse de ces évaluations pour obtenir et transmettre un bilan de ce 1^{er} plan d'actions.

La méthodologie -> Évaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions



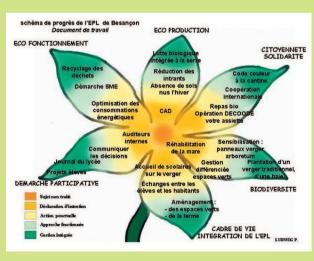
Chaque numéro du journal, Le Petit 21 (Agenda 21 scolaire du lycée Bergson à Paris) donne l'actualité de l'avancement de la démarche.

	Etapes	AC	AA	AP	6	5	4	3	2	1	Т
2005-2006	Mobilisation	_	_	_	_			_	_	_	
2006-2007		-	_		_	_		_	_	_	
2007	Plan	_	_		_	_			_	_	
2008	d'actions Mise en										
	œuvre										
2009	Evaluation										

AC : Atelier cinéma A21 : Atelier Agenda 21 AP : Atelier patrimoine 6 à T : Activités habituelles dans les différents

6 a 1 : Activites habituelles dans les différent niveaux, de la $6^{\text{ème}}$ à la terminale. _ Niveaux où des actions sont menées

📣 témoignage



Le schéma de progrès des lycées « Développement Durable » de l'enseignement agricole

La démarche de schéma de progrès, proposée par l'animation inter-régionale, comportait quatre axes : environnement, économie plurielle, cohésion sociale et démarche participative. En cherchant à l'adapter à l'établissement pour mieux décrire la réalité de nos actions, nous en avons finalement retenu six, l'idéal vers lequel nous devons tendre :

- un établissement gérant au mieux ses consommations d'énergie et d'eau et sa production de déchets
- un établissement produisant des denrées agricoles dans un souci de préservation de l'eau, du sol et de la santé des consommateurs
- un établissement participant à la conservation de la biodiversité
- un établissement ouvert sur ses territoires et travaillant en lien étroit avec ses partenaires
- un établissement mettant l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité au cœur de son projet et permettant à tous ses membres de s'y impliquer
- un établissement où les élèves et personnels ont plaisir à vivre et à travailler !

Philippe Ludwig et Rozennik Goulven, EPLEA de BESANCON



La méthodologie -> Évaluer la pertinence des axes et les résultats du plan d'actions

<a>♠ témoignage

Le couple participationévaluation

La démarche de progrès continu induite par le concept de développement durable relève de l'éthique de responsabilité et donc de la citoyenneté. Hors des déclarations de bonnes intentions, dans l'action, cette approche éthique peut se concrétiser dans l'usage du couple participation – évaluation.

Abordée de manière spécifique à chacune des étapes de l'Agenda 21 scolaire, la participation permet l'appropriation des capacités à faire vivre la transversalité et le débat public.

L'évaluation est alors au service de la participation. Elle oblige à fixer les objectifs et les démarches, à élaborer des critères et des indicateurs qui baliseront le chemin, alimenteront le débat et permettront à chacun – dans son « cœur d'action » - de comprendre la nécessité de la transversalité et donc d'en assumer les conséquences en terme d'organisation du travail. Abordée de manière spécifique à chacune des étapes de l'Agenda 21 scolaire, l'évaluation permet le contrôle des résultats obtenus vis-àvis des effets escomptés. Des indicateurs quantitatifs trouvent alors leur place dans des tableaux de bord dont le référentiel se doit d'être stable. Mais elle permet également - et surtout - à tous les acteurs, dans leurs recherches d'actions à mettre en œuvre et d'engagements à prendre, de débattre de leurs intérêts contradictoires. L'évaluation qualitative nécessitant un référentiel évolutif devient « formative » pour chacun.

La participation est alors au service de l'évaluation. Elle permet aux personnes et au groupe de dégager le sens des actions et d'être confrontés à la question du processus de prise de décision.

Le couple participation – évaluation ainsi conçu répond au souci d'éducation à la citoyenneté. Il est au cœur de la démarche Agenda 21.

Michel Hortolan, chargé de mission à l'Ifrée



Un label Vert pour les lycées en PACA

Le Conseil des jeunes de la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur a élaboré un dispositif d'évaluation environnemental pour les lycées de la Région "le Label Vert". Il s'agit de mobiliser les lycées sur l'éducation à l'environnement en attribuant un label écologique aux établissements qui remplissent un certain nombre de critères. Une grille de cotation a été élaborée pour permettre d'évaluer les lycées selon les critères choisis. L'obtention du Label Vert se fait à partir de 60 points.

Actions menées par l'établissement

1 - Education (50 point en tout)

- heures de cours éco-citoyennes (par exemple, sur l'économie d'énergie)	15 pts
- mise en valeur des clubs et des projets des élèves sur l'environnement	15 pts
- implication des professeurs dans le maintien d'une classe propre	10 pts
 mise en place de journées portes ouvertes pour la présentation de ces projets (ou journées consacrées à la formation du personnel) 	10 pts
2 - Transports (10 points en tout)	
- co-voiturage (par l'intermédiaire du CVL ou de la classe)	5 pts
- parking pour les vélos, ou bornes de rechargement électrique pour	5 nts

les cyclomoteurs L'établissement

Pour ce barême, il s'agit de mettre en place un système prenant en compte la vétusté de l'établissement et l'espace dont il dispose

5 pts

2 pts

a Dominal	/		++
1- Kecvci	1age 120	DOINTS	en tout)
	0 (,

- impression recto-verso

panneaux solaires

éoliennes à carénage

	21
- papier recyclé (acheté à des coopératives)	5 pts
- plus de poubelles (dans les bâtiments et dans la cour)	2 pts
- tri sélectif (papier, cartouche d'imprimante)	2 pts
- compost (pour les restes de la cantine)	2 pts
- poubelles spécifiques pour les produits chimiques	2 pts
- récupération de cannette	2 pts
2 - Economie d'énergie (10 points en tout)	
- utilisation d'ampoules à basse consommation avec leur entretien	2 pts
- détecteur de présence et interrupteur minuteur	2 pts
- robinet poussoir et chasse d'eau à deux vitesses	2 pts
- Chauffage : régulateur manuel et fiable, utilisation du gaz de ville	2 pts
- Chauffage : isolation thermique et double vitrage	2 pts
3 - Energie propre (10 points en tout)	
- cuve de récupération d'eau de pluie	3 pts
- développement des espaces verts, avec divers végétaux	3 pts
	71

La méthodologie -> Travailler en réseau

L'Agenda 21 scolaire, en France, en Europe et dans le monde : travailler en réseau

'Agenda 21 scolaire est partout en marche, en France, en Europe et dans le monde. Chaque établissement a tout à gagner à travailler en réseau, soit en entrant dans des réseaux d'échanges, soit en organisant des jumelages d'Agenda 21 scolaires avec des établissements avec lesquels il coopère déjà.

En France, plusieurs Conseils généraux et régionaux ont créé des réseaux d'appui et d'échanges sur les Agenda 21 scolaires. De nombreux pays ont développé des initiatives pour généraliser les démarches Agenda 21 scolaires. Des établissements

scolaires engagent des coopérations à l'échelle européenne ou internationale pour partager les démarches et les enrichir. Inspirez-vous de ces expériences, communiquez la vôtre! Ces échanges contribuent à mieux percevoir les enjeux et les traductions du développement durable, d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre. Certains outils sont transférables et échangeables. Au Collège, au Lycée, ces échanges trouveront leurs places au sein des cours d'anglais, d'allemand, d'espagnol...

Retrouvez l'actualité de ces initiatives sur www.comite21.org > Agenda 21 scolaires



Pour des campus responsables



Le Comité 21 et Graines de changement, agence d'information sur le développement durable, animent la campagne "Campus Responsables", avec le concours du WWF. Il s'agit d'inciter les établissements d'ensei-

gnement supérieur à intégrer le développement durable dans les programmes mais aussi au sein de la gestion des établissements (services généraux, gestion, architecture, relations avec les entreprises, les riverains et les autres publics externes, politiques des stages, etc.). A ce jour, cinq établissements sont engagés dans cette campagne, HEC41, l'ESCP-EAP42, Euromed Marseille, Bordeaux école de management et l'Université technologique de Troyes.

www.campusresponsables.com

Après avoir adhéré au Pacte Mondial et au Comité 21 en 2005, ESCP-EAP a lancé l'opération « ESCP-EAP, 5 Campus Responsables » (Paris, Londres, Madrid, Berlin, Turin). Des audits internes sur le campus parisien ont été réalisés par les étudiants : consommation de papier, gestion de l'énergie, gestion des déchets, achats responsables, mixité et promotion de la diversité. Depuis la rentrée 2006-2007, l'Ecole investit 5 axes précis : le papier, l'énergie, les déchets, la responsabilité sociétale et la politique sociale.

www.escp-eap.net

⁴Ecole des Hautes Etudes Commerciales ²Ecole Supérieure de Commerce de Paris- Ecole Européenne des Affaires

EN FRANCE

→ Le Comité 21

Dans le cadre de son programme « Education au développement durable »³⁹, le Comité 21 organise les échanges d'expériences et anime une rubrique d'information sur les Agenda 21 scolaires, en France et en Europe :

www.comite21.org > Agenda 21 scolaires.

• Les principales actions du Comité 21

- Auprès des établissements scolaires
- Accompagnement de démarches Agenda 21 scolaires⁴⁰, de l'école au campus universitaire
- Formation/action auprès d'Académies sur la conduite d'Agenda 21 scolaires
- Partage d'outils et d'expérience
- Déploiement de la campagne campus responsables

- Auprès des collectivités

- Promouvoir l'intégration de l'axe Education dans les démarches Agenda 21 de territoires, à toutes les échelles et le soutien aux Agenda 21 scolaires
- Promouvoir la participation des jeunes et de la communauté éducative dans les plans d'action Agenda 21
- Promouvoir l'articulation entre les Agenda 21 de collectivités et d'établissements

- Auprès des associations et réseaux ressources

• Faire connaître auprès de la communauté éducative, des associations et des collectivités les réseaux ressources pour l'éducation au développement durable : associations, établissements publics, entreprises ressources

- Auprès des entreprises

- Promouvoir la participation des entreprises intervenant sur les sites scolaires (restauration, transport, eau, énergie, déchets,...) dans les plans d'actions
- Promouvoir l'éducation au développement durable dans les axes de mécénat des fondations d'entreprises

- Auprès de l'Etat

 Alimenter la stratégie nationale de développement durable avec des recommandations sur la participation des jeunes à leur avenir, aux niveaux local et national

- Au niveau européen

- Favoriser les échanges d'expériences : Italie, Catalogne, Belgique, Suisse,...
- Conduire un projet européen pour les jumelages d'Agenda 21 d'établissements

- Au niveau international

• Faire connaître les initiatives françaises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement, coordonnée par l'UNESCO

³⁹cf. composition du groupe de pilotage en 3^{ème} de couverture

"Sites pilotes accompagnés par le Comité 21 en 2005-2006 : l'école primaire Quinet-Rollin à Lille, le collège Olivier De Serres de Viry-Châtillon, le lycée Bergson à Paris 19tm, le lycée Modeste Leroy à Évreux, le lycée Guy de Maupassant de Fécamp (pôle technologique sur les énergies renouvelables), le lycée Dupuy de Lôme à Lorient, l'Ecole de management de Bordeaux, la Haute Ecole de Commerce de Jouy en Josas, l'École de management Euromed de Marseille

La méthodologie -> Travailler en réseau

→ Le Collectif français de l'éducation à l'environnement ces en éducation à l'environ-(CFEEDD)

Il regroupe une quarantaine d'organisations de niveau national: associations d'éducation à l'environnement, associations d'éducation populaire, associations de protection de l'environnement, syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, de parcs régionaux, de consommateurs, d'acteurs de la ville. Il est la plate-forme représentative et reconnue des acteurs de la société civile œuvrant en faveur du développement durable sur le chantier de l'éducation à l'environnement en France.

Depuis sa formation en 1997, au lendemain du premier forum francophone de l'éducation à l'environnement de Montréal (Planet'ERE), ce collectif n'a eu de cesse de regrouper les acteurs de l'éducation à l'environnement d'horizons différents pour favoriser l'échange et construire collectivement des stratégies visant à développer l'éducation à l'environnement dans notre pays. Le CFEEDD a notamment organisé à Lille en 2000 les premières assises de l'éducation à l'environnement qui ont donné lieu à la rédaction du « Plan National d'Action », document de référence regroupant des dizaines de propositions pour développer l'EE, ainsi que la seconde édition du forum Planète'ERE. www.cfeedd.org

→ Le Pôle National de Ressournement vers un développement durable

Le Pôle National de Ressources en éducation à l'environnement vers un développement durable a été créé pour aider au développement de projets d'éducation à l'environnement et mettre à disposition des ressources. Cette Plate-forme Internet est l'outil adapté à un échange dynamique d'informations entre tous les acteurs et interlocuteurs, accessible à toutes et tous depuis n'importe quel lieu.

Les partenaires de ce pôle sont la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) de l'Académie Poitiers, le CRDP de Poitou-Charentes, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Poitou-Charentes, le GRAINE Poitou-Charentes (réseau associatif d'éducation à l'environnement) et l'Ifrée-ORE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement - Observatoire Régional de l'Environnement).

Celui-ci reçoit en outre le soutien actif du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD), de la DIREN de Poitou-Charentes, de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), du Conseil régional Poitou-Charentes et du Conseil général des Deux-Sèvres.

www.pole-education-environnement.org

→ L'Observatoire de l'éducation au développement durable

L'observatoire, créé par une lettre interministérielle en janvier 2004, a pour mission de développer une plateforme en réseau dédiée à l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Cette plateforme n'est pas seulement à l'intention du seul public scolaire. Elle concerne l'ensemble des citoyens qui veulent accéder à de nouvelles connaissances leur permettant de mieux comprendre les enjeux du développement durable.

L'observatoire cible son action sur l'aide aux initiatives récentes en cours dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable:

- la généralisation de l'EEDD en milieu scolaire,
- l'éducation pour tous et tout au long de la vie,
- la Décennie de l'éducation pour un développement durable.

→ Le Réseau national « agriculture durable, développement durable »

Ce réseau existe dans l'enseignement agricole depuis 2002. Il est organisé au niveau national (trois organismes d'appui inter-régionaux), régional (un animateur régional en DRAF-SRFD) et local (un réseau d'animateurs locaux dans les établissements, par région). Il participe désormais aux dynamiques régionales en coopération avec les rectorats d'académie, pour réfléchir à la mise en oeuvre d'Agenda 21 ou de projets « développement durable » d'établissements scolaires.

EN EUROPE

→ BLK 21 en Allemagne

Depuis 1999, tous les établissements scolaires ont intégré un programme d'éducation au développement durable (BLK 21 : programme Education pour un développement durable 21). Il concerne en premier lieu l'apprentissage de la participation et de la coopération. Il engage par exemple les communautés scolaires à participer activement à l'Agenda 21 local de leur ville ou à établir des coopérations avec des classes de banlieue ou de pays en développement. Le programme concerne aussi l'innovation environnementale au sein de l'établissement.

Certains Länder, tels que la région Nordrhein-Westfalen, animent des programmes

« Agenda 21 in der schule ». www.agenda21schulen.nrw.de/ www.blk21.be

→ Ökolog en Autriche

Le programme Ökolog (« écologisation » des écoles, de l'école primaire au lycée technique) a été lancé par le ministère chargé de l'éducation en 1995, avec une coordination à l'échelle régionale. Il propose trois axes d'intervention sur des thèmes, tels que l'alimentation, la biodiversité, les changements climatiques...:

- pédagogique : l'établissement, par des expériences pédagogiques innovantes, associe les élèves à la réflexion et à l'action pour le développement durable, à l'école, mais aussi au sein des familles et dans les communes.
- social /organisationnel : l'objectif consiste à faire l'apprentissage de la prise de décision collective et d'instaurer un climat d'estime et de respect réciproques.
- technique/économique : la communauté scolaire conçoit et anime une gestion écologiquement responsable de l'établissement.

→ En Belgique

• « Ecoles pour demain » en Wallonie

La campagne « Ecoles pour Demain » a été mise en place dans près de 300 écoles, avec pour objectifs d'engager les écoles dans une démarche d'amélioration de l'environnement et de développer des projets environnementaux, aux nivaux local et planétaire. Le ministère de l'environnement expérimente actuellement la certification environnementale de trois écoles pilotes, les écoles de la qualité environnementale. Il faut citer également la campagne « En route... pour une école en développement durable », qui mobilise une centaine d'écoles de la région de Bruxelles-Capitale. Elle offre un suivi personnalisé, des conseils pratiques, des outils pédagogiques, du matériel technique, une formation pour les enseignants et un soutien financier. www.ecolespourdemain.be/ www.coren.be/ecoledequalite/index.php www.reseau-idee.be/bruxelles/accueil.htm

† témoignage

En 1998, l'Académie de Rouen a relevé le défi d'engager deux établissements dans un Système de Management Environnemental et Educatif (SMEE) avec pour but une certification ISO 14001. Premier établissement scolaire européen certifié par un organisme auditeur indépendant SGS en janvier 2001, le lycée Decrétot de Louviers (27) a participé à la création d'un réseau européen d'écoles certifiées ISO 14001 ou EMAS (équivalent européen de la norme internationale ISO) rassemblant la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suède, la Finlande, la Roumanie et l'Espagne en séminaire annuel dans un but d'échange de pratiques.

Depuis septembre 2005, le lycée a en outre rejoint logiquement l'Agenda 21 scolaire de l'Académie de Rouen intitulé « Etablissements du Développement Durable » (EDD) et contribue de par son expérience à la formation des coordonnateurs Développement Durable, mettant en application l'un des axes de sa politique environnementale : « Tracer la voie et guider dans cette démarche d'autres établissements ».

Frédéric Chaboche, professeur de Lettres/Histoire, copilote éducatif du SMEE et correspondant Académique des EDD de l'Académie de Rouen

• Le label MOS - milieuzorg op school

(protection de l'environnement à l'école) dans la communauté flamande.

Le label MOS est organisé par le département de l'environnement du Ministère de la communauté flamande. Il est décerné aux écoles qui s'engagent dans un projet éducatif, organisent des activités dans une approche systémique et sensibilisent ses acteurs dans la protection de l'environnement, avec une priorité donnée aux actions de prévention. Environ la moitié des écoles secondaires flamandes et un tiers des écoles primaires flamandes ont rejoint ce programme de labellisation. Dans chaque province, 3 con-

seillers sont à la disposition des écoles.

La méthodologie -> Travailler en réseau

→ Des programmes régionaux Agenda 21 scolaires en Espagne

Distintiu Escola Verda en Catalogne (Prix Ecole Verte)

En 2003, le gouvernement catalan a proposé aux écoles un appui opérationnel et technique pour définir des plans de cohérence environnementale (PCA – Pla de cohesio ambiental). La démarche implique la création au sein de l'établissement d'un comité, qui bénéficie d'un séminaire de formation à la réalisation d'un diagnostic de l'établissement (cadre de vie, fonctionnement, activités éducatives relatives à l'environnement). A partir des résultats du questionnaire, un plan d'action est rédigé et l'école se voit attribuer le label Ecole Verte.

http://mediambient.gencat.net/cat/ciutadan s/educacio ambiental/escoles verdes

• L'Agenda 21 scolaire à Barcelone

Dans le cadre de sa démarche Agenda 21 local, la Ville de Barcelone incite les établissements scolaires à réaliser leur propre Agenda 21. En 2005-2006, 180 projets ont été mis en place, impliquant 170 établissements scolaires. Chaque établissement décide d'actions collectives qui ont en commun de s'inscrire dans une démarche participative, de revoir les approches et pratiques éducatives traditionnelles, de développer des actions d'amélioration environnementale et des opérations à long terme.

www.bcn.es/agenda21/a21escolar/

• L'Agenda 21 scolaire au Pays Basque

Dans le cadre de son Agenda 21 régional et de son programme d'éducation au développement durable, le gouvernement basque incite lui aussi les établissements scolaires à s'engager dans la démarche Agenda 21 scolaire. Un guide a été rédigé et distribué aux établissements scolaires.

www.ingurumena.ejgv.euskadi.net/r49-4152/es/contenidos/informacion/agenda21_e scolar/es 983/agenda21escolar c.html

→ Le réseau Cour d'école en Grèce

Ce réseau est animé depuis 2001 par le Ministère de l'Education et la région de Thessalonique, en partenariat avec des associations et universités. Il consiste à utiliser les cours d'école comme lieu d'éducation et d'apprentissage, grâce à des programmes de réaménagement techniques renforçant en particulier la place de la nature sur le site scolaire.

En 2002-2003, 22 écoles primaires et 103 collèges/lycées de toute la Grèce participaient au réseau.

→ Le réseau « Verdissons les écoles » en Hongrie

L'association hongroise d'éducation à l'environnement a lancé cette campagne en 2002. L'une des premières actions a été de réunir dans un guide les meilleurs pratiques d'activités de verdissement dans les écoles hongroises. Ce guide aborde différents sujets, de la gestion des déchets aux cours de mathématiques. D'autres initiatives accompagnent la rédaction du guide : l'organisation de séances de formation d'enseignants et de responsables de collectivités locales, la mise à disposition d'un bureau d'information où chacun peut venir chercher conseils, aide et

idées. Toute école peut participer au réseau à partir du moment où elle met en œuvre des activités de « verdissement », que ce soit des activités pédagogiques à propos d'environnement ou de réels projets sur l'exploitation des ressources au sein de l'école.

→ En Italie

Scuole capaci di futuro

Ce projet, que l'on pourrait traduire par « Ecoles en faveur du futur », est né il y a 4 ans et engage chaque année 150 établissements scolaires dans tout le pays. C'est une association, Legambiente, qui en est à l'origine et qui est responsable de son organisation. L'objectif est de favoriser une éducation à la citoyenneté, d'améliorer les relations entre l'école et son territoire, de proposer une réflexion sur la globalisation, sur les dynamiques entre les valeurs et les connaissances, sur le rôle de l'école... Le réseau est constitué d'établissements qui s'engagent à mener des actions favorables à une école et une société durables. Les actions engagent l'ensemble de la communauté scolaire, en coopération avec les collectivités locales et les différents acteurs du territoire. Le réseau permet ainsi de comparer des expériences, de partager des supports méthodologiques, d'organiser des activités de recherche et de formation.

www.legambiente.com/documenti/2005/0905 propostaScuola2005-06/index.php

• L'Agenda 21 scolaire dans la Ville de Reggio Emilia

La Ville de Reggio Emilia a lancé, durant l'année scolaire 2001-2002, un projet d'éducation à l'environnement dans le cadre de la démarche Agenda 21. 3 écoles, 2 collèges, 3

associations et 2 agences pour l'environnement se sont associés en vue de réaliser un Agenda 21 scolaire autour des consommations de l'établissement scolaire. Le projet s'est déroulé à travers des rencontres de formation et d'échanges des résultats, une consultation par courriel et la création d'un guichet d'information au centre d'éducation environnementale local (InfoAmbiante). Depuis, de nombreux projets sont menés dans le cadre de l'Agenda 21 à l'école, avec notamment l'organisation de BiciBus (ramassage scolaire en vélo).

www.municipio.re.it/ambiente/infoambsito.nsf/agenda21C?OpenForm

• Ecole 21 dans la province de Ferrare

Le projet Ecole 21 (écoles et collèges) a été lancé durant l'année scolaire 1999-2000, dans le cadre de l'Agenda 21 de la province de Ferrare. Un diagnostic environnemental a été réalisé dans une dizaine d'établissements, par des forums, composés d'élèves, de professeurs, de parents, du personnel auxiliaire, technique et administratif et d'acteurs ayant des rapports étroits avec l'école. Tous ont élaboré leur plan d'actions. En 2004, le projet est entré dans sa phase de généralisation, construite sur un modèle méthodologique issu des expériences passées.

www.provincia.fe.it/agenda21/index.asp

→ Au Royaume-Uni

Le programme Envision de l'Agenda 21 de Londres

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville de Londres, le programme Envision encourage les lycéens (16-19 ans) à organiser des projets sociaux et environnementaux au sein de leur établissement scolaire : organisation d'un défilé de mode avec des vêtements recyclés, soutien scolaire envers des plus jeunes, organisation d'une journée du commerce équitable, etc. En 4 ans, le programme Envision s'est développé dans une soixantaine de lycées de la région de Londres, engageant plus de 700 personnes.

www.envision.org.uk

Le plan d'actions Biodiversité dans les écoles de la Ville de Brighton&Hove

En 2003, un rapport du département britannique de l'éducation⁴³ recommandait aux écoles de créer des jardins biologiques pour que les enfants puissent explorer le monde naturel. A Brighton&Hove, les écoles occupent aujourd'hui presque 15% des espaces verts de la Ville, grâce au plan d'actions pour la biodiversité des écoles. Chaque plan est transversal, avec des dimensions sociales, sanitaires, éducatives et environnementales. Il implique les élèves, les familles, les enseignants et les responsables municipaux.

www.citywildlife.org.uk/fbx_index.cfm?fuse action=bio.schools

→ En Suède

• Le prix Ecole Verte

En 1998, le gouvernement suédois, en concertation avec l'Agence nationale de l'éducation et l'Agence nationale de la protection de l'environnement, a mis en place un processus de labellisation des écoles qui intègrent une éducation au développement durable dans leurs activités pédagogiques et dans leur fonctionnement. Il s'agit entre autre de

promouvoir un environnement de travail sain, physiquement mais aussi psychologiquement. Les 4 axes de développement du programme concernent l'enseignement, les compétences et la formation des équipes, l'intégration des activités et les interactions avec la communauté locale.

→ En Suisse

ClimaTIC-suisse.ch

ClimaTIC-suisse.ch est un projet pédagogique international sur les changements de l'environnement et le développement durable intégrant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce projet de 2 années scolaires est articulé autour d'un volet équatorial puis d'un volet polaire abordant les changements climatiques, à l'occasion de l'Année Polaire Internationale. Il débute en septembre 2006 et prend fin en juin 2008. La Passerelle de l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation Polaire Internationale (IPF), en partenariat avec le Département de l'Instruction Publique (DIP) sont à l'origine du projet. Développé avant tout pour un public scolaire, de 8 à 18 ans les enseignants peuvent impliquer leurs classes dans le projet en exploitant les différentes activités pédagogiques proposées : enquêtes interactives dans plusieurs régions du monde, matériel pédagogique, plate-forme Internet, échanges directs avec des régions équatoriales et des régions polaires. www.climatic-suisse.ch

⁴³Five Year Strategy for Children and Learners' DfES, July 2004 Chapter 3 para 33.

La méthodologie -> Travailler en réseau

LES PROGRAMMES ET CAMPAGNES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ Le concours scolaire de la Semaine verte

La Commission européenne invite chaque année les enfants de l'Union européenne à participer au concours scolaire de la Semaine verte. Ce concours encourage les jeunes de 6 à 16 ans à parfaire leur connaissance en matière de questions environnementales et à s'exprimer par les arts. Après le changement climatique en 2005, c'est la biodiversité qui était à l'honneur en 2006. Les participants étaient invités à illustrer les bénéfices et menaces de la biodiversité sur leur environnement local en envoyant leurs contributions dans une des deux catégories : dessins et peintures (pour les élèves de 5 à 10 ans) et vidéos numériques (pour les équipes d'élèves de 11 à 16 ans). http://greenweek2006.eun.org/ww/fr/pub/gree nweek 2006/rules.htm

Le réseau Copernicus réunit 300 universités européennes. C'est une plateforme d'échanges et de partages de connaissances et d'expertises dans le domaine du développement durable, s'appuyant sur une charte pour le développement durable initiée en 1993. En France, quinze universités ont adhéré à la charte. Parmi celles-ci, l'université de Bordeaux I participe à l'initiative Eco-Campus, qui conçoit avec des entreprises des outils de mesure sur la gestion de l'environnement (maîtrise de la demande d'électricité, d'eau, gestion des déchets, démarches HQE...).

www.copernicus-campus.org www.ecocampus.net

Socrates est un programme d'actions pour promouvoir la coopération européenne dans l'éducation. Socrates offre aux individus des bourses pour étudier, enseigner, faire un stage ou suivre des cours de formation à l'étranger; il donne aux établissements éducatifs un soutien pour monter des projets pédagogiques et pour échanger des expériences; il accorde aux associations et aux ONG une aide afin d'organiser des activités sur des thèmes éducatifs...

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/p
ubl/pdf/socrates/depl fr.pdf

→ eTwinning est la principale action du programme eLearning de l'Union européenne. Il encourage les écoles à utiliser les TIC (Technologies de l'information et de la communication) pour renforcer leurs coopérations, leurs échanges et leurs supports d'apprentissage. www.etwinning.net



Le réseau "School development through Environmental EDucation" (SEED) est un projet inscrit dans le

cadre du programme Socrates. Il permet entre autres aux écoles, aux enseignants, aux divers responsables concernés par les questions d'éducation d'apprendre les uns des autres, en échangeant leurs expériences.

www.seed-eu.net http://perso.wanadoo.fr/collegebourbon/Tn/SOCRATES/Breme/index.html

→ Le Printemps de l'Europe est

un événement organisé chaque année par le réseau des Ministères de l'Education « European Schoolnet » sur la démocratie et la citoyenneté. Les jeunes élèves sont invités à réfléchir et à se faire entendre sur des questions européennes d'actualité. Préparé pendant plusieurs mois par les classes, le Printemps de l'Europe offre à tous les établissements scolaires dont les élèves sont âgés entre 7 et 17 ans, de jouer leur rôle au sein de l'Europe.

www.printempseurope2006.org

→ Jeunesse en action : c'est le nou-

veau programme de la Commission européenne pour la jeunesse (2007-2013). Doté d'un budget de 915 millions d'euros et accessible aux jeunes de 13 à 30 ans, il soutient des actions, telles le Service volontaire européen. Les 5 objectifs du programme sont les suivants : promouvoir la citoyenneté active des jeunes ; développer la solidarité des jeunes ; favoriser la compréhension mutuelle des peuples à travers les jeunes ; soutenir les activités des jeunes et la capacité des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse ; favoriser la coopération européenne en matière de politiques de jeunesse.

http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cha/c1108 o.htm

→ l'Agenda Europa

Depuis le 29 mai 2006, la Commission européenne mène une grande campagne de sensibilisation au changement climatique à travers toute l'Europe. Depuis la rentrée 2006, les professeurs peuvent distribuer aux élèves l'Agenda Europa qui réunit une multitude d'informations concernant le changement climatique, son impact sur la planète, les causes de ce phénomène et les mesures à mettre en place. Les élèves sont invités à débattre du sujet en classe et à s'engager à réduire leurs émissions de CO2 en modifiant les habitudes au quotidien. Toutes les informations, ainsi que le matériel pédagogique est disponible sur le site.

www.climatechange.eu.com

initiative



« Les jeunes méditerranéens, acteurs du développement durable »

C'est une action que réalise l'association U Marinu – CPIE Bastia Golo Méditerranée avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et du programme Jeunesse de la Commission européenne (Action 5 : Mesures d'accompagnement). Une rencontre de 4 jours s'est déroulée à Bastia et Sisco en octobre 2006.

L'objectif principal est d'unir les rives de la Méditerranée sous l'angle de l'éducation au développement durable et de favoriser la coopération euro-méditerranéenne dans ce domaine. U Marinu organise aussi chaque année dans plusieurs villes de Méditerranée (Ajaccio, Bastia, Marseille, Tanger, Tunis, Alger...) deux manifestations « Mer en Fête » et « Med-Educ ».

www.umarinu.com

La méthodologie -> Travailler en réseau

DANS LE MONDE

→ Ecole verte Brundtland

Une école verte Brundtland est un établissement scolaire qui s'engage à adopter des gestes concrets pour l'environnement, des gestes quotidiens, continus et mesurables susceptibles de modifier nos habitudes de consommations. Lancée en 1994, la campagne EVB incite les établissements à agir en faveur des « 6 R ».

- Réduire la consommation des ressources (ex : l'impression recto verso)
- Réutiliser les biens (ex : la fabrication de jouets et d'oeuvres artistiques à l'aide de matériaux recyclés)
- Recycler les produits (ex : le compostage)
- Réévaluer nos systèmes de valeurs (ex : la résolution pacifique de conflits)
- Restructurer nos systèmes économiques (ex : le commerce équitable)
- Redistribuer les ressources (ex : l'organisation d'un marché aux puces au profit des plus démunis)

www.evb.csq.qc.net

→ Éco-École

Programme international d'éducation à l'environnement, Éco-École est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement. Les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur quatre thèmes prioritaires : l'alimentation, les déchets, l'eau et l'énergie. Ils mènent un diagnostic qui débouche sur des réalisations concrètes

d'amélioration des bâtiments scolaires. Le projet s'inscrit dans le cadre des enseignements et se construit en partenariat avec les élus locaux, les associations locales et les parents d'élèves.

www.eco-ecole.org

→ L'Éco-Parlement des Jeunes®



est un programme international d'éducation au développement durable, porté en France par Eco-Emballages et le Réseau Ecole et Nature. Au cours de l'année scolaire 2006, ce sont quelque 3600 jeunes âgés de 15 à 17 ans - qui se

sont concertés pour rédiger ensemble 7 lettres ouvertes pour l'environnement, adressées à des industriels, des chercheurs, des éducateurs, des journalistes, des responsables d'organisations non gouvernementales, des responsables de pouvoirs publics et d'organisations supra nationales. Ces jeunes, issus de 14 pays⁴⁴, travaillent en anglais et utilisent le site Internet de l'Eco-Parlement des jeunes animé par des éducateurs du Réseau Ecole et Nature. Les participants et leurs équipes enseignantes sont tous engagés dans un projet de classe concernant leur environnement proche. www.eyep.info

→ Environment and School Initiatives

Ce réseau international a été mis en place par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques⁴⁵) en 1986. C'est une plateforme d'échanges entre chercheurs et enseignants et entre établissements scolaires sur l'éco-établissement.

www.ensi.org

témoignage

Se lancer dans un Agenda 21 est une démarche pédagogique de projet. L'Eco-Parlement guide les enseignants à mettre en oeuvre une telle démarche en organisant des activités pédagogiques axées sur l'échange entre jeunes et adultes à propos de l'environnement. Les jeunes s'exercent à la pratique de la démocratie participative, en apprenant à écouter les autres, en défendant leurs propres idées, en les confrontant avec celles des adultes, et en se concertant entre eux pour aboutir à la production de textes communs. Travailler avec d'autres classes européennes permet de comparer des situations liées à l'environnement, de connaître d'autres modes de vie, de faciliter l'accès à des acteurs internationaux tels que le Parlement européen ou la Commission euro-

Isabelle Lunel, responsable du pôle éducation à l'environnement d'Eco-Emballages

⁴⁴Espagne, France, Belgique, Royaume Uni, Canada, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Pologne, République slovaque, Hongrie, Slovénie, Turquie, Irlande.
45Concerne de nombreux pays européens et les Etats-Unis, le Japon, le Canada, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande.

Citoyen du monde Citoyen dans ma ville

- 83 > S'engager dans le débat citoyen
- 85 > Passer à l'action
- 87 > Faire passer le message

(i) à savoir

Chapitre 25 de l'Agenda 21 de Rio : Rôle des jeunes dans la promotion du développement durable

Article 25.1 « Les jeunes représentent 30% de la population mondiale. Il est indispensable d'associer la jeunesse d'aujourd'hui aux décisions en matière d'environnement et de développement et à l'application des programmes, pour assurer à long terme la réussite de l'Agenda 21. »

Article 25.2 « Il faut que les jeunes du monde entier prennent une part active à toutes les décisions qui touchent à la vie actuelle et à leur avenir. Outre sa contribution intellectuelle et sa capacité de mobilisation, la jeunesse apporte sur la question un point de vue original dont il faut tenir compte. »

n sondage réalisé en 2005 par IPSOS à la demande de France 2 et de WWF France « Les jeunes face à l'avenir de la planète en 2025 », témoigne de l'inquiétude des jeunes, bien informés sur les risques environnementaux. Mais ils ne se laissent pas aller au défaitisme : ils sont prêts à faire les gestes quotidiens nécessaires pour améliorer les choses. Et ils en attendent autant des adultes.

Cette volonté d'agir des jeunes est révélatrice de l'évolution de la société. Confrontés aujour-d'hui à un monde complexe, multiforme, en mutation permanente, les jeunes veulent prendre une part active aux choix qui déterminent leur avenir. Cette évolution s'impose d'autant que plus d'un quart de la population mondiale est âgé de 10 à 24 ans, plus grand pourcentage jamais atteint de population entrant dans l'âge adulte.

Le chapitre 25 de l'Agenda 21 porte explicitement sur le rôle des jeunes dans la promotion d'un développement durable.

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans des campagnes pour l'environnement et le développement durable. Les campagnes « Youth X Change », du Programme des Nations Unies pour l'Environnement qui milite pour une consommation responsable auprès des jeunes, ou celle du WWF « du jetable au durable » sont de bons exemples de cette communication qui rend le citoyen acteur du changement.

Dans les collectivités, ils s'engagent dans l'action publique, avec les conseils municipaux, départementaux ou régionaux de jeunes du développement durable. Au niveau

international, ils participent à une multitude d'initiatives pour l'environnement et la solidarité.

Le temps est venu de libérer la créativité et de stimuler l'action. Le développement durable a besoin pour se concrétiser d'une société formée et informée, capable de prendre la mesure des changements à adopter, et invitée à prendre part aux choix de société. Cette mobilisation des citoyens suppose une modernisation de l'action publique et de ses relations aux jeunes. Cette génération a droit à la vérité des risques, à la vérité des coûts, à la vérité des responsabilités. Les décideurs politiques doivent faire l'apprentissage de la transparence, de la concertation, fondées sur des savoirs et des pouvoirs partagés et sur une information, à la fois rigoureuse et accessible à tous.

S'engager dans le débat citoyen

es jeunes représentent les électeurs, les consommateurs et les décideurs de demain. Il est important qu'ils participent aux instances publiques et débattent sur les enjeux du développement durable à l'échelle d'un territoire (local, national, européen ou mondial).

→ Les Conseils d'enfants et de jeunes

Par ces dispositifs créés sous l'impulsion des collectivités locales, les enfants et les jeunes peuvent participer à la vie locale de leur région, de leur département ou encore de leur commune. Les enfants et les jeunes deviennent dans ce cadre de réelles forces de propositions. Il existe à l'heure actuelle environ 1 600 conseils d'enfants et de jeunes (www.anacej.asso.fr).

(i) à savoir

Fondés sur des notions de mixité, d'égalité, de respect des valeurs républicaines, les conseils d'enfants et de jeunes considèrent les enfants et les jeunes habitants d'une commune et d'un département, quels que soient leur nationalité, leur origine sociale ou leur âge, comme capables d'émettre un point de vue pertinent sur leur vie dans la ville et sur les améliorations à y apporter. Participer à un conseil d'enfants et de jeunes est un des éléments qui aident les enfants et les jeunes à prendre toute leur place dans la collectivité.

Extrait de la Déclaration de collectivités territoriales pour développer la participation des jeunes, 22 septembre 2000.

† témoignage

Le Conseil général des jeunes a souhaité orienter ses travaux vers le développement durable. Grâce à l'aide d'experts, les élus juniors ont réalisé en 2005-2006 un « Agenda 21 junior » qui réunit l'ensemble de leurs réflexions sur l'état actuel de la planète. Une distribution auprès des collégiens a été faite en début d'année scolaire afin de les sensibiliser au développement durable et de leur permettre d'être acteurs au quotidien. « Il faut comprendre qu'on ne peut pas continuer ainsi pour la survie de la planète. Mon rôle en tant que président est de travailler avec l'Assemblée junior pour lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en début de mandature et faire connaître les projets de l'année au Conseil général d'Eure-et-Loir».

Jean-Baptiste Defrance, président du Conseil général des Jeunes de l'Eure-et-Loir (14 ans)

initiative

Le Conseil municipal des jeunes à Sainte-Anne de la Martinique

Le Conseil Municipal des enfants a été créé en avril 2000 afin d'éduquer la nouvelle génération à la citoyenneté. Ce Conseil vise à préparer les enfants à la prise de responsabilité dans la société de demain et leur apprend le fonctionnement de la municipalité. Il permet aux jeunes de s'exprimer, de participer, d'agir et favorise le dialogue avec les élus adultes. Les 27 enfants élus conseillers proposent idées et actions pour améliorer la vie des habitants dans quatre domaines : sécurité et environnement, sports et loisirs, culture et communication, solidarité et aide humanitaire.

Citoyen du monde, citoyen dans ma ville



L'Assemblée des enfants de la Ville du Hayre

Depuis 2003, la Ville du Havre anime une expérience de démocratie locale avec les élèves de CM2 : l'Assemblée des enfants. Celle-ci associe l'utilisation des nouvelles technologies et s'inscrit dans le cadre du dispositif « Grandir au Havre ». La municipalité poursuit deux objectifs : faire participer les enfants à la vie locale et leur permettre d'obtenir le B2i (Brevet informatique et Internet). Ainsi, 17 classes de CM2 assistent aux séances de l'Assemblée des enfants, soit 34 délégués participants. Comment rendre la ville plus belle, plus propre et plus accueillante ? Tel était le défi lancé par la ville à ses petits citoyens pour cette 3^e édition. Les enfants ont voté et choisi le projet de la fontaine animée, place Auguste Perret, concrétisée dès l'été 2006.

mitiative



Le mini guide de la participation des jeunes

Ce petit livre, conçu par l'ANACEJ (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) donne des pistes pour s'engager,

notamment dans les conseils municipaux, de quartier... A partir des expériences de jeunes, il propose 12 parcours de jeunes engagés, 4 actions menées par des jeunes contre les discriminations et beaucoup de conseils et d'informations pratiques pour agir. Bref, 36 pages pour donner envie de s'engager! www.anacej.asso.fr

→ Les Conseils de la Jeunesse

permettent aux jeunes de 16 à 28 ans d'être concrètement associés à toutes les décisions publiques qui les intéressent. Placé au cœur du pouvoir grâce à la présidence du ministre chargé de la jeunesse, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) est composé d'environ 180 membres issus, pour une grosse moitié, des conseils départementaux de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA), et pour l'autre moitié, de structures associatives, politiques ou syndicales nationales. Il est saisi de questions intéressant la jeunesse autour de quatre commissions : « engagement » ; « cohésion sociale »; « parcours personnel du jeune » et « Europe ». Chacune de ces commissions est présidée par un jeune élu par ses pairs et coanimée par un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse. Il rend compte annuellement au Parlement de son activité, de ses travaux et de ses propositions.

www.conseilsdelajeunesse.org / cnj@jeunesse-sports.gouv.fr

→ Le Parlement des jeunes (PEJ)

incite les jeunes de 15 à 25 ans à devenir des citoyens européens actifs et responsables. En France, le PEJ organise chaque été un Forum Académique qui regroupe pendant plus d'une semaine près de 200 jeunes issus des quatre coins de l'Europe. Dans les lycées, les clubs PEJ ont pour but de sensibiliser lycéens et professeurs aux travaux menés, tout en développant leurs connaissances sur l'Europe.

www.pejfrance.org



→ L'ONU mise

en scène est une simulation authentique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle réunit tous les ans au printemps

des milliers d'étudiants du monde entier au siège de l'ONU à New York. Cet exercice de négociation multilatérale, tout en étant très ludique, fait appel aux connaissances acquises et mobilise les talents de négociateurs des étudiants. Certains exercices de simulation des Nations Unies peuvent se dérouler au sein d'une école ou d'une classe. Retrouvez la simulation « L'ONU mise en scène » sur www.unric.org/MUN France.html, une plate-forme spécifiquement développée pour la France, qui fournit des exemples d'exercices, ainsi que des ressources documentaires, le contact d'animateurs... Retrouvez aussi la simulation sur Cyberschoolbus, le site des jeunes avec des modules éducatifs, des jeux et des concours!

www.un.org/Pubs/CyberSchoolBus/french/index.asp



Passer à l'action

→ L'association Unis-Cité

propose à tous les jeunes de 18 à 25 ans d'agir dans leur région, dans le cadre d'une année de service volontaire pour la solidarité (d'une durée de 9 ou 6 mois). En 10 ans, les volontaires ont réalisé plus de 400 projets de solidarité au profit de 300 structures d'entraide telles que Emmaüs, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, France Terre d'Asile... www.uniscite.fr

→ Les chantiers de jeunes

volontaires proposent de réaliser un travail d'utilité collective en milieu rural ou dans un quartier. Le projet (construction, rénovation du patrimoine, sauvegarde de l'environnement, animation) implique en général un groupe de 15 à 20 volontaires, jeunes et moins jeunes (à partir de 15 ans), pour environ 30 heures par semaine. Au-delà du travail d'utilité collective, le chantier est l'occasion d'une ouverture vers d'autres cultures, pour rencontrer, découvrir, partager une expérience. www.concordia-association.org

→ Le Service Volontaire Euro-

péen (SVE) est un volet du programme Jeunesse de l'Union Européenne. Il permet à des jeunes de 18 à 25 ans résidant dans les pays participants d'exercer une activité de bénévolat dans un autre pays, d'une durée de 6 à 12 mois. Les activités doivent être utiles à la communauté d'accueil, liées au développement local, à la solidarité et doivent apporter une ouverture européenne. Les coûts de voyage, de visa et de préparation sont pris en charge par la structure d'envoi ; l'organisation d'accueil assure les frais de logement, de nourriture, et de formation linguistique ; le volontaire reçoit une indemnité qui peut varier en fonction du niveau de vie du pays d'accueil. Au terme de son SVE, le volontaire reçoit une attestation de compétences et d'expériences acquises délivrée par la Commission européenne.

http://ec.europa.eu/youth/program/sos/inde
x en.html



L'association Objectif Sciences organise au Centre de Prabouré en Auvergne des séjours pour les chercheurs et des colonies scientifiques pour les enfants de 7 à 18 ans. Soucieuse d'intégrer le bâtiment dans le paysage et dans l'écosystème, l'association a souhaité remanier et équiper le Centre de manière écologique (matériaux et énergies renouvelables). Le chantier des jeunes volontaires a consisté à habiller le bâtiment de revêtement végétal.

asso.objectif-sciences.com

Citoyen du monde, citoyen dans ma ville



→ En mai 2004, l'ADEME a lancé une vaste campagne de mobilisation **Faisons vite.**

peristerre ça chauffe pour inciter le grand public à la maîtrise de l'énergie et à la lutte contre les dérèglements climatiques. Elle s'appuie sur des campagnes « grand public » à la télévision, à la radio, sur Internet et sur des actions de terrain. Dans le cadre de cette campagne, l'ADEME s'est associée avec la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme pour organiser le **Défi pour la**

Terre. Ce défi repose sur des outils pédagogiques dont un site Internet qui permet à toute personne de s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Résultat un an plus tard : un demi-million de



Dans le cadre du « Défi pour la Terre », l'ADEME et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et pour l'Homme ont organisé un concours auprès des établissements scolaires « Chantons le Défi pour la Terre ». Chaque classe était invitée à créer une chanson ou un clip vidéo musical sur le développement durable. 1000 écoles y ont participé.

Premier prix du Concours "Chantons le Défi pour la Terre" - CM1 B de l'école de Sainte Blandine, Ecully (69)`

« C'est le Défi pour la Terre

Soyons tous solidaires Préservons notre Terre Changeons tous, nos manières Agissons sans frontières C'est le défi, c'est le Défi pour la Terre » www.defipourlaterre.org personnes engagées et plus de 250 tonnes de CO2 économisées. Pour la deuxième année, le Défi pour la Terre passe à la vitesse supérieure : 1+1 = 1 million! Il s'agit d'atteindre rapidement ce chiffre d'engagés pour la planète en sensibilisant aux gestes écocitoyens une personne de son entourage.

<u>www.defipourlaterre.org.</u> version junior de ce site: www.defipourlaterre.org/juniors

→ La Commission européenne a lancé en mai 2006 la campagne de sensibilisation « Le changement climatique : vous pouvez le maîtriser ».

Cette campagne s'adresse à tous les habitants de l'Union européenne et, bien sûr, aux enseignants et aux élèves. Ceux-ci sont invités à contribuer personnellement à la lutte contre le changement climatique en remplissant une déclaration d'engagement. Ils peuvent agir concrètement en s'appuyant sur une panoplie d'outils et de matériels d'information sur le changement climatique (Podcasts, calculette carbone, petits films, concours,...). Le site offre également un espace d'exposition où les élèves ont la possibilité de s'exprimer de manière créative sur le changement climatique sous forme d'oeuvre d'art, de vidéos ou de chansons.

www.climatechange.eu.com



→ Les Clubs UNESCO ont pour mission de

contribuer à la formation de citoyens

engagés pour la justice, la solidarité, la paix. Exemple : des Clubs UNESCO français (CRCU Aquitaine/Club UNESCO de Graulhet/Institut Occitanie Al Andalou) et espagnols ont travaillé sur les influences entre les cultures araboandalouse et occitane. 51 nouveaux clubs UNESCO en France se sont affiliés en 2005! La Fédération Française des Clubs Unesco est reconnue comme une association complémentaire de l'enseignement public. www.clubs-unesco.org

→ Clean Up the World-Nettoyons

la terre repose sur l'implication de citoyens volontaires, qui agissent concrètement pour vivre dans un environnement plus propre et plus sain. Depuis 1993, date de sa création, cette campagne bénéficie du soutien et de la participation de plus de 25 millions de bénévoles dans le monde qui ont collecté quelques 1 440 000 tonnes de déchets (assez pour remplir l'équivalent de 2 300 piscines olympiques). www.cleanuptheworld.org

→ Avec le concours international de peintures sur l'environnement,

le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) invite les enfants du monde entier, entre 6 et 14 ans, à exprimer leurs espoirs et leurs appréhensions. Depuis 1990, le concours de peinture a rassemblé 160 000 présentations venant d'une centaine de pays. Toutes les peintures soumises sont conservées au Musée national d'ethnologie à Osaka (Japon). Le concours de peinture pour enfants s'insère dans la stratégie du PNUE pour la jeunesse, intitulée Tunza. En 2006, le thème était celui des déserts et de la désertification. www.unep.org/tunza



Faire passer le message

Quel est le meilleur porte-parole auprès d'un jeune qu'un autre jeune!



Coordonné en France par la Fondation européenne pour l'éducation à l'environnement,

le programme Jeunes reporters pour l'Environnement s'adresse aux

jeunes de 11 à 20 ans. Les participants mènent des enquêtes journalistiques sur des problématiques environnementales locales et communiquent leurs conclusions au grand public par le biais d'articles et de reportages photos. Le site Internet propose des techniques journalistiques pour aider les jeunes à

écrire ou à réaliser une enquête. Un concours international est organisé chaque année avec publication des meilleurs articles dans le YRE BOOK (publication des Jeunes reporters pour l'environnement).

www.jeunesreporters.org



Avec l'opération « Jeunes Ambassadeurs ». I'UNICEF

encourage les jeunes à agir pour les droits des enfants. Cette opération s'adresse à tous les garçons et filles scolarisés de 15 à 18 ans. Leur mission consiste à sensibiliser le public, et surtout les ieunes, aux droits et conditions de vie des enfants dans le monde. Les Jeunes ambassadeurs relaient les campagnes UNICEF dans leur lycée, leur quartier, leur ville...

« J'ai compris avec l'UNICEF que chaque jeune a le droit de rechercher, recevoir et répandre des informations sur toute question le concernant. En agissant à ses côtés, j'utilise ma liberté d'expression. » Nina, 16 ans. www.unicef.fr/accueil/aider/engagement-

ieunes/ieunesambassadeurs/var/lang/FR/rub/632.html

→ Les Antennes Jeunes d'Amnesty

International sont des groupes de jeunes de moins de 30 ans qui veulent défendre les principes d'Amnesty pour la défense des droits humains. Créées en 1995, les Antennes Jeunes, une quarantaine à travers la France, dans campus universitaires et lycées, ont une existence officielle au sein de la section française d'Amnesty. Elles organisent des conférences et des événements pour sensibiliser les jeunes (le Printemps des droits humains, Solidays...).

www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/je unes

« Which One First: Ourselves or Our Future? »

(« Oui passe en premier : nous ou notre futur »)

Nous sommes tous responsables en matière de consommation durable et, en l'occurrence, nous les jeunes devons jouer un rôle actif. Le futur de notre planète est entre nos mains et il ne tient qu'à nous de décider si nous voulons continuer à polluer la terre au nom des intérêts économiques ou si nous voulons la protéger ainsi que tous ses habitants.

Extrait de l'article de José Gomes Ferreira, second degré, à Lisbonne Lire l'article: www.youngreporters.org/article.php3?id article=1360



Pour en Savoir plus

- 89 > Le développement durable en France
- 94 > Répertoire d'associations
- 95 > Quelques manifestations références pour l'Agenda 21 scolaire
- 96 > Bibliographie et sitographie
- 102 > Index

Le développement durable en France

Ι'ΕτΔΤ

Le Ministère français chargé de l'environnement a été créé en 1971. Depuis, l'Etat a adopté de nombreuses Lois pour protéger l'environnement, pour maîtriser les pollutions urbaines, pour lutter contre les discriminations... Malheureusement, ces Lois ne sont pas toujours respectées : par exemple, peu de collectivités appliquent la Loi qui impose aux communes de consacrer 20% de leurs constructions au logement social. Peu d'entreprises respectent la Loi sur le recrutement des personnes handicapées.

→ La stratégie nationale de développement durable (2003-2008)

Le gouvernement français a créé en septembre 2003 le Comité interministériel du développement durable, composé de représentants de l'ensemble des ministères, pour garantir la prise en compte du développement durable dans toutes les compétences de l'Etat : écologie, agriculture, transports, éducation nationale, coopération internationale... Ce Comité a élaboré une Stratégie nationale du développement durable et a conçu un 1er plan d'actions pour la période 2003-2008. Elle s'articule autour de 6 axes stratégiques :

- la sensibilisation et l'information,
- l'aménagement et la gestion des territoires français : la participation des collectivités territoriales au développement durable,
- la conciliation de l'activité économique et de la protection de l'environnement,
- -la prévention des risques naturels et des pollutions,
- l'Etat exemplaire,
- la responsabilité de la France sur la scène internationale.

La Stratégie nationale insiste en particulier sur l'importance de l'éducation au développement durable tout au long de la vie.

→ L'adoption de la Charte de l'environnement

Le 29 juin 2004, le Sénat adopte la Charte de l'environnement. Adossée à la Constitution française, elle consacre le « droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé », le « devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » et « le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». C'est une avancée essentielle pour les citoyens français.

→ Des campagnes pour associer les Français au développement durable

« L'écologie a besoin de nous tous »

Afin de lutter contre les deux menaces majeures du 21e siècle, le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité, le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé en octobre 2006, une campagne intitulée « L'écologie a besoin de nous tous ».

«Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire », voila le message de cette campagne qui propose des exemples très concrets pour mieux protéger la planète dans nos comportements quotidiens: déplacements, jardinage, voyages, déplacements, alimentation... www.ecologie.gouv.fr/lesgestes/

i à savoir

L'ADEME, une agence ressource

Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat s'appuie sur des établissements publics chargés de l'énergie, de l'environnement, de la gestion de l'eau, de la recherche agronomique... L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et ses délégations régionales aident les collectivités et les entreprises à préserver l'environnement et à réduire les risques sanitaires et environnementaux. Elle conseille également les particuliers pour l'équipement en chauffe-eaux solaires ou en véhicules propres et organise des campagnes pour encourager le grand public à adopter des modes de vie plus propres, tels que « Faisons vite, ça chauffe »' sur l'énergie et les changements climatiques ou « Nos poubelles, ça déborde »² pour réduire la consommation de déchets et d'emballages.

www.ademe.fr

'www.ademe.fr/faisonsvite/ ²www.reduisonsnosdechets/

« Réduisons vite nos déchets, ca déborde»

360 kg par an et par habitant : c'est le poids des déchets ménagers que nous jetons chaque année, un poids qui a doublé en 20 ans, du fait de l'évolution de nos modes de vie. La réduction des quantités de déchets ménagers est aujourd'hui l'affaire de tous : industriels, distributeurs, collectivités, consommateurs. Cette campagne, conduite par le ministère de l'écologie et du développement durable en partenariat avec l'ADEME, alerte les Français sur l'urgence de la situation. Elle propose à tous de se mobiliser pour réduire notre poids quotidien de déchets à 250 kg d'ici 2010. www.reduisonsnosdechets.fr

« Faisons vite, ca chauffe »

Les ménages sont responsables pour moitié des émissions de gaz à effet de serre émises en France. Depuis mai 2004, l'ADEME mène en collaboration étroite avec les ministères chargés de l'écologie et du développement durable, de l'industrie et de la recherche, une vaste campagne de mobilisation pour sensibiliser aux dérèglements climatiques et proposer des mesures pour maîtriser les consommations d'énergie.

www.ademe.fr/faisonsvite/

(i) à savoir

Quelques lois et plans en faveur du développement durable en France

- 1992 : La Loi sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux définit la notion de déchet, et précise les responsabilités et les obligations de leur producteurs, ainsi que les

- 1995 : La Loi Barnier renforce la protection de l'environnement, définit le développement durable et vise à appliquer sur le territoire français les quatre principes énoncés à Rio : précaution, action préventive et de correction, pollueur/payeur et participation.

- 1996 : La Loi sur l'air définit la prévention, la surveillance, la réduction ou la suppression des pollutions atmosphériques et la préservation de la qualité de l'air d'intérêt général.

- 1998 : La Loi sur la lutte contre les exclusions vise à prévenir les situations d'exclusion et à garantir un meilleur accès de tous aux droits fondamentaux : soins, éducation, culture,

- 1999 : La Loi Le Texier sur les droits de l'enfant dans le monde encourage l'achat de produits n'étant pas fabriqués par les enfants et rejette la coopération avec des pays ne respectant pas

- 1999 : La Loi Voynet pour l'aménagement et le développement durable du territoire a contribué à mettre en place les « Pays » et « agglomérations » et leur demande de prendre en

compte les recommandations inscrites dans l'Agenda 21 de Rio. - 2000 : La Loi solidarité et renouvellement urbain vise à concilier activités économiques et

protection de l'environnement dans tous les documents d'urbanisme. Elle impose notamment aux communes d'aménager 20% de leurs logements en logements sociaux. - 2001 : La Loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) impose aux entreprises cotées de

publier un bilan social et environnemental dans leurs rapports annuels en fonction de 3 axes : l'information sociale en interne, l'impact territorial de l'activité et l'environnement.

- 2002 : La Loi sur la démocratie de proximité renforce la démocratie participative et favorise l'association des citoyens au processus d'élaboration des projets ayant une incidence grave sur

l'environnement ou l'aménagement du territoire à travers la création de conseils de quartier. - 2004 : La réforme du code des marchés publics permet aux collectivités et établissements

publics d'intégrer dans leurs marchés des critères environnementaux et sociaux. - 2004-2008 : Le Plan Climat fixe les moyens pour atteindre les objectifs du Protocole de

Kyoto, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010, puis 2050.

- 2004-2008 : Le Plan national Santé-Environnement – PNSE vise à identifier et concevoir les principales actions à mettre en œuvre afin d'améliorer la santé des Français en lien avec la

- 2005-2008 : Le Plan de prévention des risques technologiques réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

→ La France en Europe

La France élabore sa propre stratégie et participe avec les autres pays européens à la construction des directives européennes sur l'environnement et le développement durable, que les Etats doivent ensuite appliquer. Nombre de décisions ou obligations qui concernent notre quotidien sont directement issues de ces directives européennes. Natura 2000 par exemple impose des mesures de protection des espaces naturels pour la rareté ou la fragilité des milieux et pour les espèces animales ou végétales qu'ils abritent.

La Commission européenne conduit également une stratégie en faveur du développement durable. Elle est construite autour de quatre objectifs clés :

- Protection de l'environnement : préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, prévenir et réduire la pollution, briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement
- Equité sociale et cohésion : respecter les droits fondamentaux et la diversité culturelle, assurer l'égalité entre hommes et femmes, combattre la discrimination sous toutes ses formes
- Prospérité économique : promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité de travail
- Assumer nos responsabilités internationales: promouvoir dans le monde entier la mise en place d'institutions démocratiques reposant sur la paix, la sécurité et la liberté et le développement durable: veiller à ce que les politiques européennes soient compatibles avec le développement durable global et ses engagements internationaux.

http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index_f r.htm

LES COLLECTIVITÉS ET LES AGENDA 21 LOCAUX

L' Agenda 21 de Rio invite les autorités locales à concevoir leur propre Agenda 21 en concertation avec les citoyens. L' Agenda 21 peut être décliné à l'échelle d'une région, d'un département, d'une ville, d'une communauté de communes.... Il s'agit d'une vision à long terme du développement durable du territoire, qui se traduit par des plans d'actions conçus et mis en œuvre par la collectivité, avec la participation de toutes les composantes du territoire : habitants, conseils de quartiers, communauté éducative, associations, universités et laboratoires de recherche, entreprises...

De par leur proximité avec les citoyens, les collectivités ont la capacité de mettre en perspective des enjeux globaux à une échelle perceptible, humaine. Certaines d'entre elles, en coopération avec les citoyens et le tissu socio-économique du territoire, conduisent des politiques efficaces pour la réduction de la voiture individuelle dans les centres urbains, pour l'approvisionnement en électricité à partir de sources renouvelables, pour la restauration de la biodiversité... Ces démarches sont couronnées de succès quand elles sont concues en concertation avec les forces vives du territoire et sont mises en œuvre avec elles. Informer, prendre en compte les attentes et les expertises, mobiliser, rendre compte des résultats, c'est toute la conduite de l'action locale qui s'en trouve renouvelée.

Plusieurs milliers de collectivités du monde ont adopté un Agenda 21, dont 80% en Europe. Mais les villes brésiliennes, japonaises ou plus récemment chinoises, ne sont pas en reste. En Afrique, le programme des Nations Unies pour le développement accompagne la Tunisie, le Maroc, le Sénégal... pour l'ancrage d'Agenda 21 sur le territoire

(j) à savoir

Chapitre 28 de l'Agenda 21 sur les collectivités locales

« La participation et la coopération des collectivités seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ». Aujourd'hui, la quasi-totalité des métropoles européennes (Londres, Rome, Barcelone, Madrid, Stocklhom, Copenhague, en France: Paris, Lille, Lyon, Nantes, Rennes, Toulouse....) conduisent leur politique et leurs actions dans le cadre d'un Agenda 21. En 2004, plus de 1000 villes européennes se sont réunies aux Pays-Bas à Aalborg et ont adopté des engagements pour restreindre l'accès des véhicules polluants aux centres urbains, pour soutenir l'agriculture biologique et les énergies renouvelables, pour renforcer l'éducation et la formation professionnelle des citoyens sur l'éco-production et l'éco-consommation. En 2005, c'est San Francisco qui a accueilli des Maires des cinq continents. Par la signature des Accords de San Francisco pour l'environnement urbain, les villes se donnent 7 ans pour obtenir des avancées concrètes dans les domaines de l'énergie, l'eau, l'aménagement, la nature en milieu urbain, les transports, la santé et les déchets.

En France, la quasi-totalité des grandes villes. les 2/3 des régions, la moitié des départements, ont délibéré un Agenda 211. Les plans d'actions varient selon les caractéristiques du territoire et les échelles de compétences, de la commune à la région.

Les collectivités sont aussi des alliées de poids pour la coopération internationale. Dans le cadre du 60° anniversaire des Nations Unies en 2005. Kofi Annan, Secrétaire général, insistait sur le rôle crucial des villes pour atteindre les Objectifs du Millénaire. « Les affaires mondiales et les affaires locales sont plus interdépendantes que jamais. Certains problèmes, qui étaient autrefois du seul ressort des Etats, ne peuvent être réglés aujourd'hui que par le biais de partenariats entre le gouvernement central, le secteur privé, la société civile, les autorités locales et bien souvent aussi, des institutions internationales ». La CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) qui réunit des villes des 5 continents s'est ainsi engagée pour contribuer aux Objectifs du Millénaire.

LES ENTREPRISES

Les entreprises créent des richesses, des compétences et des emplois, investissent dans la recherche et le développement de nouveaux produits et services. Elles sont des moteurs incontournables pour résoudre les enjeux locaux et mondiaux du 21e siècle. Sous la pression conjuguée des réglementations et des associations pour la protection de l'environnement et des droits de l'homme, certaines d'entre elles ont fait évoluer leurs pratiques pour intégrer des mesures de management environnemental, de protection des salariés, d'accès aux services essentiels des populations où elles sont implantées. En France, depuis 2001, une loi oblige les entreprises cotées en bourse à publier chaque année les impacts de leurs activités2.

Les plus grandes entreprises ont pris des engagements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, pour renforcer le recrutement des femmes, des travailleurs handicapés ou des représentants des minorités ethniques. En Afrique, certaines entreprises financent les soins des salariés et de leurs familles touchés par le SIDA. D'autres se substituent aux Etats défaillants pour garantir aux salariés des mesures de protection sociale.

Reste à mobiliser le tissu des petites entreprises, des artisans et commerçants partout en France et dans le monde et surveiller les démarches de progrès des secteurs d'activité nuisibles, comme l'agriculture intensive, les matériaux toxiques, les véhicules fortement émetteurs de CO2, les transports maritimes... Hélas, les marées noires et les dégazages en mer n'ont pas disparu... Les productions agricoles représentent 60% des déchets en France et 50% des transports (ADEME). Les transports sont responsables d'environ 70% de la pollution atmosphérique en milieu urbain, contre 20% pour l'industrie et 10% pour le secteur résidentiel.

(i) à savoir

Quelques étapes incontournables de l'Agenda 21

- « L'état des lieux » : quel est le capital naturel, écologique, culturel, industriel, économique, social, patrimonial, financier dont dispose la collectivité ? Quels en sont les atouts et les faiblesses ? Sur la base de ce diagnostic, quels axes de progrès investir?
- La conception, en concertation avec la population, d'un « projet stratégique » de développement durable de la collectivité, qui prendra en compte ses besoins et ses objectifs sociaux, environnementaux et économiques ;
- La définition de plans d'actions pour la réalisation de ces objectifs, par étapes progressives, et la mobilisation des « forces vives » pour garantir le succès
- de chaque étape ;
- L'évaluation du projet et des plans d'actions, sur la base d'indicateurs d'objectifs et de suivi.

Source : Atlas mondial du développement durable, Anne-Marie Sacquet. Co-édition Comité 21/Editions Autrement – 2002 – réédition 2004 avec un cahier France.

www.agenda21france.org

² On peut consulter ces rapports développement durable sur www.comite21.org>Economie responsable

LES ASSOCIATIONS

En France, de nombreuses associations et ONG de dimensions internationale, nationale ou locale jouent un rôle actif pour le développement durable : préservation de l'environnement, promotion de l'écoconsommation, accompagnement des plus démunis, lutte contre les discriminations ethniques, solidarité internationale...

Leur contribution se traduit par différents types d'interventions :

- Les associations, aux niveaux local, national et international, insistent sur les enjeux à résoudre et formulent des propositions. Au niveau international, les Amis de la Terre participent aux conférences sur l'environnement et le développement durable. En France, la CLCV (Confédération Logement et Cadre de Vie) et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) sont membres des commissions nationales qui élaborent les lois sur l'accès à l'eau, sur le cadre de vie ou les conditions de vie des familles. Elles défendent les droits des citoyens et se font les porte-parole de leurs besoins et de leurs attentes.
- Les associations informent les Français et organisent des campagnes de sensibilisation aux comportements respectueux de l'environnement et des droits humains. La CLCV anime avec WWF France un site Internet sur les dix produits les plus écoefficaces par catégorie de produits (électro-ménager, automobiles...): le Top-Ten. La Fondation Nicolas Hulot, en partenariat avec l'ADEME, a lancé le Défi pour la Terre, auxquels ont répondu près de 530 000 français en moins d'un an. Avec l'appui du Comité 21, l'UNAF encourage les familles à privilégier la marche à pied ou le vélo pour les trajets de moins de 3 km. Parallèlement à cette campagne auprès des familles, l'UNAF demande au gouvernement et aux collectivités d'améliorer la sécurité des pistes cyclables.
- 3° champ d'action des associations : exercer une pression auprès des gouvernements, des élus

locaux, des entreprises, pour les pousser aux changements et à l'amélioration des politiques. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) travaille activement auprès de nombreux décideurs pour améliorer l'accès des plus pauvres en France au crédit et à l'insertion professionnelle. L'Union mondiale de la Nature (UICN) France incite le gouvernement à renforcer ses actions pour la préservation de la biodiversité.

- Elles conçoivent et animent des programmes d'éducation et de formation professionnelle sur le développement durable. L'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) favorise la mise en place d'une plus grande implication citoyenne par l'éducation à l'environnement et au développement durable et promeut une « culture environnementale partagée » pour tous. Depuis 2002, l'Ifrée est la structure support du Pôle National de Ressources en éducation à l'environnement, rassemblant une large diversité d'acteurs. Le collectif « De l'éthique sur l'étiquette » aide les collectivités du Nord Pas-de-Calais à éviter les achats de produits qui ont été fabriqués par des enfants.
- Elles nouent des partenariats avec les gouvernements, les entreprises et les collectivités pour les aider à améliorer leurs pratiques. Le groupe Lafarge s'appuie sur WWF pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sur CARE en Afrique pour prévenir le SIDA et accompagner les salariés malades. Pour la fabrication des tapis en Inde et au Pakistan, l'UNICEF aide l'entreprise IKEA à fournir aux familles des revenus complémentaires afin d'éviter le travail des enfants et ainsi les ramener dans les circuits scolaires.

Tous ces terrains d'action se sont considérablement renforcés ces vingt dernières années, avec la professionnalisation des associations et le capital confiance que les citoyens leur accordent. Autre facteur du pouvoir des associations : l'explosion des technologies de l'information et de la communication, qui permet d'informer les citoyens et d'engager des campagnes internationales en temps réel.

Répertoire d'associations

Défense des droits humains

Amnesty International - www.amnesty.asso.fr
UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) - www.unicef.fr
Enfance et partage - www.

 Accès aux biens essentiels : eau, énergie, éducation, santé, alimentation, insertion sociale

Programme Solidarité Eau - <u>www.pseau.org</u>
Fondation Energies pour le monde - <u>www.fondem.org</u>
Solidarité Laïque - <u>www.solidarite-laique.asso.fr</u>
Secours Catholique - <u>www.secours-catholique.asso.fr</u>
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - <u>www.adie.org</u>
Groupe SOS - <u>www.groupe-sos.org</u>

• Aide d'urgence et solidarité

Care - <u>www.carefrance.org</u>
Ateliers sans frontières - <u>www.ateliersansrontieres.org</u>
Secours populaire - www.secourspopulaire.asso.fr

• Le développement durable dans les pays du Sud

Agrisud International - <u>www.agrisud.org</u> Enda Tiers Monde - <u>www.globnet.net/enda</u> Pro-Natura International - <u>www.pronatura.org</u>

La protection de la nature et de l'environnement, la préservation de la biodiversité

France Nature Environnement - www.fne.asso.fr
Les Amis de la Terre - www.amisdelaterre.org
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme - www.fnh.org
WWF (organisation mondiale de protection de la nature) - www.wwf.fr
UICN (union mondiale pour la nature) - www.uicn.fr
Ligue Roc - www.roc.asso.fr

• Les modes de production et de consommation responsable

Institut Angenius - <u>www.angenius.org</u>
CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) - <u>www.clcv.org</u>
UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) - <u>www.unaf.fr</u>
Max Havelaar - www.maxhavelaarfrance.org

• L'éducation à l'environnement et au développement durable

Collectif français pour l'éducation à l'environnement - <u>www.educ-envir.org</u> - <u>www.planeterre.org</u>

ASTS (Association Science Technologie Société) - <u>www.asts.asso.fr</u>

Eveil - www.eveil.asso.fr

Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe - <u>www.fee-international.org</u>

Ecole et Nature - www.ecole-et-nature.org

Ifree (Institut de formation en recherche éducation à l'environnement Poitou-Charentes) - www.ifree.asso.fr

Ligue de l'Enseignement - www.laligue.org

UNCPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) - www.uncpie.org

Aux niveaux local et régional

Partout en France, au niveau des bassins de vie, se sont créées des associations pour travailler avec l'ensemble des acteurs locaux au développement durable : on peut citer Alsace Qualité Environnement, le Réseau d'Information sur le Développement Environnemental en Aquitaine (Réseau IDEA), Sferre-Oreb (SFFERE - Système de Formation de Formateurs à l'éducation Relative à l'environnement) en Bourgogne, Cohérence pour un développement durable ou le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne, le CRISLA (Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique larine) également en Bretagne, l'Idemu (Institut de l'Ecologie en Milieu Urbain) en Franche-Comté, le CERDD (Centre de ressources du développement durable) en Nord Pas-de-Calais, le CIRIDD (Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable) en Rhône-Alpes, Eco-Forum et PACA pour demain en Provence Côte d'Azur, le Festival du Vent et U Marinu en Corse

Quelques manifestations références pour l'Agenda 21 scolaire

Mars

- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 15 mars : Journée internationale des droits des consommateurs
- 17-24 mars* : Semaine d'éducation contre le racisme
- 20-27 mars 2006* : Fête de l'Internet
- 20 mars : Journée internationale de la francophonie
- 21 mars : Journée mondiale contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance
- 21 mars : Journée internationale des forêts
- 21-26 mars* : Semaine de la coopération à l'école
- 22 mars : Journée mondiale de l'eau

Avril

- 1er au 7 avril* : Semaine du développement durable
- 7 avril : Journée mondiale de la santé
- 23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Mai

- 1-15 mai* : Quinzaine du commerce équitable
- 3 mai : Journée mondiale de la liberté de la presse
- 9 mai : Journée de l'Europe
- 21 mai : Journée mondiale de la diversité culturelle
- 22 mai : Journée internationale de la diversité biologique
- 25 mai : Journée mondiale de l'Afrique
- 25 au 31 mai* : Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes

Juin

- 4 juin : Journée mondiale des enfants victimes innocentes de l'agression
- 5 juin : Journée mondiale de l'environnement
- 8 juin : Journée mondiale des océans
- 12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 12 au 27 juin* : Les Recyclades, fête du tri et du recyclage
- 17 juin : Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse
- 20 juin : Journée mondiale des réfugiés
- 21 iuin : Fête de la Musique
- 26 juin : Journée mondiale contre la drogue
- 26 juin : Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

Septembre

- 8 septembre : Journée internationale de l'alphabétisation
- 16 septembre : Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- 16 au 22 septembre* : Semaine européenne de la mobilité
- 17 et 18 septembre* : Journées européennes du patrimoine
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 27 septembre (ou dernière semaine de septembre) : Journée mondiale de la mer

Octobre

- 3 octobre (ou première semaine d'octobre) : Journée mondiale de Habitat
- 9 au 15 octobre* : Semaine de la réduction des déchets
- 10 octobre : Journée mondiale contre la peine de mort
- 10 au 16 octobre* : Semaine du goût
- 10 au 16 octobre* : Fête de la science
- 12 octobre (2ème mercredi d'octobre): Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles
- 13 au 20 octobre* : Semaine nationale de la Sécurité Routière
- 14 au 16 octobre* : Lire en fête
- 16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation
- 17 octobre : Journée mondiale du refus de la misère

- 4 novembre : Journée internationale d'actions contre le changement climatique
- 12 au 20 novembre* : Semaine de la solidarité internationale
- 14 au 20 novembre* : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
- 15 novembre : Journée mondiale des écrivains en prison
- 19 novembre : Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants
- 20 novembre : Journée mondiale des droits de l'enfant
- 25 novembre : Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Décembre

- 2 décembre : Journée mondiale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 décembre : Journée mondiale des personnes handicapées
- 10 décembre : Journée mondiale des droits de l'homme
- 11 décembre : Journée internationale de la montagne
- 18 décembre : Journée internationale des migrants

^{*} Peut différer d'une année à l'autre

Bibliographie et sitographie

Ouvrages sur l'éducation au développement durable et sur l'Agenda 21 scolaire

- L'Agenda 21 pour un établissement éco-responsable, Nelly Serre, CRDP Poitou-Charentes, Editions Hachette Education, 2006
- Agenda 21 d'établissement, Conseil Général du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et Académie de Strasbourg, version d'expérimentation 2005-2006
- Clés pour une éducation au développement durable, CRDP Poitiers, collection « Ressources formation Enjeux du système éducatif », Editions Hachette Education, 2004
- Comprendre pour Agir : manuel pédagogique pour une consommation responsable et un commerce équitable, 2005, Artisans du Monde www.artisansdumonde.org
- Ecole et Environnement, guide pratique, COREN Belgique, www.coren.be/gpe/homegpc.htm
- Ecoles en route vers la gestion environnementale, COREN Belgique et Région Wallonne, Edition Thierno Ndiaye, 2005
- L'éducation à l'environnement pour un développement durable, Actes du Colloque international Paris, 14-15 avril, 2004
- Education au développement, guide des ressources en Rhônes-Alpes, 2005, Réseau Rhônes-Alpes d'appui à la coopération (RESACOOP), www.resacoop.org
- L'éducation comme levier de compréhension et de contagion du développement durable, Versailles Anne, Editions Vertigo, Vol.3, n°3, 2002
- Eduquer à l'environnement vers un développement durable, CRDP Caen, 2005
- Et si mon bahut était une éco-structure... livret éducatif destiné à la communauté scolaire des lycées du Nord Pas-de-Calais, 2005, Académie de Lille (GIP-FCOP), www.eco-structures.fr
- Guide de projets éducatifs à l'environnement repères méthodologiques, collection d'outils pédagogiques, ADEME, 2003, www.ademe.fr
- Guide pratique pour monter son projet d'éducation à l'environnement,
 Ecole et Nature, www.ecole-et-nature.org
- Manuel Eco-Ecole, Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe, 2005, <u>www.eco-ecole.org</u>
- Miniguide de la participation des jeunes, ANACEJ, www.anacej.asso.fr
- Pour une éducation au développement et à la solidarité internationale : guide pédagogique école, collège, lycée, hors temps scolaire, CRDP Besançon, 2004

Ouvrages grand public sur le développement durable

- Atlas mondial du développement durable, Anne-Marie-Sacquet, Co-édition Comité 21 - Editions Autrement, 2004
- Le développement durable : produire pour tous, protéger la planète Chauveau Loïc, Petite encyclopédie - Larousse, 2006
- Le développement durable, E. Arnaud, A. Berger et C. de Perthuis, éditions Nathan, 2005
- Le progrès sans dérailler, le développement durable, un enjeu du 21^e siècle, Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées (ARPE), 2002, www.arpe-mip.com
- Planète attitude : les gestes écologiques au quotidien, G. Bouttier-Guérice et T. Thouvenot, Editions Le Seuil, 2004

Ouvrages junior sur le développement durable

- **Debout les Terriens !** Editions Albin Michel Jeunesse, Collection Petits Débrouillards, 2004
- **Défends ta planète !** Pour un développement durable, Strass productions/Unesco, collection "Planète terre", 2004 (CD-Rom)
- Défi pour la Terre, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, 2005 (CD-Rom)
- Ecologuide de A à Z, Fondation Nicolas Hulot, Editions Le Cherche Midi, 2004 www.wwf.fr/planete/commande/index.php
- Le développement durable à petits pas, C. Stern, P. Paicheler, Editions Actes Sud, 2006
- Le développement durable expliqué aux enfants, Dominique Costermans, Editions Luc Pire, 2004, www.lucpire.be
- Les pieds sur terre Les aventures de Timéo dans un monde qui marche sur la tête, Karine Sabatier-Maccagno, Loïc Hamon, Erwan Fagès, Editions Elka Editions, 2004 www.lespiedssurterre.fr
- Planète Attitude Junior, Gaëlle Bouttier-Guerive, Thierry Thouvenot, Editions du Seuil, 2005 www.wwf.fr/index2.php
- Planète environnement, CNED, 2005 (CD-Rom)

Les textes et circulaires du ministère

- Circulaire n° 2007-077 du 29-3-2007, parue au BO du 5 avril 2007, relative à la seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) www.education.gouv.fr/bo/2007/14/MENE0700821C.htm
- Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004, parue au BO n°28 du 5 juillet 2004, relative à la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm
- Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école eduscol.education.fr/Do230/accueil.htm
- Note de service n°2005-181 du 4 novembre 2005, parue au BO n°41 du 10 novembre 2005, relative à l'éducation au développement et à la solidarité internationale www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502108N.htm
- Circulaire n°2006-051 du 27-3-2006, parue au BO n°13 du 31 mars 2006, relative à la promotion de l'égalité des chances et l'amélioration des conditions de la réussite scolaire www.education.gouv.fr/bo/2006/13/MENE0600903C.htm
- Circulaire sur la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, parue au BO n°46 du 11 décembre 2003 www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm
- Circulaire n°2006-125 du 16-8-2006, parue au BO n°31 du 31 août 2006, relative à la lutte contre la violence en milieu scolaire www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601694C.htm
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées www.handicap.gouv.fr/rubrique.php3?id rubrique=3
- Décret n° 2006-935 du 28-7-2006, paru au BO n°31 du 31 août 2006, relatif à la place et au rôle des parents à l'école www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601820D.htm
- B.O. n°28 du 9 juillet 1998, relatif à la prévention des conduites à risque et au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté www.education.gouv.fr/bo/1998/28/ensel.htm

Quelques textes de référence sur le développement durable

→ Au niveau international

- Plan d'action (Agenda 21) issu du sommet de Rio : www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21
- Charte d'Aalborg de la conférence européenne sur les villes durables : www.environnement.gouv.fr/IMG/Agenda21/textes/aalborg.htm
- Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index fr.htm
- Décennie des Nations Unies pour une éducation en vue d'un développement durable (2005- 2014) : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL ID=27279&URL DO=DO TOPIC&URL SECTION=201.html

→ En France

- Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 par le Parlement et promulguée le 1^{er} Mars 2005 par le Président de la République : www.assembleenat.fr/12/dossiers/charte_environnement.asp
- Stratégie nationale pour le développement durable : www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id rubrique=12
- Stratégie nationale pour la biodiversité : www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=235
- Plan Climat: www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/plan climat.pdf

98 Pour en savoir plus

Le développement durable

→ Les organisations internationales

- Organisation des Nations Unies : www.un.org
- •Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : www.fao.org
- Organisation mondiale de la santé: www.who.int
- Organisation internationale pour les fonds d'urgence pour les enfants (UNICEF) : www.unicef.fr
- Programme des Nations Unies pour le développement : www.undp.org/french/
- Programme des Nations Unies pour l'environnement : www.unep.org/french/
- Agence européenne pour l'environnement : www.eea.eu.int

→ Le développement durable en France

- Ministère de l'Écologie et du Développement durable : www.ecologie.gouv.fr
- ADEME : www.ademe.fr
- Institut français de l'environnement : www.ifen.fr
- Comité 21 : www.comite21.org
- Plate-forme d'information et de débats pour le développement durable : www.ciridd.org

L'éducation au développement durable

→ Cadre officiel français

- Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr/developpementdurable/
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable : www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id rubrique=686
- Programme développement durable dans l'enseignement agricole : www.educagri.fr
- Dans l'enseignement secondaire : www.eduscol.education.fr

→ Quelques acteurs ressources

- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : www.portal.unesco.org/education/fr
- Portail des professionnels à l'éducation : www.educlic.education.fr/Plan.asp?Noeud=85
- Académie de Rouen : www.crdp.ac-rouen.fr/region/artsetcult/eedd/eedd.html
- Académie de Versailles : www.crdp.ac-versailles.fr
- Centre de ressources du développement durable Nord-pas-de-Calais : www.cerdd.org
- Comite 21: www.comite21.org rubrique Agenda 21 scolaires
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme : www.fnh.org
- Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe : www.pavillonbleu.org/association/association o1.php
- Institut de Formation et de recherche en éducation à l'environnement : www.ifree.asso.fr
- Ligue de l'enseignement : www.laligue.org
- Réseau Ecole et Nature : www.ecole-et-nature.org
- Union des Centres permanents d'initiative pour l'environnement : www.cpie.fr
- Fondation Suisse d'éducation pour l'environnement : www.educ-envir.ch

→ Outils et initiatives pédagogiques

- « Le développement durable, pourquoi ? », exposition des photographies de Yann Arthus-Bertrand : www.ledeveloppementdurable.fr
- Museum d'Histoire Naturelle : www.mnhn.fr/museum/foffice/ecole/ecole/comEEDD/som-thema.xsp
- Programme Youthxchange sur la consommation responsable : www.youthxchange.net

- Centres de ressources et outils pédagogiques en lle de France : www.areneidf.org/education/repertoire.html
- Manuel de la DIREN de Haute-Normandie : www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/Diren manuel.pdf
- Antennes Jeunes d'Amnesty International: www.amnesty.fr/index.php?/amnesty/agir/jeunes
- Clubs Unesco: www.clubs-unesco.org
- « Jeunes Ambassadeurs » de l'UNICEF : www.unicef.fr/accueil/aider/engagement-jeunes/jeunes-ambassadeurs/var/lang/FR/rub/632.html
- Concours international de peintures sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement : www.unep.org/tunza
- Portail à destination des jeunes sur l'actualité du développemen durable : www.mediaterre.org/jeunes/
- Campagne Campus responsables : www.campusresponsables.com
- Editions Nathan: www.eduquer-au-developpement-durable.com
- Programme Ecoles pour demain (Belgique): www.ecolespourdemain.be

→ Engagement des jeunes dans la vie de la Cité

- Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes : www.anacej.asso.fr
- Chantiers internationaux pour les jeunes : www.concordia-association.org
- Conseils de la Jeunesse : www.conseilsdelajeunesse.org
- Parlement des jeunes : www.pejfrance.org
- Aide aux initiatives citoyennes : www.enviedagir.fr
- Eco-Parlement des Jeunes dans l'Union Européenne : www.eyep.info
- Forum de discussions sur la situation des enfants dans le monde et pistes pour s'engager : www.unicef.org/voy/french/
- Programme Jeunes reporters pour l'environnement de la Fédération pour l'éducation à l'environnement en Europe : www.jeunesreporters.org
- Service volontaire en France : www.uniscite.fr
- Service volontaire européen : www.ec.europa.eu/youth/program/sos/vh evs en.html
- Soutien de l'engagement volontaire européen des jeunes : http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/cha/c1108o.htm
- Simulation authentique de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'ONU mise en scène : www.unric.org/MUN France.html

→ Réseaux et programmes d'échanges entre communautés scolaires

- Programme européen de l'éducation pour le développement durable Baltic 21 : www.ee/baltic21/
- Programme Socrates de la Commission européenne pour promouvoir la coopération européenne : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/socrates/depl_fr.pdf
- Réseau d'échanges « School development through Environmental Education » inscrit dans le cadre du programme Socrates : www.seed-eu.net

Les 12 axes d'intervention de l'Agenda 21 scolaire

→ Alimentation

- Bulletin officiel de 2001 du Ministère de l'Education National et du Ministère de la recherche sur la restauration scolaire : www.education.gouv.fr/bo/2001/special9/note
- Accompagnement des restaurants collectifs pour l'introduction de produits biologiques dans les repas (financements, initiatives, outils pédagogiques...): www.unplusbio.org
- Bonnes pratiques et conseils pour des attitudes saines en terme d'alimentation et d'exercice physique du Gouvernement de la Communauté française de Belgique : www.mangerbouger.be
- Fédération national de l'agriculture biologique (FNAB) : www.fnab.org

100 Pour en savoir plus

→ Eau

- Agences de l'Eau : www.agencesdeleau.fr
- Outils pédagogiques de WWF : www.wwf/appeldesenfants
- Outils pédagogique de Véolia Eau : www.aquajunior.com
- Projet « classes d'eau » de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr/actua/2006/classe d eau 2005.htm

→ Energie, effet de serre

- ADEME : www.ademe.fr
- Campagne Climat pour encourager les citoyens à contribuer à la lutte contre le changement climatique de la Commission européenne : www.ec.europa.eu/environment/climat/campaign/index fr
- Campagne de sensibilisation au changement climatique de la Commission Européenne : www.climatechange.eu.com
- Campagne Défi pour la Terre de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : www.defipourlaterre.org
- Kit d'information et de sensibilisation sur le changement climatique : www.rac-f.org/article.php3?id_article=507
- Empreinte écologique par le fonds mondial pour la nature : www.wwf.fr/empreinte ecologique/index.htm

→ Déchets

- Campagne Réduisons vite nos déchets, ça déborde : www.reduisonsnosdechets.fr
- ADEME : www.ademe.fr
- Informations, adresses utiles, magazine Eco-junior...sur les déchets pour élèves et enseignants: www.enfants.ecoemballages.fr
- Campagne d'implication des citoyens pour la récupération des déchets : www.cleanuptheworld.org

→ Santé et qualité de vie

- Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) : www.clcv.org
- Cadre global sur le bruit, les bâtiments et l'air : www.ademe.fr
- Institut national de veille sanitaire (INVS) : www.invs.sante.fr
- Portail des sites des institutions publiques de santé : www.sante.fr
- Réseau français des villes-santé de l'OMS : www.villes-sante.com

→ Biodiversité

- Label « A l'école de la forêt » : www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr
- Pistes pour agir: www.panda-junior.com
- Kit pédagogique « Appel des enfants pour l'environnement » de WWF France pour les classes de primaire : www.wwf.fr/campagnes/campagnes/appel des enfants edition 2007
- Programmes de l'Ecole Nicolas Hulot : www.ecole-nicolas-hulot.org
- Groupes Régionaux d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement (GRAINE): <a href="www.graine-idf.org/www.graine-idf.org

→ Déplacements

- Pédibus®: www.targeting.fr
- Plan de déplacement domicile-école : <u>www.citephile.org/citephile/fichiers/11120_atelier%20echange%207%20fiche%20animateur%20les%20plans%20de%20d%Egplacement%20domicile%20ecole.pdf</u>
- Initiative Pédibus® du Grand Lyon : www.grandlyon.com/pedibus-en-marche-vers-l-ecole.1274.o.html
- Réseau national pour l'éducation à l'environnement urbain : www.citephile.org

→ Bâtiments et équipements

- Association Max Havelaar pour l'achat de produits alimentaires équitables : www.maxhavelaarfrance.org
- Association HOE: www.association.hge.free.fr
- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) : www.credoc.asso.fr
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes DGCCRF : www.finances.gouv.fr/DGCCRF
- Guide de l'achat éthique : www.ethique-sur-etiquette.org/docs/guide achat ethique.pdf
- Kit pédagogique d'Action Consommation à l'intention des enseignants de lycée : www.actionconsommation.org

→ Diversité culturelle

- Cadre général pour la lutte contre les discriminations : www.social.gouv.fr/htm/pointsur/discrimination/sommaire.htm
- Education contre le racisme : www.laligue.org/LALIGUE/rubriques/champs/discrim/index.htm
- L'éducation et la diversité culturelle : http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001252/125205f.pdf
- Promotion de la diversité culturelle : www.fasild.fr
- Rapport sur la lutte des discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000466/0000.pdf

→ Solidarité au sein de l'établissement

- Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale pour la scolarisation des élèves handicapés : www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601960C
- Mesures et dispositifs Handiscol pour la scolarisation des élèves handicapés : wwww.education.gouv.fr/handiscol/default.htm
- Accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France du Scerén (service culture éditions ressources pour l'éducation nationale) :
- Initiative du département de l'Hérault pour la scolarisation des élèves handicapés : www.cg34.fr/Jeunesse/jeunes/citoyen/jeunesse/jeunesse.html

→ Coopération locale

- Association Junior Solidarité pour accompagner les actions de solidarité menées par les jeunes au sein des établissements scolaires au profit des enfants hospitalisés: www.iuniorsolidarite.org
- Association Secours Populaire : www.secourspopulaire.fr
- Association Solidarité Laïque : www.solidarite-laique.asso.fr
- Association Unis-Cité: www.unis-cite.org
- Soutien scolaire par des personnes âgées : www.cyberpapy.com
- Volontariat étudiant de solidarité (soutien scolaire des écoliers par des étudiants bénévoles) : www.afev.org

→ Coopération internationale

- Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale : www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502108N
- Plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale (Educasol): www.educasol.org/index.htm
- Informations générales sur l'éducation à la solidarité internationale : www.ac-rouen.fr/rectorat/enseignements daric/solidarite
- Campagne Demain le monde du Comité catholique contre la faim, Ritimo et Cimade: www.ccfd.asso.fr/ewb_pages/d/demain_le_monde.php
- Association Pour un autre monde, pour un jumelage entre établissements scolaires : www.pourunautremonde.org
- Plate-forme d'éducation au développement et à la solidarité internationale : www.globenet.org
- Réseau des centres de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO) : www.ritimo.org
- Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (CRISLA) : www.crisla.org

Index

Académies

Ardennes 30
Dijon 32, 35, 50
Lille 32, 47, 50, 51, 55
Poitiers 32, 50
Reims 30
Rouen 32, 51, 75
Strasbourg 32, 34, 50

Associations

Amnesty International 40, 87, 94 Association des petits débrouillards 43 Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) 84 Association objectif sciences 85 Association pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse (ARTAC) 26 Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL) 44 Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) 93, 94 Association Science Technologie Société (ASTS) 40, 94 Care France 93, 94 Centre d'information sur l'eau (CIEAU) 26 Cités et Gouvernements Locaux Unis 92 Clubs UNICEF Jeunes 40 Collectif français de l'éducation à l'environnement (CFEEDD) Comité 21 32, 44, 73 Concordia 85 Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) 93, 94 Coren 75 CPIE Bresse du Jura 36 CPIE Corrèze 41 CPIE Pays de Morlaix-Trégor 41 Crisla (Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine) 39, 42, 94 Environment and School Initiatives 80 Eveil 40, 94 Fédération française des Clubs Unesco 49, 86 Fondation européenne pour l'éducation à l'environnement (FEEE) 26, 40, 69, 87, 94

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme 12, 40, 93, 94 Fonds mondial pour les enfants (UNICEF) 13, 33, 40, 87, 93, 94 Fonds mondial pour l'environnement (WWF) 12, 40, 82, 93, 94 France Nature Environnement 94 Graines de changement 73 Institut de formation et de recherché en formation à l'environnement (IFREE) 22, 40, 48, 71, 93, 94 Institut européen pour le Conseil en Environnement (ECO-Conseil) 34.48 Legambiente 76 Les Amis de la Terre 93, 94 Ligue de l'enseignement 23, 40, 94 Ligue ROC 18, 94 Observatoire des énergies renouvelables 43 Parlement des jeunes 84 Pôle National de Ressources en éducation à l'environnement 74, 93 Prévention routière 26 Réseau Ecole et Nature 40, 41, 80, 94 Réseau Idée (Belgique) 75 Solidarité Laïque 23, 42, 94 Système de formation de formateurs à l'éducation relative à l'environnement (SFFERE) 35, 37, 94 UFC Que Choisir 26 U Marinu 79. 94 Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE) 40, 41, 94 Union Mondiale pour la Nature (UICN) 11, 93, 94 Union nationale des associations familiales (UNAF) Unis-Cité 85

Collectivités territoriales

Conseil régional de Bourgogne 35
Conseil régional de Bretagne 42, 48
Conseil régional de Franche-Comté 48
Conseil régional Haute-Normandie 32
Conseil régional Midi-Pyrénées - Agence régionale pour l'environnement 22
Conseil régional Poitou-Charentes 33, 35
Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur 35, 71
Conseil régional de Rhône-Alpes 35

Region de Thessalonique (Grece) 76	Lafarge 93
	La Poste 43
Conseil général du Bas-Rhin 34, 48, 58	Lyonnaise des Eaux 43
Conseil général du Haut-Rhin 34, 48	RATP 43
Conseil général de Charente-Maritime 34	Société d'autoroute Paris-Rhin-Rhône 35
Conseil général de l'Essonne 39	Sodexho 36
Conseil général de l'Eure 32	Suez 43
Conseil général d'Eure-et-Loir 83	Veolia Eau 43
Conseil général du Puy-de-Dôme 34	Veolia Environnement 43
Conseil général Seine-Maritime 32	
Conseil général du Val-de-Marne 33, 34	Etablissements scolaires et centres de formation
Province de Ferrara (Italie) 77	Etablissements sectaines et centres de formation
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Ecole Jules Ferry (Cagnes sur Mer) 26
Communauté urbaine de Lyon 33	Ecole Quinet-Rollin (Lille) 73
Communauté de communes de Coteaux-de-la-Haute-Seille 36	
Communauté d'agglomération Cap Lorient 22	Collège Emile Zola (Toulouse) 22
communate a abbiomeration cap tonent 22	Collège de Villé (Bas-Rhin) 30, 47, 58
Ville d'Angers (Maine et Loire) 36, 62	Collège de Woerth (Bas-Rhin) 58
Ville de Barcelone (Espagne) 76	Collège Olivier de Serres (Viry-Châtillon) 31, 39, 73
Ville de Canteleu (Seine-Maritime) 32	
	Lycée Bergson (Paris) 29, 47, 51, 52, 70, 73
	Lycée Decrétot (Louviers) 75
1 mil 1 m 1 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m 2 m	Lycée Dupuy de Lome (Lorient) 30, 31, 42, 48, 57, 61, 73
Ville de Lille (Nord) 33	Lycée Guy de Maupassant (Fécamp) 31, 49, 73
Ville de Lille (Nord) 33	Lycée Modeste Leroy (Evreux) 73
Ville de Paris 33	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
Ville de Rouen (Seine-Maritime) 32	de Semur-Chatillon (Côte-d'Or) 22
Ville de Saint Martin de Crau (Bouches-du-Rhone) 33	Lycée d'enseignement général et technologique
Ville de Sainte Anne (Martinique) 83	agricole de Vendôme (Loir-et-Cher) 51
Ville de Viry-Châtillon (Essonne) 33, 39	Etablissement public Local d'Enseignement
Ville de Reggio Emilia (Italie) 76	Agricole de Besançon (Doubs) 70
Ville de Londres (Royaume-Uni) 77	Etablissement public local d'enseignement
Ville de Brighton&Hove (Royaume-Uni) 77	de Bonaparte d'Autun (Saône-et-Loire) 35
	Etablissement public local d'enseignement
Entreprises et Fondation d'entreprises	
Caisse d'épargne Poitou-Charente 48	de Cosne-Nevers-Challuy (Nièvre) 35
Crédit Coopératif 39	Ecolo do management de Perdeaux
Eco-emballages 80	Ecole de management de Bordeaux 73
	Ecole de management Euromed de Marseille 73
	ESCP-EAP 73
	HEC 73
Fondation de France 44	Université technologique de Troyes 73
France 2 82	Pr' II I I I I I I I I I I I I I I I I I
Gaz de France 43	Réseau allemand BLK 21 75
Ikea 93	Réseau Copernicus 78
IPSOS 82	Réseau Cour d'école (Grèce) 76

104 Pour en savoir plus

Réseau Eco-Ecole 26, 40, 80
Réseau Eco-parlement 80
Réseau Ecoles en faveur du futur (Italie) 76
Réseau Ecole verte Brundtland 80
Réseau « School development through
Environmental EDucation » (SEED) 78
Réseau Verdissons les écoles (Hongrie) 76

Institutions

Commission Européenne 78, 79, 85, 86, 91 Ministère de l'Agriculture 22, 48 Ministère de l'Ecologie et du Développement durable 22, 74, 89, 90 Ministère de l'Education Nationale 5, 21, 36, 40, 42, 43, 48 Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative Ministère de la communauté flamande 75 Ministère de l'Education autrichien Ministère de l'Education grec Gouvernement australien 20 Gouvernement catalan 76 Gouvernement basque Gouvernement suédois Réseau national "agriculture durable, développement durable" 22, 47, 51, 74 Réseau d'éducation à l'environnement de l'Enseignement Agricole (REEDD) Réseau des Ministères de l'éducation « European Schoolnet »

Organisations internationales

Banque Mondiale 14, 16
Fonds monétaire international 16
Fonds mondial de lutte contre le sida 13
Organisation des Nations Unies (ONU) 10, 16, 17, 19, 84
Organisation mondiale de la Santé 13
Organisation mondiale du Commerce 10
Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture (UNESCO) 14, 19, 20, 43, 73

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 16, 80
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 14, 16, 91
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 11, 20, 43, 86

Organismes publics

ADEME Bourgogne 37 ADEME Ile de France 37 Agences de l'eau 37 Agence de l'eau Rhin-Meuse Agence de l'eau Seine-Normandie 37 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'energie (ADEME) 18, 22, 26, 27, 32, 34, 37, 43, 48, 54, 86, 89, 90, 92, 93 Centre d'études et de recherches sur les qualifications Conseil national des jeunes Direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt (DRDAF) de Bourgogne 35 DRDAF de Haute-Normandie 32 Direction Régionale de l'Agriculture (DRAF) Poitou-Charente Direction régionale de l'environnement (DIREN) 32, 36, 37, 54, 74 DIREN Haute-Normandie 26, 32 Direction régionale des ministères chargés de la jeunesse et des sports, de l'agriculture, de la culture (DRAF-SFRD) Institut national des statistiques et des études (INSEE) Muséum national d'histoire naturelle 37 Observatoire pour l'éducation au développement durable Observatoire des inégalités

Personnalités

Yann Arthus-Bertrand 46
Jacques Hintzy 13
Nicolas Hulot 12
Thierry Kazazian 18
Hubert Reeves 18